

ENCYCLOPÉDIE DE L'ORDRE NOUVEAU  
HISTOIRE DU S.O.L., DE LA MILICE FRANÇAISE & DES  
MOUVEMENTS DE LA COLLABORATION  
VOLUME 2

Grégory Bouysse



Ce volume est dédié à la mémoire de Robert Soulat, décédé en juillet 2015. Militant franciste, caporal engagé volontaire dans l'Armée française en 1938, prisonnier de guerre en Allemagne pendant trois ans, engagé dans l'Organisation Todt puis dans la Kriegsmarine en 1944. Il finit la guerre caporal-chef dans la compagnie d'état-major de la division « Charlemagne ».

Archiviste des Français engagé sous l'uniforme allemand, Robert Soulat a été une source incontournable pour une bonne partie des historiens ayant travaillé sur cet aspect de l'histoire de la France durant la Seconde Guerre mondiale.

Sa disponibilité, sa gentillesse et sa surprenante mémoire ne seront pas oubliées de ses nombreux visiteurs et amis.

## **AVERTISSEMENT**

Les personnes présentées dans cet ouvrage ont souvent fait l'objet de condamnations à des peines de prison ou d'indignité nationale. Les lois du 5 janvier 1951 et du 6 août 1953 ont largement amnistiées les peines prononcées alors, sauf certains cas bien précis.

Ce second volume de « Encyclopédie de l'Ordre Nouveau » est assez proche du premier numéro. Le lecteur remarquera toutefois quelques différences dans la forme. Les biographies sont désormais présentées par département d'activité (ou de jugement, s'il s'agit d'un membre de la LVF ou d'une autre formation militaire) de la personne, ceci afin de faciliter la lecture, la recherche et l'indexage.

Deux départements sont couverts : la Haute-Garonne et l'Ariège. Un certain nombre de biographies sont classées dans une catégorie à part, qui réunit les collaborationnistes ou les chefs miliciens ayant eu une activité principale dans plusieurs départements (que ce soit de la même région ou pas).

Le lecteur pourra trouver frustrant le fait qu'aucun organigramme ou liste ne soit présent dans ce volume. En effet, un organigramme facilite la compréhension et la vue d'ensemble de la hiérarchie des partis et des personnalités qui se sont succédé dans les divers échelons (bureau départemental, sections locales, etc). Mais afin de livrer au lecteur les données les plus complètes et précises possibles<sup>1</sup>, j'ai pris le parti de ne les publier que lorsque ceux-ci auront atteint leur forme finale. Cela vaut aussi pour les listes de chefs du SOL et de la Franc-Garde bénévole<sup>2</sup>.

Encore une fois, je remercie tous les contacts et amis qui m'ont aidé et soutenus à travers mes recherches. Je ne les remets pas tous ici, mais merci à Vincent Domergue pour la relecture et à Spad pour la couverture.

Concernant les sources et la bibliographie, il est également inutile de les recopier à nouveau, les lecteurs pouvant se référer au premier volume. En revanche, afin de montrer la quantité astronomique de documents consultés par l'auteur, je livre en fin de volume la totalité de mes sources d'archives. Cela démontre l'ampleur de la tâche initiée dans ces deux premiers volumes...

#### **Ouvrages du même auteur :**

-*Encyclopédie de l'Ordre Nouveau – Histoire du SOL, de la Milice Française & des mouvements de la Collaboration volume 1* », juin 2016, Lulu.com

-*Waffen-SS Français volume 1 : officiers*, avril 2011, Lulu.com

-*Waffen-SS Français volume 2*, septembre 2011, Lulu.com

-*Légion des Volontaires Français, Bezen Perrot & Brigade Nord-Africaine*, avril 2012, Lulu.com

-*Waffen-SS Wallons volume 1 : officiers*, mai 2013, Lulu.com

-L'auteur reste disponible et prêt à aider d'éventuels chercheurs, amateurs et descendants de volontaires à l'adresse e-mail suivant : [encyclo-collaboration@hotmail.com](mailto:encyclo-collaboration@hotmail.com)

-Les dates de parutions des futurs volumes, ainsi que des documents inédits peuvent être trouvés sur le site internet suivant :

<https://dictionnairelordrenouveauctdelacollaborationenfrance.wordpress.com/>

---

1 De très nombreuses vérifications sont encore à effectuer !

2 A titre d'exemple, pour la Haute-Garonne, l'auteur a recensé plus d'une centaine de chefs du SOL ou de la Franc-Garde (bénévole le plus souvent) ayant le grade de chef de trentaine-adjoint et au delà. Ce qui prouve l'extrême hiérarchisation et complexité de l'organisation milicienne.

A noter que le SOL et la Milice de Haute-Garonne ont recruté au moins 1200 membres (chiffre minimum), ce qui fait un ratio de un chef pour douze militants.

*De la bonne lecture des fiches biographiques...*

<b>Robert PINCEMIN</b>
<i>Chef départemental de la Milice Française (Haute-Garonne &amp; Ariège)</i>
<i>Chef départemental-adjoint de la LFC, Chef départemental du SOL &amp; de la Milice Française (Ariège)</i>

Les différentes fonctions et grades occupés par la personne sont placées, de haut en bas, du plus récent au plus ancien, sauf quand il s'agit d'un grade SS ou LVF, qui est toujours placé en haut. Quand plusieurs fonctions ou adhésions sont placées sur la même ligne, cela veut dire qu'elles ont été occupées en même temps.

Ainsi, pour Pincemin, on peut lire qu'il fut chef départemental-adjoint de la LFC, poste qu'il cumula avec le poste de chef départemental du SOL, poste qu'il garda à la Milice Française (qui pris la suite du SOL). Le tout pour le département de l'Ariège.

Plus tard, il fut nommé chef départemental de la Milice de la Haute-Garonne ET de l'Ariège. On écrit donc les deux départements avec un « & » entre, signe qu'il cumulait la direction des deux départements.

Quand deux fonctions sont séparées par une virgule, cela veut dire que l'homme en question a cumulé les deux dans la même période. En revanche, quand ils sont séparés par un slash (/), cela veut dire qu'il a occupé les postes de manière successive.

Concernant les fonctions à l'échelon local (secrétaire de section PPF, chef de trentaine, centaine de la Franc-Garde bénévole, etc), on marque entre parenthèses tout d'abord le nom de la localité où il exerçait, puis le département.

Exemple : Yves CHRISTIAEN – Chef de trentaine de la Franc-Garde bénévole (Gaillac – Tarn)

# SOMMAIRE

## ADDENDA VOLUME 1

### **BIOGRAPHIES**

#### → **PARTIE I - DÉPARTEMENTS & RÉGIONS MULTIPLES**

Henri CANTON  
Léonce CRISTOL  
Robert DUBLAIX  
Maurice GÉHIN  
Charles HAMMER  
Jean LUSCAN  
Georges MOURLAN  
François NÈGRE  
René PERNET  
Robert PINCEMIN  
Jean ZINCK

#### → **PARTIE II - HAUTE-GARONNE**

Jacques ARNAUD  
Marcel ARNAUD  
Christian BARILLET  
Paul BERNARD  
Albert BOSSARD  
André BRUN  
Henri CASTÉLAN  
Ernest CATTIAUX  
Pierre CAUBY  
Bertrand CAZENEUVE  
Marc CORELLA  
Jean FOURMENT  
Gaston FOURNIÉ  
Jean FRAGO  
Grégoire GEARSKY  
Maurice JAFFARY  
Pierre JOUSSET  
Julien LABEDAN  
Louis LACOMBE  
Jacques LAPENNE  
Eugène LEBRUN  
Victor MADRID  
Eugène MARTY  
André PAGÈS-BORDES  
Antoine PECHAUD  
Lucien PISSOT  
Henri PRADEL  
Henri RAMOND  
René ROCHE  
Jean ROGER  
Jean ROUANET  
Jean SAVARIEAU  
René SENSAT  
Albert SYS  
Louis VERDIER

### → **PARTIE III - ARIÈGE**

-Membres du GAJS de l'Ariège (jugés collectivement le 02.09.1944) : Louis BOURGES ; Louis LOSSON ; Armand PELOUS ; Lucien RAYNAUD ; Louis RIVES ; Patrick SAINT-BLANCAT

Roger AJAS

Pierre AUBRY

Amédée AUDABRAM

Raphaël BAURÈS

Pierre BEGUÉ

Philippe BERKANE

Jean BESSIÈRES

Henri BOURGES

Philippe BOURRAGUE

Roger BRULÉ

Gilbert CAMBEUR

Jean CAUJOLLE

Jean DASPET

Guy DEDIEU

Camille DUFOUR

Hippolyte ESTÈBE

Jean FARJON

Jean GALY

Helmut JOHN

Jean LUSCAN

Henri MASSET

Bernard MEUNIER

Julien MEUNIER

Jean MEYNIEL

Jérôme MIQUEL

Michel PINCEMIN

Guido REGINI

Louis REVEILLAC

Amer REZKI

Jean RIVES

Jacques ROUZAUD

Pascal SERVANT

René SUPÉRY

Roger VIDALIE

### **ANNEXES & DOCUMENTATION**

-Discours de Joseph Darnand à l'occasion de la création de la Milice, 30 janvier 1943

-Dialogue sur les 21 points de la Milice

-Le plan du redressement français, 17 septembre 1943

-Une *Allgemeine-SS* en France ? Correspondance entre trois hauts dirigeants de la SS (Berger, Oberg et Himmler)

-Affiche « Le mensonge bolcheviste »

-Combats numéros 3, 4 et 5 (extraits choisis)

-Lettre du général Cuffaut à la maison d'édition « Presses de la Cité »

### **INDEX DES SOURCES D'ARCHIVES**

## ADDENDA VOLUME 1

### **Gaston BEC**

-Gaston Louis Basile Bec est décédé le 7 mars 1963 à Albi.

### **Gabriel BÉZIAT**

-Décédé le 24 décembre 1953 à Castres.

### **Albert BLANC**

-Décédé le 5 mars 1983 à Carcassonne.

### **Pierre BORIES**

-Décédé le 17 mars 1975 à Auch.

### **Joseph CAPOULADE**

-Décédé le 13 juillet 1973 à Antibes.

### **André CARRERA**

-Membre du RNP.

-Il fut probablement l'agent du SD qui a abattu Viadieu (il s'en vanta auprès de Christiane M., amie de Cartonnet).

### **Jacques CARTONNET**

-Membre du RNP toulousain, qu'il fréquentait assidûment.

-Bien que nommé à un poste supérieur à Vichy en octobre 1943, il continuera de résider principalement à Toulouse jusqu'au début de mai 1944 au moins, comme l'attesteront plusieurs personnes inquiétées à la Libération.

-Une amie et agent de liaison de Cartonnet prétendra que ce dernier s'était vanté auprès d'elle avoir tué trois Juifs (au domicile de l'un d'eux) pour leur voler leur argent. Ce fait n'ont pu être prouvé, la jeune fille en question ayant une tendance à la mythomanie et à la vantardise (notamment son palmarès de natation – Cartonnet lui ayant appris à nager depuis l'enfance).



Cartonnet en 1930<sup>3</sup> (Crédit photo INA.fr)

---

3 Crédit photographique : Gallica.

### **Jean COLLOMB**

-Il avait le rang de chef de Centre de la Franc-Garde bénévole (source : PV de Georges Parthaix, chef de Centre-adjoint)

-Il vécut jusqu'en 1971 au moins (mariage en décembre 1970 à Bondy, en Seine-Saint-Denis).

### **François Du LAC**

-François Marie Roch Du Lac est né le 16 août 1891 (et non pas le 16 avril).

-Décédé le 3 mars 1977 à Puylaurens.

### **Raymond DUCROS**

-Raymond Louis Joseph Etienne Ducros est décédé le 24 juin 1973 à Castres.

### **Maurice FOUCAULT**

-Précisions sur les promotions :

Lieutenant de réserve : 05.07.1913

Capitaine : 20.09.1915

Chef de Bataillon de réserve : 04.10.1918 (à titre définitif le 25.06.1929)

### **Citations :**

#### Citation à l'ordre de la 1<sup>ère</sup> Armée du 30 mai 1915<sup>4</sup>

« Officiers de grande valeur. Ont su inspirer à leurs hommes une confiance sans limite après avoir maintenu les hommes de leur compagnie sous un feu des plus violents. Ont pris le commandement des deux bataillons restés sans chef, les ont organisés pendant le combat et sont arrivés à infliger des pertes très lourdes à l'ennemi. »

#### Citation accompagnant l'inscription au tableau spécial de la Légion d'honneur, J.O du 24 novembre 1915

« Au front depuis le début de la campagne. A toujours fait preuve d'un remarquable sang-froid et d'une rare énergie. Le 29 septembre 1915, a pris après la mise hors de combat de son chef de bataillon, le commandement de ce bataillon, l'a maintenu sous un bombardement continu de plusieurs jours et de plusieurs nuits dans une position avancée et l'a porté à l'assaut des tranchées ennemies donnant à tous le plus bel exemple de courage et d'intrépidité, a contribué par son intelligente initiative à l'organisation de la position conquise permettant de conserver tous le terrain occupé. »

### **Frank GALIBERT**

-Frank Marie Élie Augustin Désiré Galibert est décédé le 7 août 1986 à Castres.

### **Jules GRIMALD**

-Décédé le 9 février 1980 à Albi.

### **André JAMME**

-Décédé le 9 janvier 1964 à Castres.

### **André LAGARDE**

-Décédé le 20 avril 1957 à Toulouse.

### **Raymond LAVAUD**

-Démissionnaire en novembre ou début décembre 1942 (au 31 octobre 1942, il est encore chef départemental du SOL, comme le prouve un document signé de sa main).

### **Henri LIBMANN**

#### **Citations :**

#### Citation du 25 octobre 1917

« Lieutenant au 6<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs : officier de grande valeur. Parti en tête du bataillon avec sa compagnie à l'attaque du 23 octobre, est parvenu d'un seul bond à ses objectifs. Le 25 octobre a déployé des qualités réelles de décision, a accompli avec sa compagnie une progression totale de plus de deux kilomètres, capturé une batterie de mines, 6 mitrailleuses et fait 20 prisonniers. Deux fois cité. »

4 Décernée collectivement au lieutenant Foucault et au sous-lieutenant Boisbourdin.

Citation du 6 septembre 1918, nomination au rang de Chevalier de la Légion d'honneur

« Capitaine à titre temporaire (active) au 6<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs : commandant de compagnie de grande valeur qui n'a cessé de montrer les plus belles qualités militaires. Le 3 septembre 1918, a enlevé sa compagnie à l'assaut, dans des conditions particulièrement difficiles et s'est emparé de l'objectif assigné. A conservé la position conquise malgré une violente contre-attaque ennemie, faisant preuve en cette circonstance d'un grand sang-froid et d'un esprit de décision remarquable. Deux blessures. Trois citations. »

Citation du 12 octobre 1940, nomination au rang d'Officier de la Légion d'honneur

« Chef de bataillon, 44<sup>ème</sup> bataillon de chars : pendant la dure période du 24 mai au 24 juin 1940, à la tête d'un bataillon de chars légers, qu'il avait mis sur pied et parfaitement instruit, a su ralentir l'ennemi dans sa progression et profiter de toutes les occasions pour lui infliger des pertes sévères. Par ses ordres judicieux, a sauvé la moitié de son matériel. En a imposé à tous par son exemple et sa haute conception du devoir. »

**Joseph PARAILLOUX**

-Né le 3 décembre 1892 (et non pas le 1<sup>er</sup> décembre). Décédé le 23 décembre 1960 à Marmande.

-Commandant dans l'armée de l'air.

**Citations :**

Citation du 19 octobre 1917, décoré de la Médaille Militaire

« Sergent (active), pilote aviateur à l'aéronautique d'une arme : pilote d'élite. Le 16 octobre 1917, attaqué au cours d'un bombardement par quatre avions ennemis, accepte le combat, force l'un d'eux à fuir complètement désarmé. Son bombardier grièvement touché et lui-même douloureusement blessé à l'avant-bras, parvient à parcourir 50 kilomètres et ramène son avion intact sur un terrain d'escadrille. Déjà deux fois blessé. »

Citation à l'ordre de l'armée, octobre 1918

« Sous-lieutenant au 20<sup>ème</sup> régiment d'artillerie, pilote aviateur à l'escadrille 595 : pilote adroit et très brave. Vient de remplir avec succès une mission difficile et périlleuse (mission spéciale). »

**Maurice PITON**

-Décédé le 29 mai 1962.

**Gérard ROUQUETTE**

-Décédé le 22 octobre 1987 à Castres.

**Jean SOLEILHAVOUP**

-Décédé le 19 décembre 1949 à Villeneuve-la-Garenne.

**Jean-Louis TERRAL**

-Décédé le 24 juillet 1985 à Castres.

**Jean VÉRONICE**

-Décédé le 1<sup>er</sup> juin 1956 à Castres.

**Henri VINCHE**

-Décédé le 1<sup>er</sup> novembre 1991 à Caujac.

**PARTIE I**  
**DÉPARTEMENTS & RÉGIONS MULTIPLES**

# Henri CANTON

*Chef de trentaine de la Franc-Garde permanente (Ariège)  
Franc-Garde bénévole (Monein – Basses-Pyrénées ZNO)*

Henri Canton est né le 24 septembre 1916 à Monein (département des Basses-Pyrénées). Cultivateur, ancien sous-officier d'artillerie. Franc-Garde bénévole à Monein (Basses-Pyrénées), il s'engage dans la Franc-Garde permanente de Vichy. En décembre 1943, après un stage à l'école d'Uriage, il est choisi pour diriger la trentaine de la Franc-Garde permanente de l'Ariège, tout juste formée.

Quitte Foix pour la Haute-Savoie, avec vingt-cinq miliciens ariégeois<sup>5</sup>. Trouve la mort le 23 février 1944 en Haute-Savoie, à la tête de sa trentaine. Cité à l'ordre de la nation et décoré de la *Croix de Chevalier de la Légion d'honneur* à titre posthume<sup>6</sup>. Il aura droit à des funérailles officielles, le 2 mars 1944, à l'église Saint-Martin, à Pau<sup>7</sup>.

## Lettre de la mère d'Henri Canton au préfet des Basses-Pyrénées, 24 mars 1944

« Monsieur le préfet,

Je m'excuse de venir vous déranger, je viens par la présente lettre vous demander une faveur si toutefois il vous est possible de me l'accorder. Je suis la mère du chef Henri Canton de la Milice Française, tué à Gorges (Haute-Savoie) le 22 février dernier ; la Milice m'avait promis de me rendre le corps de mon très cher enfant qui s'est donné avec tout l'élan de ses 27 ans à la France, mais par la suite ils m'ont dit que pour le moment ils ne pouvaient faire arriver son corps.

Par conséquent, je viens vous demander monsieur le Préfet, s'il ne vous serait pas possible de vous en occuper. Je vous en serais reconnaissante toute ma vie ; je serais si heureuse, malgré l'irréparable malheur qui me frappe dans l'être le plus cher que j'avais sur cette terre, de pouvoir aller sur sa tombe verser le trop plein de larmes qui débordent de mes yeux chaque fois que je pense à mon cher fils, qui repose si loin de moi, victime de son devoir et de son mépris du danger, puisque ce jour du 22 février il avait attaqué une ferme transformée en fortin par les hors-la-loi ; un milicien blessé le matin était à 4 heures de l'après-midi encore sur la neige, mon fils a d'abord été chercher le fusil mitrailleur, puis est revenu une seconde fois chercher le blessé, c'est à ce moment là qu'il a été mortellement frappé ; ces faits nous ont été raconté par un de ses camarades présent à l'attaque.

Donc, monsieur le Préfet, si vous pouviez accorder cette faveur à une mère meurtrie, elle vous révèrerait tout le restant de ses jours. Je serais si heureuse malgré mon malheur de l'avoir là près de moi où je pourrai aller lui rendre visite tous les jours et lui porter des fleurs blanches.

J'espère que vous comprendrez, Monsieur, mon désir maternel et que vous l'approuvez. En terminant ma lettre, j'ose espérer Monsieur le Préfet que vous ferez tout votre possible pour satisfaire mon désir.

Veillez croire Monsieur à mes sentiments distingués.

Hélène Canton »

---

5 Les chefs Pincemin et Dupin, vingt franc-gardes permanents, et six franc-gardes bénévoles.

6 « Milicien de la toute première heure, Canton avait tout sacrifié à la réalisation de son idéal révolutionnaire nationale. Il sut de plus gagner le cœur de ses Francs-Gardes, et l'enthousiasme avec lequel, le mois dernier, ils partirent sous ses ordres pour participer aux opérations du Maintien de l'ordre en Haute-Savoie démontra le degré de cohésion et de fraternité, en même temps que l'excellente formation de l'unité. Les premiers engagements avec les hors-la-loi furent pour Canton l'occasion de prouver ses qualités de soldat et d'entraîneur d'hommes. Aussi, est-ce à la tête d'une Centaine dont il venait à peine de prendre le commandement, qu'il trouva la mort héroïque que la Radio et la Presse ont déjà relatée. »

7 Y assistent le préfet et son secrétaire général, le maire de Pau, le chef régional de la Milice Lacomme, et les chefs départementaux Dabadie, Airaud et Pincemin, des délégations de la LFC, des GMR, de la police et de la gendarmerie.

## Léonce CRISTOL

*Chef de dizaine de la Franc-Garde permanente (Haute-Garonne ; Ariège)*

Milicien de Toulouse<sup>8</sup>, membre de la police des Chemins de fer. Il arrive dans l'Ariège fin mai 1944, comme chef de dizaine de la Franc-Garde permanente. Il participa aux opérations contre le maquis à Gudas, Betchat et Riverenert. Il fit aussi des missions de police à Saint-Girons, de garde à la préfecture de Foix, et de garde des prisonniers à l'école des cadres de Pamiers.

Fuit avec le convoi milicien à la Libération. Condamné à mort par contumace, à la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège, le 27 avril 1945.

## Robert DUBLAIX

*Chef de centaine-adjoint de la Franc-Garde permanente (Ariège)  
Franc-Garde bénévole (Bagnères-de-Bigorre - Hautes-Pyrénées)*

### Promotions :

Chef de trentaine (Franc-Garde permanente)

Chef de centaine-adjoint (Franc-Garde permanente) : juillet 1944

Robert Toussaint Marie Dublaix est né le 23 février 1902 à Tulle (département de la Corrèze). Franc-Garde<sup>9</sup> résidant à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), il arrive en Ariège en mai 1944 pour être intégré à la Franc-Garde permanente, comme chef de trentaine. Début juillet 1944, il remplace Platon au poste de chef-adjoint de la Franc-Garde permanente. Il est promu chef de centaine-adjoint<sup>10</sup> à ce moment là. Il participa à la plupart des expéditions de la Milice, mais n'y aurait été que peu brutal<sup>11</sup>.

Fuit en Allemagne avec le convoi milicien à la Libération. Il semble avoir quitté le convoi milicien à un moment ou à un autre, car il gagna discrètement Bagnères-de-Bigorre pour prendre quelques affaires à son domicile (Villa Gracioso) et prend la fuite. Selon son propriétaire, cela se passa « peu après la Libération », et Dublaix aurait rejoint le Canada<sup>12</sup>.

Condamné à mort par contumace, à la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège, le 27 avril 1945.

---

8 Il est décrit comme tel : « environ 50 ans, taille 1m75, cheveux grisonnants, assez forte corpulence, légèrement voûté, nez gros, visage osseux, teint mat. »

9 Peut-être possédait-il un grade de chef cantonal dans ce département (chef de trentaine), mais aucun document ne le prouve.

10 Source : PV de plusieurs Francs-Gardes.

11 Témoignage de Jérôme Miquel : « Dublaix était un homme très doux. A mon avis, il n'a jamais du tirer de coup de feu, c'est d'ailleurs l'opinion de nombreux miliciens. »

12 Source : procès-verbal de gendarmerie d'août 1950.

## Maurice GÉHIN

*Chef de trentaine de la Franc-Garde permanente (Alpes-Maritimes ; Haute-Garonne)  
Inspecteur départemental du SOL (Drôme) & Membre du PPF*

Maurice Roger Géhin est né le 18 mars 1917 à Besançon (département du Doubs). Participe à la guerre 1939-1940, avec le grade de sergent dans le 506<sup>ème</sup> régiment de chars, et est décoré de la *Croix de guerre* avec trois citations.

Il arrive à Valence en mai 1942, venant de Besançon. Adhère à la LFC, puis au SOL, dont il devient inspecteur départemental pour la Drôme. Il adhéra également au PPF. Il semble avoir été muté à Nice en février 1943. Géhin aura le rang de chef de trentaine dans la Franc-Garde permanente, même s'il n'avait aucun commandement de troupes.

Il s'installe à Massat, en Ariège, le 2 août 1943, sur invitation de son ami Tarbouriech (chef d'un réseau de Résistance)<sup>13</sup>, qui l'embauche dans son exploitation forestière<sup>14</sup>. Il s'infiltré dans le maquis de son ancien camarade, et les dénonce aux Allemands<sup>15</sup>. Le groupe est capturé le 9 septembre 1943.

Il repart pour Nice fin septembre 1943<sup>16</sup>, où son activité exacte n'est pas connue. Il participa aux opérations de Haute-Savoie. Durant l'été 1944 il se trouvait à Toulouse, comme garde du corps du chef Pincemin<sup>17</sup>.

Condamné à mort par contumace par la Cour de justice de Toulouse le 21 juin 1945. Condamné à mort par la Cour de justice de Metz, il est cette fois-ci présent, et sera exécuté.

---

13 Tarbouriech et Géhin se sont connus durant la campagne de 1940, et faisaient partie de la même unité.

Tarbouriech le considérait comme son meilleur copain de régiment...

14 Géhin avait infiltré ce réseau sur ordre du chef Pincemin...

15 Géhin est toutefois arrêté en même temps que les autres, et incarcéré, pour plus de réalisme. Il avouera être milicien à Tarbouriech, déclarant qu'il n'aurait pas agi différemment si cela avait été son père !

Tarbouriech sera condamné à mort par une cour martiale allemande, mais par chance le jugement sera cassé, et il restera emprisonné jusqu'à la Libération, échappant de peu au peloton d'exécution. Il ne saura jamais pourquoi il ne fut pas fusillé.

16 Durant le temps qu'il fut domicilié en Ariège (entre juillet et septembre 1943) il semble avoir suivi un stage à l'école des cadres d'Uriage.

17 Témoignage d'un milicien de Foix, qui dit l'avoir vu avec Pincemin en juillet 1944.

# Charles HAMMER

*Agent du SD (Haute-Garonne ; Tarn-et-Garonne)  
Membre du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Limoges - Haute-Vienne)*

Charles Henri Hammer est né le 7 octobre 1921 à Sarreguemines (département de la Moselle). Professeur de gymnastique de métier, engagé volontaire dans l'Armée française en 1939-1940. Après la défaite de juin 1940, il retourne habiter en Alsace. Par crainte d'être mobilisé dans la Wehrmacht, il quitte sa région peu après, et part pour Limoges. Il vit comme professeur d'allemand (au collège Ozanam, et à domicile) et de musique, mais peine à subvenir aux besoins de son ménage. Il entre alors comme interprète dans les services allemands des Chemins de fer, puis dans les réparations automobiles<sup>18</sup>. Hammer fut membre du SOL puis de la Franc-Garde de Haute-Vienne<sup>19</sup>. Il montait souvent la garde à la permanence du boulevard Louis Blanc, armé et en tenue.

Alors qu'il travaillait, il reçoit la visite de policiers allemands, qui le recherche comme « déserteur de la Wehrmacht ». On lui donne le choix entre rejoindre une unité militaire ou s'enrôler dans le SD. Il choisit cette dernière option, car il s'était entre-temps marié avec une jeune fille de Limoges. Il devient alors interprète du Sipo-SD (cela se passe aux alentours de septembre 1943), d'abord à Toulouse, puis à Montauban (il resta peu de temps dans cette ville, qu'il quitta en avril 1944), et enfin à Luchon<sup>20</sup>. Il touchait 3000 francs par mois, mais il ne bénéficiait toutefois que d'une confiance limitée de la part de ses chefs. Hammer avait reçu par deux fois au moins des missions à effectuer seul, qui consistaient à enquêter (et éventuellement arrêter) des opposants. Mais Hammer ne faisant pas de zèle, ces deux missions échouèrent<sup>21</sup>.

Jugé le 22 février 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est condamné à mort et à la confiscation de ses biens. Il se pourvoit en cassation le jour même, mais le pourvoi est rejeté le 1<sup>er</sup> mars 1945. Sur décision du Président du Gouvernement provisoire de la République (le général De Gaulle), qui examina le dossier Hammer avec attention, la peine est commuée en vingt ans de travaux forcés. Il est emprisonné à la Centrale d'Eysses.

---

18 Il fut condamné à huit mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Limoges le 4 octobre 1941, pour tentative d'escroquerie et outrage à la police. En effet, pour se faire bien voir, et éventuellement toucher une récompense, Hammer s'était écrit à lui-même deux fausses lettres émanant soi-disant de la Résistance clandestine, lui offrant d'abattre l'officier allemand de la Commission de contrôle, en échange d'une rémunération !

Les allemands le félicitèrent, mais la police française découvrit la supercherie, et l'arrêta !

A noter qu'il était aussi accusé de vivre du marché noir, en faisant venir des denrées (café et chicorée) de Nancy.

19 Sa femme ne partageait pas ses opinions, et critiquait sévèrement son mari pour cela (le traitant de « sale boche »!).

20 Jusqu'en mai 1944 il revient souvent à Limoges le week-end, rendre visite à sa femme. Puis enfin, ils déménagent pour de bon à Luchon, venant chercher leurs affaires en automobile.

21 Pourtant, le dénommé Zinck (qui remplaça Hammer comme interprète du SD de Montauban) déclara que ses supérieurs du SD avaient montré Hammer en exemple, le citant comme un agent énergique (n'hésitant pas lors de perquisitions à enfoncer les portes d'une rafale de mitraillette par exemple).

## **Georges MOURLAN**

*Inspecteur du 2<sup>ème</sup> Service de la Milice Française (Haute-Garonne)  
Franc-Garde bénévole (Mirepoix - Ariège)*

Georges Jacques Marius Mourlan est né le 25 décembre 1909 à l'Estelle (département de la Haute-Garonne). Engagé volontaire dans l'armée de l'air en 1929. Marchand de cycles à Mirepoix (il y vivait depuis 1933), membre de la Franc-Garde bénévole. Suit Pincemin à Toulouse en avril 1944, comme garde du corps de ce dernier, et inspecteur du 2<sup>ème</sup> Service. Il suivait son chef dans tous ses déplacements (comme chauffeur notamment) et opérations, mais il menait parfois lui-même des arrestations et des perquisitions (à Portet-sur-Garonne, Noé, Mirepoix etc).

Fuit en Allemagne à la Libération. Il sera vu à Sigmarigen par d'anciens camarades miliciens. Condamné à mort par contumace, à la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège, le 8 mai 1945.

## **François NÈGRE**

*Inspecteur du 2<sup>ème</sup> Service de la Milice Française (Haute-Garonne)  
Franc-Garde permanent (Vichy ; Ariège)*

François Nègre est né en 1921. Engagé dans la Franc-Garde permanente à Vichy<sup>22</sup>, il en est révoqué le 14 septembre 1943, par mesure disciplinaire. Il s'engage dans la Franc-Garde permanente de l'Ariège en décembre 1943<sup>23</sup>. Il se porte volontaire pour les opérations en Haute-Savoie. Il suit Pincemin à Toulouse en avril 1944, comme garde du corps et inspecteur du 2<sup>ème</sup> Service.

Fuit en Allemagne à la Libération, il fut vu à Sigmarigen à la fin de la guerre. Condamné à mort par contumace, à la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège, le 16 mai 1945. La peine sera prescrite vingt ans plus tard, seule restant l'interdiction de séjour.

---

22 Nègre s'était inscrit à la Milice de l'Ariège peu de temps après sa création semble t-il.

23 Le secrétaire général adjoint Bout de l'An écrira à Pincemin, le 10 décembre 1943, pour demander la révocation de Nègre. Pincemin répondra par la négative, répondant que Nègre est l'un de ses meilleurs éléments, et que les circonstances de son licenciement ne permettent pas son éviction.

## René PERNET

*Chef de trentaine de la Franc-Garde permanente (Ariège)  
Membre du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Toulouse - Haute-Garonne)*

René Marie Maurice Pernet est né le 25 avril 1905 à Salins-les-Bains (département du Jura). Accompli son service militaire de 1927 à 1929, après avoir passé deux ans à l'école des Travaux publics, et finit sous-lieutenant de réserve. Il désire se ré-engager à l'issue de son service, mais tombe malade (tuberculose pulmonaire) et est réformé temporaire en juillet 1930. Il passe une année de convalescence à Menton.

Ingénieur électricien à Toulouse depuis 1942<sup>24</sup>, marié et père de sept enfants, il adhère au SOL en août 1942, puis à la Franc-Garde bénévole, où il n'aurait joué qu'un rôle secondaire. Il refuse de se porter volontaire pour le contingent milicien devant partir en Haute-Savoie, en février 1944, et reçoit pour cela un blâme de la part de son supérieur Darrigade.

Arrive en Ariège en mai 1944<sup>25</sup>, et devient chef de la première trentaine de la Franc-Garde permanente<sup>26</sup>. Replié en Allemagne à la Libération, il n'est pas versé à la Waffen-SS en raison de son âge, et est affecté au camp d'Heuberg, où il reste jusqu'au 13 mars 1945. Il rejoint le bataillon Carus, envoyé en Italie, et capturé par les partisans à la fin du conflit.

Passé par Naples, Marseille, puis au camp de Sorgues jusqu'au 6 novembre 1945, il est emprisonné à Toulouse. Condamné à six mois de prison et l'indignité nationale par la Cour de justice de Toulouse, le 7 janvier 1946.

---

24 Auparavant il fut conducteur de travaux pour la mairie de Menton (1931 à 1936), puis ingénieur à la Cartoucherie de Valence-sur-Rhône (1936 à 1942), et enfin ingénieur à l'Institut Mécanique des fluides (Toulouse) à partir de 1942

25 Avec le contingent de Francs-Gardes de Haute-Garonne, versé à la franc-Garde de l'Ariège à la fin du mois.

26 A son procès, il minimisa son rôle, en se disant chef de dizaine, et en prétendant que ses missions consistèrent en la garde du poste de transformation de Lavelanet, à de l'instruction militaire à Foix, puis à l'entretien de la section moto.

## Robert PINCEMIN

*Chef départemental de la Milice Française (Haute-Garonne & Ariège)  
Chef départemental-adjoint de la LFC, Chef départemental du SOL & de la Milice Française  
(Ariège)*



Robert Georges Pincemin est né le 14 décembre 1916 à Pamiers (département de l'Ariège)<sup>27</sup>. Ingénieur des Arts et Manufactures, propriétaire d'une petite usine de matériel agricole à Foix, qu'il hérite de sa mère<sup>28</sup>. Il sort de l'école Centrale de Paris en 1939. Sous-lieutenant de réserve en 1940, dans le 46<sup>ème</sup> bataillon de chars de combat, il y gagne la *Croix de guerre* avec trois citations<sup>29</sup>.

Membre de la LFC depuis le 17 mars 1941 (vice-président de la section de Foix), il fut nommé chef départemental-adjoint de la LFC de l'Ariège début 1942. Chef départemental du SOL<sup>30</sup> puis de la Milice Française de l'Ariège. Participe au troisième stage de l'école d'Uriage. Part en Haute-Savoie, à la tête d'une vingtaine de miliciens ariégeois, fin janvier 1944<sup>31</sup>.

Nommé chef départemental de la Milice de Haute-Garonne vers le 10 avril 1944. Il arrive à Toulouse avec une partie de son état-major<sup>32</sup>. Pincemin avait encore le titre de chef départemental pour l'Ariège<sup>33</sup>.

---

27 Il avait un jeune frère, Michel, 18 ans en 1944, chef de dizaine de la Franc-Garde permanente en juillet 1944, après un stage à l'école de la Milice de Pamiers.

28 L'usine employait alors 80 personnes.

29 Citation à l'ordre de l'armée :

« Chef de char d'une audace et d'un courage exceptionnels, après avoir brillamment rempli sa mission, malgré un violent bombardement à basse altitude de l'aviation ennemie, ayant eu son pilote et son aide-pilote blessés, a ramené son char fortement endommagé après avoir secouru le pilote d'un char voisin détruit. »

30 Pincemin fut le premier à occuper ce poste dans le département de l'Ariège (dès mars 1942). Il fut décoré de la Francisque en octobre 1942

31 Ils quittent Foix le 23 janvier 1944. Ils reviennent en Ariège pour quinze jours fin février-début mars, avant de repartir en Haute-Savoie.

32 Huit personnes au total : le secrétaire départemental Dupin, les chefs des 1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> Service, le chef de la section du Mas d'Azil (Saint-Just Péquart), des gardes du corps. Pincemin et ses hommes reprennent énergiquement la Milice toulousaine en main.

33 A noter que les deux unions départementales ne furent pas fusionnées pour autant, et gardaient leur indépendance. Pincemin revenait à Foix régulièrement, et consacrait ses week-end aux questions du Maintien de l'ordre en Ariège. Il participait lui-même aux opérations et arrestations.

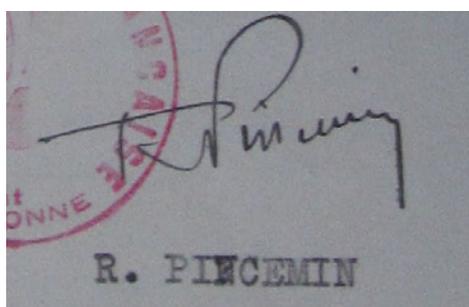
D'après certaines sources (Delperrié De Bayac notamment) il aurait organisé, en juin et juillet 1944 le pillage de tous les magasins juifs de Carcassonne. Cinq millions de franc de marchandises furent dérobés. Cela nous paraît improbable, que faisait Pincemin dans l'Ariège ?

Darnand lui aurait proposé le poste de chef régional à Lyon, en avril 1944, poste qu'il refusa<sup>34</sup>.

S'enfuit en Allemagne à la Libération, organisant la fuite des miliciens de Toulouse par la vallée du Rhône. Promu commandant par Darnand, qui l'apprécie, il est nommé à la tête du « camp des clochards » de la Milice, le camp d'Heuberg (près de Sigmarigen, qui comptait 800 miliciens). Il ne montre guère d'intérêt dans ce nouveau poste<sup>35</sup>. Il ne part pas en Italie du nord avec le bataillon Carus, et reste avec les hommes non incorporés pour former un bataillon de réserve. Passe en Italie du nord en avril 1945, avec les hommes restants.

Condamné à mort par contumace, à la confiscation de ses biens et à la dégradation nationale par la Cour de justice de l'Ariège, le 25 avril 1945. Il réussit à fuir en Argentine via l'Italie, en 1947. Il ne reviendra passer ponctuellement des séjours en France qu'à partir des années 1960.

Dans son nouveau pays, il était devenu un propriétaire terrien prospère, un homme d'affaires important et ingénieur-conseil dans la sidérurgie et l'import-export. Il fut l'un des fondateurs du mouvement « La Cité Catholique »<sup>36</sup>. En 1974, il quitte ses affaires pour créer la Fondation Forum et s'y consacrer totalement. Il milita pour la doctrine sociale catholique, et propagea les exercices spirituels de Saint Ignace. Enfin il élabore une œuvre théorique économique : le « Droit naturel économique »<sup>37</sup>. Pincemin sera ainsi très actif dans les cercles anti-communistes de son nouveau pays. Pincemin meurt à Buenos Aires le 6 août 2001<sup>38</sup>.



---

34 Voici l'avis d'Achille Loubet, chef départemental de la LFC de l'Ariège, sur son ancien subordonné Pincemin :

« Jeune, ardent, animé du désir certain de servir la France, il avait des défauts graves qui finalement devaient le perdre. Il était orgueilleux et fier au point d'en arriver même à la brutalité avec ses subordonnés et les autres. Manquant d'expérience, il ne savait pas juger les hommes, et avec quelques flatteries n'importe qui pouvait capter rapidement sa confiance. Il manquait, malgré les apparences de chef qu'il s'efforçait de se donner, de la qualité essentielle du chef : celle du caractère. A ce titre, il était extrêmement influençable et le dernier qui avait parlé avec lui risquait souvent d'avoir raison. Enfin son manque de franchise. »

35 Se contentant de jouer aux cartes d'après certains !

36 Mouvement anticommuniste, catholique, qui recevra des réfugiés de l'OAS.

37 Trois publications importantes entre 1974 et 1976 seront traduites en français et préfacées par Louis Salleron, économiste français : « La paix et l'argent », « La capitalisation populaire », « Anti modèle ». Il publiera également : « La participation » ; « La cogestion » ; « la fracture salariale : salaire comptable et salaire de bourse ». Sa doctrine économique est influencée par la doctrine sociale catholique de Pie XI, opposée aussi bien au libéralisme et au socialisme.

38 Son fils, José Maria Pincemin, auxiliaire de l'Archevêque de Parana, est l'auteur d'une notice nécrologique évoquant son décès parue dans la revue universitaire : « El Derecho » en 2005.

# Jean ZINCK

*Agent du SD (Haute-Garonne ; Tarn-et-Garonne)*

Jean Édouard Zinck est né le 14 novembre 1906 à Strasbourg (département du Bas-Rhin). Policier en Alsace, il doit quitter sa région après la défaite de juin 1940. Embauché comme secrétaire à la mairie de Montréjean, en Haute-Garonne. Condamné à deux mois de prison par le tribunal correctionnel de Saint-Gaudens pour trafic de cartes d'alimentation, en janvier 1943.

Après sa libération, le 21 mars 1943, il entre comme interprète au service de l'antenne du SD de Luchon<sup>39</sup>. Il fut l'agent français le plus actif de cette antenne, participant aux opérations et arrestations. Toutefois, à sa décharge, il est à noter qu'il avait fait libérer plusieurs détenus, de sa propre initiative (il avait assez de pouvoir pour cela).

Muté vers le 15 avril 1944 au SD de Montauban. Il gagnait 4800 francs par mois. Il prétendra avoir tout fait pour faire libérer certains otages capturés par les allemands en juillet 1944, et dont quatre furent pendus sur la place de la préfecture le soir du 23 juillet<sup>40</sup>.

Arrêté par la police à Montauban le 20 août 1944<sup>41</sup>, il se « met à table » de suite et donne les noms de plusieurs de ses indicateurs. Jugé le 24 février 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne (en compagnie d'autres personnes, dont Borel), il est condamné à mort et fusillé.

---

39 Le 15 avril 1943, il écrit à sa maîtresse :

« Les Montréjaulais m'en veulent à mort... Rappelle toi que j'avais promis certaines punitions aux Montréjaulais. Cette promesse est partiellement tenue. Je ne peux pas en dire plus long, tu l'apprendras un peu plus tard. Je pense que tu me comprends... »

40 En représailles de l'attaque du sous-chef du SD et de son chauffeur à Montricoux (l'un d'eux fut tué, l'autre grièvement blessé).

41 Il se cachait depuis quelques temps avec sa maîtresse (sa femme légitime, allemande, avait suivi les troupes d'occupation en fuite).

**PARTIE II**  
**HAUTE-GARONNE**

## Jacques ARNAUD

*Chef de trentaine-adjoint du SOL (Toulouse – Haute-Garonne) & Membre du PPF*

Jacques François Jules Arnaud est né le 1<sup>er</sup> juin 1921 à Saint-Etienne (département de la Loire). Engagé volontaire en septembre 1939, et incorporé au bataillon 136, à Pau. Il est ensuite affecté à l'école de Montauban, puis à celle d'Agen. Démobilisé le 2 août 1940.

Presseur-repasseur à Toulouse, il entre à la LFC, puis au SOL en juin 1942, où il est nommé chef de trentaine-adjoint. Démissionne en novembre 1942. Il était aussi membre du PPF depuis août 1942, ayant adhéré par l'intermédiaire du docteur Barthet, médecin et ami de la famille.

Part pour le STO en Allemagne du 19 mars au 1<sup>er</sup> novembre 1943. N'approuvant pas le programme du parti, Arnaud ne renouvelera pas sa cotisation PPF en 1944.

Jugé le 15 novembre 1944 par la Chambre civique de Haute-Garonne, et condamné à une peine d'indignité nationale.

## Marcel ARNAUD

*Chef de centaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Revel – Haute-Garonne) & Membre du PPF*

Marcel Laurent Alexandre Albert Arnaud est né le 19 janvier 1914 à Montpellier (département de l'Hérault).

Chef de la 17<sup>ème</sup> centaine du SOL puis de la Franc-Garde bénévole de l'arrondissement de Revel<sup>42</sup>. Il fut un membre très actif du mouvement<sup>43</sup>. Il était aussi membre du PPF<sup>44</sup>. Il semble qu'il soit resté en France après la Libération<sup>45</sup>.

Condamné à mort par contumace par la Cour de justice de la Haute-Garonne, le 11 avril 1945<sup>46</sup>. Il semble avoir échappé à la justice, car il était toujours recherché en octobre 1950<sup>47</sup>.

---

42 Il était aussi Vice-président de la LFC de Revel.

43 Arnaud écrit au commissaire de police (septembre 1943) pour lui signaler l'activité des chefs de la Résistance Sabo et Auduy, jugés comme les principaux instigateurs de l'activité anti-milicienne dans la ville, dont notamment le bris de vitrines de commerces de miliciens et des menaces écrites à leur rencontre.

44 Inscrit par son frère, Louis Arnaud.

45 D'après un témoignage, il se trouvait à La Bourboule en octobre 1944.

46 Même procédure que son ancien subordonné, Jean Rouanet.

47 Jusqu'à Rabat, au Maroc, où un homonyme fut presque arrêté par erreur.

## Christian BARILLET

*Agent du SD (Haute-Garonne)*



Christian Noël Barillet est né le 24 décembre 1919 à Cassis (département des Bouches-du-Rhône). Inspecteur de police à Tunis, sous les ordres du chef de brigade de surveillance François Firpi, le but de cette unité étant de rechercher les gaullistes.

Rapatrié en métropole en 1943, il devient ensuite agent du SD à Toulouse, se faisait appeler « André Dandrade »<sup>48</sup>. Il fait notamment équipe avec son comparse Pierre Jousset, et se spécialisent dans les affaires de faux policiers.

Décédé quelques temps après la Libération, dans des circonstances inconnues. Le mandat de cessation des recherches est émis le 8 janvier 1945<sup>49</sup>.

---

48 Il résidait au 47 allée Jean Jaurès, en plein cœur de la ville.

49 Il avait été condamné à mort par contumace par le Tribunal militaire d'Alger le 25 avril 1944.

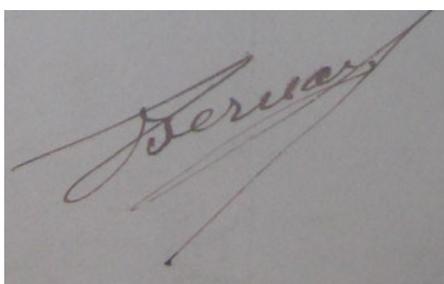
## Paul BERNARD

*Chef de centaine de la Franc-Garde bénévole (Carbonne – Haute-Garonne)*

Paul Joseph Bernard est né le 23 juin 1904 à Perpignan (département des Pyrénées-Orientales). Après des études en médecine à Toulouse, il fait son service militaire à l'hôpital militaire de cette ville, de 1923 à décembre 1926, date où il est réformé pour tuberculose pulmonaire.

Docteur en médecine à Saint-Sulpice-sur-Lèze, il adhère aux Amis de la LFC en 1942, sur instance du chef communal, le capitaine Faure. Membre du SOL depuis octobre 1942, il fut chef de la 13<sup>ème</sup> centaine de la Franc-Garde bénévole du canton de Carbonne<sup>50</sup>. Il démissionne fin mai 1943, arguant que son métier de médecin lui prend trop de temps pour se consacrer efficacement à son rôle. Le chef Frossard lui demande toutefois de bien vouloir rester simple Franc-Garde. Bernard démissionne définitivement de la Milice en septembre 1943.

Condamné à cinq ans de dégradation nationale par la Chambre civique de Haute-Garonne, le 27 janvier 1945.



## Albert BOSSARD

*Légionnaire / Soldat*

Albert Ernest Bossard est né le 3 août 1920 à Moncontour (département des Côtes-du-Nord). Ajusteur de formation, il habitait Nantes au moment de son engagement dans la LVF, le 17 novembre 1941. Blessé au bras lors d'une embuscade de son unité par les partisans. Il semble avoir été réformé en février 1943 au plus tard. Il était titulaire de la *Croix de fer II<sup>ème</sup> classe*, de la *Médaille des blessés* et de la *Médaille d'hiver*.

Condamné par le tribunal correctionnel de Toulouse à six mois de prison par contumace, pour vol, le 18 juillet 1944. Probablement en fuite à la Libération, il est condamné à mort par contumace par la Cour de justice de Haute-Garonne le 7 décembre 1944. Il était jugé en même temps que son ami René Roche. Bossard était également poursuivi pour appartenance à la Waffen-SS, mais ce n'est peut-être qu'une erreur.

---

<sup>50</sup> Absent des listes officielles de port d'armes de décembre 1942 et février 1943, on en déduit qu'il fut nommé à ce poste après la création de la Milice.

## André BRUN

*Chef de Centre de la Franc-Garde bénévole (Toulouse – Haute-Garonne)*

André Jean Jacques Marie Brun est né le 26 mars 1891 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Lieutenant-colonel d'aviation en retraite, il adhère à la Milice à la mi-mars 1943, comme chef de Centre de la Franc-Garde bénévole. Il fut peut-être également chef du 1<sup>er</sup> Service de Haute-Garonne<sup>51</sup>. Il démissionne fin mai 1943, suite aux compte-rendus oraux que donna l'ex-chef SOL de Tunisie Lacomme. Brun étant en désaccord avec le fait que des SOL de Tunisie aient combattu aux côtés des allemands dans la Phalange Africaine.

Démissionnaire, il aura ensuite des activités résistantes actives<sup>52</sup>. Jugé par la Chambre civique de Haute-Garonne le 22 décembre 1944, il est condamné à l'indignité nationale, mais en sera relevé, après avoir reçu l'aide de témoignages à décharge.

## Henri CASTÉLAN

*Chef de centaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Saint-Gaudens – Haute-Garonne)*

Henri Jules Castélan est né le 12 avril 1894 à Saint-Plancard (département de la Haute-Garonne). Vétéran de la guerre 14-18, qu'il finit *Chevalier de la Légion d'honneur* et titulaire de la *Croix de guerre* avec au moins quatre citations<sup>53</sup>. Il fut blessé deux fois et intoxiqué par les gaz de combat. A nouveau mobilisé en 1939, il est fait prisonnier par les Allemands le 22 juin 1940. Il sera rapatrié le 12 août 1941, comme ancien combattant.

Chef de district de la LFC de Saint-Gaudens depuis sa libération, il exerçait le métier de négociant en confection. Devient chef du SOL de l'arrondissement de Saint-Gaudens<sup>54</sup>, avec le grade de chef de centaine. Versé automatiquement à la Milice en février 1943, il démissionne en avril 1943 au plus tard, entraînant une dizaine de membres avec lui. Apprenant qu'il est encore listé comme milicien, il écrit des lettres de protestation aux responsables, en mai 1944<sup>55</sup>.

Arrêté le 23 août 1944, il est remis en liberté six jours plus tard par le Comité local de Libération. A nouveau arrêté le 9 septembre, il est interné au camp de Noé. Jugé par la Chambre civique de Haute-Garonne le 15 décembre 1944, il est condamné à l'indignité nationale, mais en sera relevé après un pourvoi en cassation.

Décédé le 16 avril 1961 à Saint-Gaudens.

---

51 Une note d'information non datée cite qu'il remplaça le capitaine Du Lac De Randall à ce poste. Or, ce dernier a été évincé de la Milice à une date ultérieure de la démission de Brun... en juillet 1943 ! Tout ceci est donc contradictoire.

De plus, il apparaît quasiment certain que c'est Constant Duprat qui succéda à Du Lac.

52 Témoignage du colonel Philinte, chargé de mission à la Sécurité publique (Ministère de l'Intérieur), à Paris, 24 novembre 1944 :

« M. le colonel Brun a fait preuve du plus grand patriotisme pendant l'occupation allemande du territoire. En particulier il a permis le camouflage et le passage en Espagne de nombreux patriotes poursuivis par la Gestapo ou la police française. De nombreux témoignages ont été recueillis sur cette activité, parmi lesquels on peut mentionner ceux de la police toulousaine. »

53 Une à l'ordre de la 67<sup>ème</sup> brigade le 3 mai 1916, et trois à l'ordre de la 34<sup>ème</sup> division (1er mai 1917 ; 11 mai 1918 et 7 septembre 1918).

54 Depuis novembre 1942 au moins. Il avait succédé au chef Pellegrin, le premier à occuper ce poste.

55 Une au chef départemental de la LFC, une autre au chef départemental de la Milice, et la dernière au chef local milicien de Saint-Gaudens (probablement Maurice Jaffary, qui avait commis l'indélicatesse de lister Castélan comme milicien).

## Ernest CATTIAUX

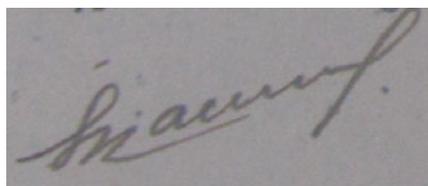
*Franc-Garde bénévole (Toulouse - Haute-Garonne)  
Chef de trentaine-adjoint du SOL (Toulouse – Haute-Garonne)*

Ernest Joseph Cattiaux est né le 22 août 1892 à Naves (département du Nord). Incorporé d'octobre 1912 à juillet 1919, d'abord au 6<sup>ème</sup> (1912 à 1914) puis au 9<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval (1914-1915). Il passe ensuite dans la 213<sup>ème</sup> escadrille d'aviation, avec laquelle il finit la guerre. Il n'est ni décoré, ni gradé.

Il travaille ensuite comme représentant de commerce à Le Fère, dans l'Aisne, jusqu'en 1935, date où il lâche son affaire à cause de déboires financiers, et devient chauffeur. Brièvement mobilisé d'août à novembre 1939, comme toute la classe 1911. Replié à Toulouse en mai 1940, il travaille aux usines Dewoitine, comme agent de lancement et magasinier, jusqu'en octobre 1943. Il devient ensuite chauffeur pour l'entreprise Duvermandois, jusqu'à la date du Débarquement, où son patron camoufle ses camions.

Membre de la LFC depuis décembre 1941, il adhère aux SOL peu après leur création, et sera chef de trentaine-adjoint de ce mouvement à Toulouse. Il passe à la Milice comme simple Franc-Garde, participant aux opérations contre le marché noir au niveau local. Il démissionne de la Milice le 10 décembre 1943, expliquant au chef Frossard que l'orientation pro-allemande du mouvement lui déplaisait<sup>56</sup>.

Arrêté à la Libération, il sera condamné à une peine d'indignité nationale par la Chambre civique de Haute-Garonne<sup>57</sup>.



## Pierre CAUBY

*Légionnaire / Soldat*

Pierre Jean Cauby est né le 28 avril 1900 à Montauban (département du Tarn-et-Garonne). Engagé à la LVF en 1941 à Toulouse.

En fuite à la Libération, condamné à mort par contumace par la Cour de justice de Toulouse le 27 novembre 1945.

---

<sup>56</sup> A noter que le chef départemental de la LFC, Jules Lannefranque, avait conseillé à Cattiaux de démissionner.

<sup>57</sup> Cattiaux avait tenté de rejoindre un mouvement résistant, mais ne reçut pas de réponse.

Il avait également hébergé chez lui un israélite durant trois semaines, en décembre 1942.

## Bertrand CAZENEUVE

*Chef de centaine du SOL (Saint-Béat – Haute-Garonne)*

Bertrand Jean Antoine Cazeneuve est né le 29 septembre 1895 à Fos (département de la Haute-Garonne). Vétéran de la guerre 1914-1918 (qu'il finit prisonnier de guerre, malgré ses trois tentatives d'évasion), décoré de la *Médaille militaire*, de la *Croix de guerre* avec deux citations, et nommé *Chevalier de la Légion d'honneur* en 1915.

Engagé volontaire en 1939, comme capitaine. Fait prisonnier en mai 1940<sup>58</sup>, il est interné à l'Oflag XIII/B, à Nuremberg. Libéré en 1941, comme père de six enfants.

Chef cantonal du SOL de Saint-Béat (dès sa création), avec le grade de chef de centaine. Il exerçait le métier de marchand de vins à Cierp. Il démissionne à la création de la Milice. Il était en fréquentes relations avec les hommes de l'antenne du Sipo-SD de Luchon, afin de rendre divers services quand il le pouvait. Vu ainsi avec les Allemands, il sera accusé d'être un informateur, même s'il prévint de nombreuses personnes de l'imminence d'une arrestation. Cazeneuve jouait une sorte de double jeu, aidé en cela par sa connaissance de la langue allemande<sup>59</sup>.

Jugé le 21 février 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité, la dégradation nationale à vie et la confiscation de ses biens à hauteur de 60 000 francs. On peut s'étonner de la sévérité de la peine, étant donné les nombreux témoignages à décharge qu'il reçut durant l'instruction de l'affaire.

Décédé le 2 juillet 1980 à Cierp.

---

58 Les allemands l'ayant capturé lui ont alors déclaré qu'il était le premier officier français qu'ils prenaient les armes à la main !

59 Cazeneuve déclara un jour à une connaissance :

« Les gens finissent par s'abuser quand aux services que je puis leur rendre auprès des Allemands. Ces derniers qui ont le respect de la hiérarchie militaire savent que je suis capitaine. Ce grade leur impose peut-être un peu ainsi que mes décorations, et ma connaissance de l'allemand me rend pas mal de services. Mais ils se lasseront et cela ne durera pas toujours. »

# Marc CORELLA

*Waffen-Oberscharführer der SS*  
*Adjutant / Feldwebel*

## Promotions :

Sergent / Unteroffizier

Adjutant / Feldwebel : 01.08.1944

Waffen-Oberscharführer der SS : 01.09.1944

Marc Jean Corella est né le 18 mai 1915 à Palau-de-Cerdagne (département des Pyrénées-Orientales). Il grandit dans une famille d'agriculteurs de Belpèch (Aude). Quitte ses parents en juillet 1938<sup>60</sup> pour s'engager dans la Garde républicaine mobile, et affecté à Rambouillet. Intégré au 9<sup>ème</sup> groupe de la GMR (stationné à Plessis-Robinson) en février 1939. Il est révoqué de la GMR en août 1942, pour avoir protesté plusieurs fois contre le fait de monter la garde devant les quartiers de l'amiral allemand Raeder (situé alors près du bois de Boulogne). La décision fut prise par le commandant de l'unité, Hamel. Il travaille ensuite comme manutentionnaire à la garde d'Austerlitz.

Engagé dans la LVF<sup>61</sup> à Soissons en octobre 1942 ou janvier 1943 (matricule 8752), avec le grade de sergent, il est dirigé à Versailles, puis au camp de Kruszyna en février 1943. Il monte au front vers avril 1943. Il fut décoré de la *Croix de guerre légionnaire* en février 1944, pour avoir sauvé son groupe de combat dans des circonstances difficiles.

Intégré à la brigade « Charlemagne », comme Oberscharführer, à la 2<sup>ème</sup> compagnie du *Waffen-Grenadier-Regiment der SS 58*, il fut sans doute chef de section, vu son grade. Il combat en Poméranie avec cette unité, et parvient à sortir du chaudron. Refusant de continuer le combat, il est probablement versé dans le bataillon de travailleurs de la division « Charlemagne », en avril 1945. Le bataillon est capturé puis libéré par les troupes américaines, et de là, Corella gagne Düsseldorf.

Rentré en France le 10 mai 1945, se faisant passer pour un ancien du STO, au Centre d'accueil de Colombes. Il se réfugie dans la métairie de son frère, à Lapenne. Appréhendé par la Surveillance du territoire de Foix, il est amené à Toulouse. Il se portera volontaire pour une unité de l'armée devant combattre en Indochine, mais sa demande n'aura aucune suite.

Jugé le 18 juin 1945 par la Cour de justice de Toulouse, et condamné à vingt ans de travaux forcés, la confiscation des biens et l'indignité nationale à vie. Libéré en novembre 1949, il travailla ensuite comme employé de l'école libre Saint-Théodore, à Montauban.

---

60 Il effectua son service militaire dans le 81<sup>ème</sup> régiment d'infanterie alpine, à Montpellier, d'octobre 1935 à octobre 1937. Il finit simple soldat.

61 Il expliquera s'être engagé avant tout pour continuer son métier de soldat, et parce qu'il avait subi une déception amoureuse. Fiancé depuis quelques temps avec une jeune femme, celle-ci lui écrit une lettre pour lui dire que leur relation était terminée.

Dépité, Corella prit son vélo et fit une ballade un peu au hasard, jusqu'à Soissons, où il fut interloqué par le bureau de recrutement local de la LVF !

## Jean FOURMENT

*Délégué d'arrondissement de la LVF (Saint-Gaudens – Haute-Garonne)*

Jean Joseph Julien Fourment est né le 16 avril 1891 à Saint-Marcet (département de la Haute-Garonne). Mobilisé en 1914, il gagne la *Médaille militaire* et la *Croix de guerre* avec deux citations<sup>62</sup>. Fait prisonnier par les Allemands le 15 juillet 1918. Libéré, et démobilisé le 21 septembre 1919.

Retraité de l'Octroi de Montpellier depuis 1936, il entre ensuite à l'Institut Bayrou (collège privé), comme surveillant. Membre actif de la LFC et collaborationniste notoire de Montpellier, il était sympathisant du PPF<sup>63</sup>. Il déménage brièvement à Saint-Gaudens, où il exerce la profession d'agent général d'assurances. Sur demande d'un ami (futur milicien), il accepte de tenir temporairement le bureau de recrutement de la LVF de Saint-Gaudens, du 10 au 20 mai 1942, en l'absence de Roux. Il retourne ensuite à Montpellier.

Jugé le 20 mars 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est condamné à deux ans de prison et dix ans d'indignité nationale.

Décédé le 7 juillet 1972 à Charlas.

---

62 Il servit au sein des 51<sup>ème</sup> et 251<sup>ème</sup> régiments d'infanterie.

63 Il ne s'en cachait pas, et déclara à un de ses élèves, au moment du débarquement Allié de novembre 1942 en Afrique du nord qu'il n'hésiterait pas à prendre les armes en cas de débarquement allié en métropole. Il vitupérait contre les « terroristes », disant qu'il fallait « tous les pendre ».

## Gaston FOURNIÉ

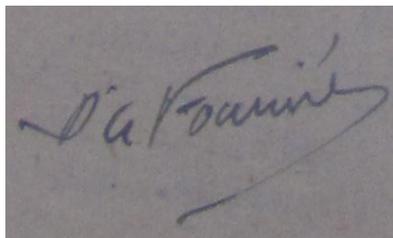
*Chef-adjoint du Service de santé du SOL & de la Milice Française (Haute-Garonne)*



Gaston François Fournié est né le 5 août 1895 à Quillan (département de l'Aude). Il effectua six ans de service actif dans la Marine de guerre, avec le grade de médecin capitaine de réserve, en 1914-1918 et en 1939-1940.

Docteur en médecine à Toulouse, l'un des plus estimés de la ville. Cadre de la LFC, il adhère au SOL en avril 1942, comme chef-adjoint du Service de santé de Haute-Garonne<sup>64</sup>. Versé automatiquement à la Milice en février 1943, avec le même poste. Il se retire progressivement entre décembre 1942 et mai 1943, et donne officiellement sa démission en septembre 1943, qui sera mal ressentie par les milieux miliciens.

Arrêté par les FFI fin août 1944, il est libéré sur ordre du commandant Castor, qu'il avait soigné en mars 1944, alors qu'il avait été grièvement blessé par la police allemande. A nouveau arrêté le 22 décembre 1944 par la police à Toulouse, Fournié est interné au camp de Noé. Jugé le 22 janvier 1945 par la Chambre civique de Haute-Garonne, il est relaxé, étant donné ses nombreux services rendus à la résistance locale, donnant de nombreux certificats médicaux quand on le lui demandait, et ce depuis 1942<sup>65</sup>.



---

64 Listé comme « chef de Service adjoint » dans les listes officielles de port d'arme de décembre 1942 et février 1943, sans précision aucune.

Le dossier Chambre civique de Fournié ne précise pas exactement son rôle, si ce n'est qu'il faisait passer des visites médicales aux membres du SOL. On en déduit donc aisément qu'il était le chef-adjoint du Service de santé !

65 A des appelés du STO, des israélites (il leur certifiât une fausse grave maladie) et à des FFI.

## Témoignages à décharge en faveur du docteur Fournié

### 1) Jacqueline Monteux, 24 août 1944, clinique Ambroise Paré

« Messieurs,

Profondément et doublement bouleversée en ma qualité de Française et d'Israélite, de la Libération de notre cité, je viens vous apporter sous la foi du serment et au nom même de cette justice qui fut depuis 5 ans baffouée, mon témoignage en faveur du Docteur Gaston FOURNIER (sic), 35 rue Roquelaine, arrêté comme Milicien.

Entrée dans la clinique Ambroise Paré comme secrétaire le 6 janvier 1944 ; j'ai immédiatement trouvé, et cela spontanément de sa part, un soutien moral et un appui qui ne se sont jamais relâchés. En dehors de sa très amicale sympathie, je certifie qu'il a reçu chez lui, et fait travailler sous son nom le professeur METGER, médecin israélite agrégé des hôpitaux et professeur de la faculté de Paris.

Le Docteur FOURNIER n'aura eu de milicien que le nom, et nom qu'il ne jugea pas digne d'être accolé à celui de Français, puisqu'immédiatement après avoir compris ce que « Milice » voulait dire, il en a rejeté le titre à la face même de ceux qui voulaient lui imposer de le garder.

Convaincue de sa parfaite loyauté et de ses sentiments patriotiques, je vous demande, Messieurs, de prendre en considération cette modeste déposition.

Par delà nos erreurs il y a la Justice, et ce serait la méconnaître que de ne pas en user vis-à-vis d'un médecin qui à n'importe quel moment et dans n'importe quelle circonstance a toujours répondu présent à ses malades. »

### 2) Témoignage de L. Escande, 22 août 1944, 4 boulevard Riquet, Toulouse

« Je soussigné L. ESCANDE, professeur à la faculté des Sciences, directeur de l'Institut électrotechnique et de mécanique appliquée, de l'Institut de Mécanique des fluides et de l'école des Conducteurs électriciens mécaniciens.

Ingénieur-conseil de M. Vincent AURIOL à Muret depuis 1928, se porte garant du Docteur Gaston FOURNIER habitant rue Roquelaine.

Le docteur FOURNIER que je connais depuis plus de 10 ans est un des docteurs les plus populaires et les plus estimés de Toulouse.

C'est un homme très bon, très patriote dont la bonne foi a été surprise à l'origine du mouvement S.O.L et qui est entré à ce moment là dans ce mouvement qui est devenu milicien lorsque la transformation a eu lieu. Il n'a pas tardé à être choqué par le caractère progressivement anti-national de cette organisation ; il n'y a pratiquement plus paru depuis décembre 1942, sauf quelques très rares apparitions pour procéder à des examens physiques jusqu'en mai 1943, époque après laquelle il n'a plus mis les pieds à la Milice. Il a démissionné officiellement de la Milice en septembre 1943.

Le docteur FOURNIER n'a que des amis ; c'est un homme de cœur animé de sentiments patriotiques élevés et qui n'a fait que du bien autour de lui.

Lorsque me souvenant de son ancienne position milicienne j'ai été le voir le jeudi 17 août, il m'a spontanément exprimé le désir de servir au mieux les intérêts français et s'est mis à disposition pour donner des soins aux blessés du maquis. Il m'a d'ailleurs dit qu'il avait donné des soins à un parachutiste anglais quelque temps auparavant dans sa clinique.

J'avais déjà parlé du docteur FOURNIER à mon ami GRANIER, procureur à Muret qui a pour lui la même estime que moi. J'ai avisé samedi matin, n'ayant pu le voir vendredi, M. CEZERAT que le docteur FOURNIER était à disposition de la résistance pour les soins à donner aux blessés du maquis.

[...] »

# Jean FRAGO

*Légionnaire / Soldat*  
*Membre du SOL (Haute-Garonne)*

Jean Paul Frago est né le 24 novembre 1899 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Engagé volontaire pour la durée de la guerre en janvier 1917, au 15<sup>ème</sup> R.I d'Albi. Fait prisonnier le 26 juillet 1917 à Heurtebise, il parvient à s'évader fin août 1918. Décoré de la *Médaille militaire*, de la *Croix de guerre* avec deux citations et de la *Médaille des évadés*, et pensionné à 30% pour troubles pulmonaires. Il adhère au Parti Social Français avant 1940.

Engagé à la LVF le 17 novembre 1941, comme simple soldat<sup>66</sup> (matricule 4393), dans l'espoir de faire libérer son frère et son neveu, prisonniers de guerre en Allemagne. Rejoint Versailles, puis le camp de Deba début décembre 1941. Atteint d'une sciatique, il est hospitalisé à Deba le 30 décembre 1941, où il reste jusqu'au 13 février 1942. Réformé six jours après, il est renvoyé en France. Il reprend son travail à la brasserie Montplaisir, puis se fera embaucher comme chauffeur-livreur à la société des huiles et pétroles Carmoline. Déjà membre de la LFC, il adhère au SOL, mais démissionne au moment de la création de la Milice<sup>67</sup>, début mars 1943, car n'étant pas en accord avec la tournure plus politique prise par le mouvement. De plus, il préférerait se consacrer à sa famille et ses six enfants.

Arrêté à son domicile toulousain par les FFI du groupe Vira, le 23 août 1944. Emprisonné à la prison Saint-Michel puis au camp de Noé. Jugé le 23 mars 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est condamné à un an de prison et quinze ans d'indignité nationale. Le 2 juillet 1945 il bénéficie d'une remise de peine et est libéré. Le 28 mars 1950 sa peine d'indignité nationale est réduite à cinq ans, et donc annulée.

---

66 Source : correspondance avec Eric Lefèvre.

67 Il fut toutefois porté automatiquement sur les listes de la Milice départementale (matricule 359) et proposé comme Franc-Garde.

# Grégoire GEARSKY

## *Légionnaire / Soldat*

Grégoire Gearsky est né le 15 février 1910 à Pskov, en Russie. Réfugié en France en 1929,<sup>68</sup> il trouve un emploi comme manœuvre dans une usine de métallurgie, en Savoie. Résidant à Toulouse depuis 1935, il est mobilisé de septembre 1939 à août 1940, au 171<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, à Auch.

Il s'engage dans la LVF à Toulouse le 23 octobre 1941, sur un coup de tête (après de trop nombreuses disputes avec sa femme et avoir bu un coup de trop !), mais aussi dans l'espoir de faire libérer l'un de ses deux frères, prisonniers de guerre. Il arrive au camp de Deba le 1<sup>er</sup> décembre 1941, et est incorporé à la 9<sup>ème</sup> compagnie. Réformé le 29 mars 1942 à Deba (en raison de sa nationalité russe)<sup>69</sup>, il rentre en Haute-Garonne le 15 avril 1942.

Il part comme travailleur volontaire (avec sa femme) en Allemagne en septembre 1942, travaillant comme manœuvre dans différentes villes. Rapatrié en France le 30 mai 1945. Il s'engage alors dans une formation militaire de Bordeaux. Il est arrêté le 7 octobre 1945, pour ivresse sur la voie publique. N'ayant aucun papiers (il dira les avoir perdu), les policiers finissent par découvrir son identité et apprennent ainsi qu'il est recherché.

Condamné à deux ans de prison par la Cour de justice de Toulouse, le 8 janvier 1946.

---

68 Il avait quatre frères, également réfugiés en France.

69 Il prétendra avoir déserté pour tenter de rejoindre la Russie (avec plusieurs camarades), mais fut repris assez vite et emprisonné à Deba. Hypothèse assez peu probante.

Il est à noter que Gearsky n'adhéra à aucun mouvement politique.

## Maurice JAFFARY

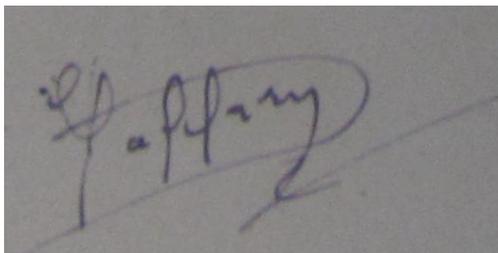
*Chef de main de la Franc-Garde permanente (Haute-Garonne)  
Chef de trentaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Saint-Gaudens – Haute-Garonne)*

Maurice Jules Élie Émile Jaffary est né le 29 février 1908 à Saint-Gaudens (département de la Haute-Garonne). Mobilisé de septembre 1939 à juillet 1940, dans le 38<sup>ème</sup> GRDI, et combat en Belgique<sup>70</sup>.

Clerc de notaire à Saint-Gaudens, chef de trentaine du SOL puis de la Franc-Garde bénévole de cette ville<sup>71</sup>. Il participa durant une vingtaine de jours aux opérations de Haute-Savoie, en mars 1944. Mobilisé dans la Franc-Garde permanente de Haute-Garonne le 8 juin 1944, il rejoint la villa des Rosiers. Courant juillet 1944 son unité participa à des opérations contre les maquis de Rieumes et Betchat (Ariège). Jaffary participa aussi à des contrôles d'identité et à des gardes armées des permanences miliciennes.

Le 15 août 1944 il quitte Toulouse en voiture, afin d'effectuer une liaison pour De Perricot, ordonnant le repli de la Milice, et se dirige à Tarbes, puis Pau, afin de donner ces instructions. Le 16 août, alors qu'il retourne sur Toulouse, sa voiture essuie des coups de feu, et il retourne donc à Tarbes. Sur ordre et conseil du chef de la Milice des Hautes-Pyrénées (le colonel Airaud), il se rend aux FFI le 18 août 1944<sup>72</sup>.

Condamné à mort par la Cour de justice de Haute-Garonne le 10 janvier 1945 (son comparse à la Milice de Saint-Gaudens, Labedan, est jugé en même temps, mais par contumace). Il écrit une lettre de demande de grâce au général De Gaulle, le 9 février 1945, qui sera transmise par sa mère<sup>73</sup>. Sa peine sera commuée en travaux forcés à perpétuité.



---

70 Il fit partie du corp franc de cette unité, et fut proposé pour une citation.

71 Après la démission du grand chef Pagès-Bordes à l'été 1943, Jaffary et Labedan porteront à bout de bras la Milice à eux deux dans la ville, organisant des réunions tous les 7 ou 15 jours, tantôt au domicile de l'un ou de l'autre.

72 Plus tard, il dira regretter de ne pas s'être engagé à la Légion étrangère, plutôt que de se donner aux FFI.

73 « Monsieur le Président – Condamné à mort par la Cour de justice de Toulouse, j'ai signé mon recours en grâce. Vous avez dit : « La France a besoin de tous ses enfants », je suis un enfant de la France, un enfant malheureux qui s'est trompé, ayant été trompé. Si vous croyez cela possible, permettez moi d'aller combattre pour la France, permettez moi, mon Général, de me réhabiliter. Je vous en supplie à genoux. Je vous jure sur mon honneur de soldat de faire mon devoir et plus que mon devoir, jusqu'au bout. »

## Pierre JOUSSET

*Agent du SD, Membre du PPF (Haute-Garonne)*



Pierre Jousset est né le 9 février 1909 dans le XVIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Instituteur en Tunisie (à Sfax, puis Tunis) de 1935 à 1939. Mobilisé à la déclaration de guerre de septembre 1939. Après la défaite de juin 1940, il devient inspecteur de police à Tunis. Rapatrié en métropole en 1943, avant le débarquement allié.

Agent du SD de Toulouse d'août 1943 à août 1944. Il se faisait appeler « Claverie » (nom de jeune fille de sa mère), afin de brouiller les pistes. Il opérait principalement avec Christian Barillet, et se spécialisait dans les affaires de faux policiers. Il était également membre du PPF.

En fuite à la Libération, il est condamné par contumace à la peine de mort, à la confiscation des biens et l'indignité nationale à vie par la Cour de justice de Toulouse le 21 juin 1945<sup>74</sup>. Il était encore recherché par les autorités judiciaires à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1950...



---

74 Le Tribunal militaire d'Alger l'avait déjà condamné à mort par contumace le 22 avril 1944.

## Julien LABEDAN

*Franc-Garde permanent (Haute-Garonne)*

*Chef de trentaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Saint-Gaudens – Haute-Garonne)*



Julien Gaudens Labedan est né le 1<sup>er</sup> juin 1913 à Gimont (département du Gers). Ebéniste à Saint-Gaudens, mobilisé en 1939. Fait prisonnier par les Allemands<sup>75</sup>, il s'évadera de son Stalag en juin 1942. Chef de trentaine du SOL puis de la Franc-Garde bénévole à Saint-Gaudens. Il participa durant une vingtaine de jours aux opérations de Haute-Savoie, en mars 1944.

Mobilisé dans la Franc-Garde permanente de Haute-Garonne le 8 juin 1944, il rejoint la villa des Rosiers. Il participa à la plupart des opérations de la Franc-Garde permanente de Haute-Garonne. Il fut probablement en Allemagne à la Libération.

Condamné à mort par contumace par la Cour de justice de Haute-Garonne le 10 janvier 1945, en compagnie de son comparse Jaffary, qui lui est présent. Réfugié au Canada après la guerre<sup>76</sup>, où il deviendra meublier décorateur à Montréal<sup>77</sup>. Le Garde des Sceaux ordonne la cessation des recherches le 22 décembre 1960.

Il avait fondé en mai 1949 le Club de montagne et camping de Montréal, qui sera le premier club d'escalade du Québec<sup>78</sup>, et qui existe encore de nos jours. Il est décédé le 25 décembre 2001 au Québec.

---

75 Labedan était titulaire de la *Croix de guerre*.

76 Le tribunal correctionnel de la Seine le condamna à un an de prison pour fabrication et usage de faux passeport, le 19 mars 1951.

77 Il avait opté pour la nationalité canadienne, et ne comptait à priori pas rentrer en France (source : le père de Labedan à la gendarmerie, 1957).

78 Dont les principes étaient : « Par la beauté de la montagne, par la joie de l'effort, endurcir les corps, élever les âmes, tendre les cœurs à la fraternité, promouvoir un monde meilleur. »

Crédit photographique : Clubmontagnecanadien.qc.ca

# Louis LACOMBE

*Agent du SD (Haute-Garonne)*

*Membre du Groupe Collaboration & de la Franc-Garde bénévole (Haute-Garonne)*

Louis Jean Lacombe est né le 5 décembre 1917 à Lézignan-Corbière (département de l'Aude). Engagé volontaire pour le travail en Allemagne le 22 juin 1942<sup>79</sup>, suite à une déception amoureuse. Il est envoyé à Dortmund, comme ouvrier dans une usine d'assemblage de tanks. Déclaré inapte à cause de sa myopie, il est rapatrié en France en décembre de la même année<sup>80</sup>.

Il adhère au Groupe Collaboration à son retour d'Allemagne<sup>81</sup>, et à la Franc-Garde le 15 novembre 1943<sup>82</sup>, sur influence de son père, membre de ces deux mouvements. Il devient secrétaire à l'Office de Placement Allemand de Toulouse en janvier 1943. Son rôle étant d'établir des listes d'entreprises susceptibles de fournir des ouvriers. Il a aussi convoyé des groupes de requis du STO sur Paris et Dijon. Muté à la commission allemande de la main d'oeuvre en septembre 1943<sup>83</sup>. Il démissionne le 15 novembre 1943, et entre au SD peu après<sup>84</sup>. Il est mis à la porte du SD le 6 avril 1944, pour irrégularité dans son travail<sup>85</sup>. Il reprend ensuite son travail au garage de son père.

Jugé le 27 mars 1945 par la Cour de justice de la Haute-Garonne, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité, l'indignité nationale et la confiscation de ses biens. On lui reconnaît des circonstances atténuantes<sup>86</sup>.

---

79 Lacombe est décrit comme quelqu'un de fantasque, instable et nerveux par le médecin. Il était sans doute atteint de la maladie de Basedow.

Il fut renvoyé du lycée en classe de seconde, à cause de ses nombreuses absences irrégulières. Il avait entamé des études de l'école de commerce, mais il ne finit pas le cycle. Réformé de l'armée en 1939, il part en Algérie (de septembre 1939 à avril 1940), où il fera divers travaux, tous abandonnés sans raisons sérieuses. Embauché dans le garage de réparations de véhicules de son père (Société Lacombe et Mirouse) de juin à octobre 1941, il abandonne également.

Au moment de son départ en Allemagne, en juin 1942, il travaillait chez un expert-comptable.

Marié en août 1941, il abandonne sa femme deux mois plus tard, prétextant ses « mœurs spéciales » (?).

80 Il doit cette faveur au fait que sa famille était « bien » avec le directeur de l'OPA (Office de Placement Allemand), Witter.

81 Et peut-être au Francisme, mais ce n'est pas certain.

82 Il fut assez peu actif à la Milice, vendant le journal « Combats », réparant des véhicules, et participant notamment à des missions de surveillance des maisons sinistrées par les bombardements.

Lors d'une ronde de nuit à Saint-Martin-du-Touch, il surprit trois soldats allemands en train de piller une maison. Parti avertir le poste de garde allemand, les trois hommes auraient été pris en chasse, et finalement fusillés sur le champ.

83 *Arbeitseinsatzstab*, située 15 allée Jean Jaurès, puis 1 place Jeanne d'Arc.

84 Soi-disant pour éviter le STO.

Des papiers (CV et lettre) seront retrouvés au local de la rue Maignac à la Libération. Il avait l'indicatif « Agent T.S. 250 ».

85 Lacombe était un agent peu efficace (trois missions de renseignements peu fructueuses) et assez passif, malgré sa qualité d'agent à part entière du SD, autorisé au port d'arme et déclarant que « les autorités lui doivent aide et assistance ».

A noter aussi qu'il servit d'intermédiaire dans une affaire de marché noir, qui permit l'arrestation de plusieurs personnes à Albi, touchant pour cela 30 000 francs.

86 Outre son état psychique, il avait détruit de nombreux dossiers de potentiels requis du STO, cela à titre gracieux.

A noter qu'il désirait démissionner de l'OPA en décembre 1943, et craignant des représailles il faillit passer en Espagne grâce à l'aide d'un ami. Mais il s'y refusa finalement, par peur des risques élevés.

# Jacques LAPENNE

*Membre de la Milice Française (Haute-Garonne)*

Jacques Lapenne est né le 9 septembre 1881 à Auterive (département de la Haute-Garonne). Combat de 1914 à 1918, comme lieutenant d'infanterie, nommé chef de bataillon à titre temporaire en juin 1918. Il participe à la campagne du Maroc de septembre 1926 à septembre 1928, comme chef de bataillon au 13<sup>ème</sup> régiment de tirailleurs algériens. Mobilisé en 1939, comme colonel, commandant l'infanterie de la 2<sup>ème</sup> division. Il était titulaire de la *Croix de guerre 14-18* avec quatre citations, *Commandeur de la Légion d'honneur*, de la *Croix de guerre des T.O.E* avec deux citations, la *Croix de guerre 39-40* avec deux citations, et douze autres médailles.

Démobilisé et mis à la retraite le 20 août 1940, il habite alors à Nice, mais revient à Auterive en juin 1941, pour des raisons de ravitaillement. Il était membre de la LFC. Sur proposition du chef Henri Vinche, il adhère à la Milice (sans doute vers février 1943), comme simple membre (bien que son influence au niveau local soit presque aussi grande que le chef Vinche), pensant que cette organisation devra principalement lutter contre le marché noir. Il démissionne en septembre 1943, arguant que les buts concrets de la Milice étaient bien trop obscurs, traitant le mouvement « d'épouvantail à moineaux » ! Grâce à son influence, Lapenne entraîne avec lui bon nombre de militants, et remet les démissions au chef Pourquoiier.

Lapenne s'abstient ensuite de toute activité. Il n'aura aucun contact avec les Allemands, malgré le fait qu'il parle très bien la langue. Jugé le 15 novembre 1944 par la Chambre civique de Haute-Garonne, il est acquitté. Sa qualité de membre honoraire de la Milice n'ayant bizarrement pas été reconnue.

## **Eugène LEBRUN**

*SS-Frw. Schütze*

Eugène Oscar Lebrun est né le 2 mai 1924 à Liévin (département du Pas-de-Calais). Il aidait au travail dans la coordonerie de son père, à Toulouse. Inscrit dans aucun mouvement politique, il était décrit par son entourage comme un garçon superficiel et peu stable, uniquement intéressé par les filles et le cinéma, qui avait l'habitude de disparaître du domicile familial plusieurs jours<sup>87</sup>.

Il disparaît un beau jour, le 15 ou 16 juin 1944, sans avertir ses parents. Ses derniers signalent sa disparition à la police. Lebrun leur écrit quelques temps après, disant qu'il visite Paris, et qu'il aurait contracté un engagement dans la Waffen-SS. Ses parents n'auront plus aucune nouvelle, et il sera supposé mort par ceux-ci et les autorités. Il est donc probable qu'il ait trouvé la mort d'une manière ou d'une autre à la fin de la guerre (division « Charlemagne », raid aérien, etc).

Condamné à mort et à la confiscation des biens par contumace par la Cour de justice de Toulouse le 13 février 1946. Il bénéficiera tout de même de la loi d'amnistie de 1953, car il était mineur au moment des faits.

## **Victor MADRID**

*Légionnaire / Soldat*

Victor Madrid est né le 28 octobre 1920 à Barcelone, en Espagne. Il réside à Carcassonne, quand il s'engage à la LVF à Toulouse, le 31 août 1941. Démobilisé à une date inconnue, il rentre vivre en Espagne le 2 avril 1942, après avoir obtenu un laissez-passer spécial de sortie de France, délivré par le préfet de l'Aude.

Condamné à mort par contumace le 30 avril 1946 par la Cour de justice de Toulouse. Il bénéficie de l'amnistie de 1953, et le dossier est définitivement classé en décembre 1968.

---

<sup>87</sup> Atteint d'encéphalite (soigné régulièrement de 1941 à 1944 à l'hôpital de La Grave) et sujet à des crises d'épilepsie. Il passait également pour s'adonner à la boisson.

# Eugène MARTY

*Caporal-chef / Obergefreiter*  
*Membre du RNP (Seine)*

## Promotions :

Légionnaire / Soldat

Caporal / Gefreiter : 01.01.1942

Caporal-chef / Obergefreiter : 01.04.1942

Eugène Marc Marty est né le 2 septembre 1907 dans le V<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Il exerce le métier de doreur sur cuivre, quand il est mobilisé en septembre 1939, au 72<sup>ème</sup> RIP<sup>88</sup>. Il avait fait partie de la « Cagoule » en 1938.

Engagé à la LVF le 27 août 1941, il s'était inscrit au RNP quelques jours auparavant. Il participe à la première campagne d'hiver, au sein de la 14<sup>ème</sup> compagnie, dans la section du lieutenant Moreau. Il est promu caporal, puis caporal-chef. Il est affecté à la 1<sup>ère</sup> compagnie à compter du 10 février 1942. Il se fait réformer par le docteur Fleury le 6 avril 1942<sup>89</sup>, et rentre à Paris.

Il travaille de mai 1942 à septembre 1943 dans une usine d'encaustique et de cirage appartenant à un cousin. L'usine ayant fermée, son cousin l'embauche dans un hôtel appartenant à sa femme, à Aiguebelle (Var). Il y reste jusqu'en mars 1944<sup>90</sup>, et regagne Paris peu après, où il travaille au foyer de la LVF.

En mai 1944, il fait la connaissance du capitaine allemand Martin, semble t-il lié au SD de l'avenue Foch, via un LVF récemment démobilisé<sup>91</sup>. Marty accepte de faire du service de renseignements. Envoyé le 19 mai à Toulouse, pour suivre un stage de huit jours à l'ancienne école Normale de l'allée Saint-Agne (avec une quinzaine d'élèves français, souvent anciens de la LVF), afin d'apprendre les bases de la cartographie et de l'orientation. Ils sont ensuite encasernés au château de Bonrepos-Riquet, où l'instruction prend une tournure militaire, sous la direction du capitaine Martin<sup>92</sup>. Les élèves sont en effet dotés de la tenue allemande, version Heer semble t-il. Marty touchait 8000 francs par mois de solde, 2000 francs pour sa femme et 1000 francs pour son enfant, mais 3000 francs étaient retenus pour la nourriture<sup>93</sup>.

Alors que la plupart de ses camarades fuient Toulouse peu avant la Libération, Marty décide de rester, car n'ayant pas envie de quitter sa maîtresse<sup>94</sup>. Arrêté le 23 août 1944 dans un bar, par les FFI. Jugé le 19 janvier 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité, à l'indignité nationale à vie et la confiscation de ses biens. Il sera emprisonné à Caen.

Marty est décédé le 13 février 2002 à Perpignan.

---

88 Il avait fait son service militaire à Nancy, au 26<sup>ème</sup> R.I.

89 Plusieurs raisons ont motivé son choix :

-le manque d'aptitude des officiers de la Légion.

-le fait que les membres du RNP étaient poussés vers la sortie par le PPF, de plus en plus puissant au sein de la LVF.

Le 23 janvier 1943, Marty fait une demande pour recevoir l'*OstMedaille*.

90 D'après Marty, il fut obligé de partir car les Allemands évacuaient la côte.

91 Le dénommé Mercier, frère d'André Mercier (député communiste de la Seine de 1936 à 1940, puis de 1944 à 1958).

92 D'après Pierre-Philippe Lambert, cette unité était assez similaire à la fameuse 8<sup>ème</sup> compagnie française de la division Brandebourg.

93 Certains membres de l'unité furent envoyés à Tarbes, faire du repérage de maquis. Marty lui, prétendit n'avoir effectué aucune mission importante, si ce n'est convoier des travailleurs nord-africains...

94 Celle-ci ne semblait pas au courant de l'activité de son amant (elle résidait au 3 rue Matabiau). Elle cachait également chez elle des amis israéliites.



Château de Bonrepos-Riquet, lieu où stationna l'équipe de Marty.

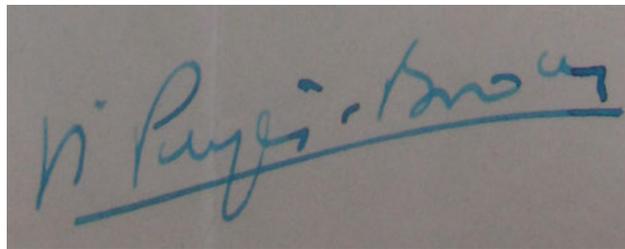
## André PAGÈS-BORDES

*Chef de centaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Saint-Gaudens – Haute-Garonne)*

André Antoine Pagès-Bordes est né le 10 juillet 1913 à Limoux (département de l'Aude). Docteur chirurgien, il est mobilisé de septembre 1939 à juillet 1940 comme docteur chef d'une section de brancardiers au sein de la 31<sup>ème</sup> division d'infanterie alpine. Il sera proposé pour une citation.

Chef de centaine du SOL puis de la Franc-Garde bénévole à Saint-Gaudens. Il ne prend la direction du mouvement au niveau de l'arrondissement qu'en avril 1943<sup>95</sup>, succédant à Casteran. Il envoie une première lettre de démission fin juillet 1943, restée sans réponse, puis une seconde le 25 août suivant. Il ne reçoit une réponse que un mois après. Frossard lui reprochant son inactivité passée. Désillusionné, Pagès-Bordes n'a plus aucune activité, et signera de nombreux certificats médicaux de complaisance pour éviter des départs au STO. Il sera aussi actif dans le soutien social aux réfugiés et victimes des bombardements.

Arrêté à son domicile par les FFI le 20 août 1944, et interné au camp de Noé. Jugé le 16 janvier 1945 par la Chambre civique de Haute-Garonne, il est condamné à une peine d'indignité nationale. Il ne sera libéré que quelques semaines plus tard du camp de Noé, peut-être grâce à une pétition de ses anciens concitoyens et patients<sup>96</sup>.



---

95 Selon l'interrogatoire de Pagès-Bordes... Mais il se pourrait qu'il soit entré en fonction dès février 1943.

Pagès-Bordes expliqua avoir accepté ce poste pour éviter que le chef de trentaine Julien Labedan ne soit promu, car il jugeait ce dernier excessif, et risquait de manquer de tact et de mesure avec la population.

En août 1943, il n'y avait qu'une quinzaine de membres miliciens dans la commune même (mais sans doute bien plus dans l'arrondissement entier).

96 « Nous sommes très étonnés qu'il soit encore incarcéré et qu'il ne soit pas encore revenu parmi nous. Cependant cet éminent chirurgien fait énormément défaut dans la région de Saint-Gaudens où il a su se faire aimer et apprécier de toute sa clientèle tant par ses chaudes qualités opératoires, que par ses vertues morales et par sa grande bonté. »

La lettre collective recueillit une cinquantaine de signatures.

## **Antoine PÉCHAUD**

*Membre du GAJS du PPF (Haute-Garonne)*

Antoine Péchaud est né le 19 décembre 1913 à Saint-Pierre-de-Lages (département de la Haute-Garonne). Résidant à Toulouse, il se disait cultivateur.

Il adhère au PPF en avril 1944, afin de pouvoir rejoindre le Groupe d'Action pour la Justice Sociale en cours de constitution. Suit un stage à Paris début mai 1944 à la caserne Mortier, avec d'autres volontaires. Son principal travail sera celui de garde à l'Office de Placement Allemand, situé rue Jean Jaurès. Mais il n'hésitait pas à impressionner ses voisins, et même ses proches, grisé de son port d'arme et de son brassard PPF. Il touchait 2500 francs par mois. Il avait sévèrement battu sa femme pour ensuite l'amener au siège du PPF, afin de la faire inscrire au parti ! Il plaque tout aux alentours du 25 mai 1944, et part à la campagne se mettre au vert chez sa mère, à Gragnague, où il est arrêté le 20 septembre.

Jugé le 17 janvier 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est condamné à un an de de prison et la dégradation nationale à vie. Il fut considéré par la Cour et les témoins comme un homme plus bête que dangereux<sup>97</sup>.

---

<sup>97</sup> Le dénommé André Salettes, lui aussi du GAJS, l'avait incité à se mettre au service de la police allemande, mais Péchaud avait strictement refusé, ayant même failli en venir aux mains avec Salettes.

# Lucien PISSOT

*Légionnaire / Soldat*

*Membre du PPF / Membre de la Franc-Garde bénévole (Haute-Garonne)*

Lucien Pierre Jules Pissot est né le 12 septembre 1911 à Rouen (département de la Seine-Inférieure). Quitte l'école à quatorze ans, titulaire du Certificat d'études. Il entre comme employé de bureau aux usines Delaunay-Belleville (Saint-Denis), puis quitte ce travail en 1928 pour devenir apprenti imprimeur, puis rédacteur pour la compagnie d'assurances « La Participation ». Il quitte cette compagnie en 1936, et part travailler à Lille de 1937 à septembre 1939, comme contrôleur aux Nouvelles Epiceries du Nord.

Mobilisé en septembre 1939<sup>98</sup> comme secrétaire à la D.A.T, puis à la 175<sup>ème</sup> batterie de D.C.A. Démobilisé comme simple soldat en août 1940 à Roquecourbe (Tarn). Il travaille ensuite comme comptable pour le journal *Jeunesse* (53 rue des Petits Champs), à Paris. Membre du PPF depuis 1937<sup>99</sup>, Pissot est renvoyé du journal où il travaille (et du parti !) en octobre 1941, après une dispute avec Albert Beugras<sup>100</sup>.

Engagé à la LVF le 5 novembre 1941. Après trois semaines à la caserne de Versailles, où il fait du travail de secrétariat, il est envoyé au camp de Deba, et habillé en uniforme allemand. Il est affecté dans la 15<sup>ème</sup> batterie (unité d'artillerie régimentaire de la LVF). Renvoyé à Deba puis Versailles (où il arrive le 5 février 1942) à cause d'une congestion pulmonaire. Démobilisé le 10 février suivant, il rentre à Paris.

Pissot se porte aux bureaux de l'Organisation Todt de Paris, avec comme but de se faire embaucher. Sa demande n'étant pas retenue, il propose d'être recruteur de main d'oeuvre française pour l'Allemagne. Envoyé à Toulouse, il s'attelle à la tâche. Arrêté par la police française et gardé à vue cinq jours, il rentre à Paris, et travaille à l'Office de Placement Allemand de Paris. Revient à Toulouse en mai 1942, les Allemands ayant eu l'autorisation officielle d'installer un OPA. De mai 1942 à août 1944, Pissot aurait recruté près de mille travailleurs (dont soixante recrutés à la prison Saint-Michel), en tant qu'employé de l'Office de Placement Allemand<sup>101</sup>. Il était armé, et servait de garde du corps de l'Allemand Mayer (directeur de l'OPA de Toulouse). Pissot fut aussi Franc-Garde stagiaire à partir de mars ou août 1943<sup>102</sup>.

Arrêté à son domicile par les FFI le 22 août 1944, et interrogé à l'usine Dewoitine. Interné au camp de Noé en novembre 1944. Jugé le 25 avril 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, et condamné à vingt ans de travaux forcés, la dégradation nationale à vie et la confiscation de ses biens.

---

98 Il effectua son service militaire d'octobre 1931 à novembre 1932, au 4<sup>ème</sup> régiment de Zouaves, à Tunis.

99 A noter qu'il condamné par le Tribunal correctionnel de Paris en 1937 à cinquante francs d'amende pour violences à un agent de police.

100 Alors secrétaire national corporatif du PPF. Pissot dira qu'à cette époque (il travaillait alors pour le journal « Jeunesse », proche du PPF) il n'était plus en accord avec la nouvelle politique sociale du parti.

Le PPF fera grand bruit de cette expulsion, et Pissot ne sera plus le bienvenu dans les locaux du PPF toulousain, étant même expulsé *manu militari* du bureau du docteur Barthet, alors qu'il était seulement en visite officielle pour l'OPA !

101 L'OPA de Toulouse était situé 64 rue du Taur, et le bureau des permissionnaires au 17 rue Jean Jaurès. Pissot fut pendant longtemps le seul employé français rétribué permanent de cette officine (avec un interprète et une secrétaire).

Parmi les fonctions de Pissot : contrôler la situation des permissionnaires, établir les fiches individuelles et de visites médicales, les attributions de cartes d'alimentations, etc. Il touchait 5000 francs par mois.

102 Il se contenta d'assister aux réunions du mouvement. Convoqué en juin 1944 par la mobilisation générale milicienne, il obtient une dérogation, car jugé indispensable à l'OPA.

## Henri PRADEL

*Chef de centaine du SOL (Cadours – Haute-Garonne)*

Henri Pradel est né le 4 août 1909 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Mobilisé de septembre 1939 à août 1940, comme médecin lieutenant de la 7<sup>ème</sup> Armée. Vice-président de la LFC de Cadours (il y est installé comme médecin depuis 1934), il devient le chef de centaine du SOL de Cadours à partir d'août 1942.

Démissionne début décembre 1942<sup>103</sup>, suite au débarquement allié en Afrique du nord, et à la tournure collaborationniste prise par le mouvement. Par la suite, il sera en constantes relations avec les résistants locaux, soignant les blessés qu'on lui amène chez lui durant l'été 1944.

Jugé le 2 janvier 1945 par la Chambre civique de Haute-Garonne, il est relevé de l'indignité nationale.

## Henri RAMOND

*Waffen-Grenadier der SS*

*Membre de la Milice Française / Franc-Garde permanent (Haute-Garonne)*

Henri Ramond est né le 17 juillet 1903 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Marchand de charbons à Toulouse, il fut mobilisé en 1939-1940, dans le 352<sup>ème</sup> régiment d'artillerie, en Syrie. Il fut simple membre de la LFC, du SOL puis de la Milice, sans activité particulière jusqu'en juin 1944, date où il est mobilisé dans la Franc-Garde permanente de Haute-Garonne, avec son cheval personnel. Il fera notamment des missions de garde des permanences et de ravitaillement, mais ne participa sans doute à aucune opération militaire. Le 19 août 1944, il est amené de force par trois miliciens au lycée de jeunes filles de Toulouse, et il suit le repli de la Milice à travers la France, puis l'Allemagne<sup>104</sup>.

Versé à la brigade « Charlemagne » en novembre 1944, et tatoué au bras gauche. Vers le 25 décembre 1944 il est envoyé à l'école d'artillerie de Josefstadt (aujourd'hui Josefov), en Bohême. Il rejoint la division « Charlemagne » au front à Stettin, fin février 1945, alors que les combats ont déjà commencé. Il connaît alors la retraite à travers la Poméranie. En mars 1945, il fait partie de ceux qui refusent de continuer le combat et sont versés au bataillon de travailleurs. Il n'aurait d'ailleurs que peu travaillé, car atteint d'un ulcère variqueux à la jambe. Capturé par les Américains le 2 mai 1945.

Incarcéré à la prison de Seclin, puis à celle de La Santé, et enfin celle de Saint-Michel (Toulouse). Jugé le 14 janvier 1946 par la Cour de justice de Toulouse, il est condamné à deux ans de prison et l'indignité nationale.

---

103 Il est encore cité dans la liste des chefs SOL (permis de port d'arme) du 31 décembre 1942. Sans doute une erreur.

104 Il aurait tenté de s'enfuir à deux reprises, dont la première fois près de Lyon. Mais il fut repris par des Allemands, qui le trouvèrent endormi près d'une route !

# René ROCHE

*Légionnaire / Soldat*

René Julien Roche est né le 24 septembre 1914 à Salon-en-Provence (département des Bouches-du-Rhône). Condamné à six ans de prison pour tentative de meurtre en 1937, et incarcéré à la maison d'arrêt de Nîmes. Libéré le 2 mai 1942, il signe un engagement à la LVF le 10 mai. Instruit à Versailles durant un mois, puis au camp de Deba jusqu'en septembre 1942. Affecté au III<sup>ème</sup> bataillon de la LVF, il est pris d'une sévère crise d'asthme le 6 octobre, après seulement vingt-trois jours en ligne. Hospitalisé près de Gomel jusqu'au 25 janvier 1943, puis rapatrié à Versailles, où il est démobilisé le 4 février suivant.

Il part alors comme travailleur volontaire à Vienne. Réformé au bout d'un mois, il s'engage dans l'Organisation Todt, dans le Calvados, où il est encore réformé. En septembre 1943 il se fait embaucher à l'usine d'alcools de Saint-Jory. Impliqué dans une affaire de meurtre, il avait aidé son amant (probablement Albert Bossard)<sup>105</sup> à jeter le corps de la victime dans des sacs jusqu'à un puits<sup>106</sup>.

Arrêté à Toulouse à la Libération, et incarcéré à la prison Saint-Michel. Il fait une tentative de suicide en prison en avalant vingt-deux comprimés de Gardéнал. Il fait ensuite une grève de la faim, ce qui oblige les autorités à le nourrir à l'aide d'une sonde. Condamné à mort par la Cour de justice de Haute-Garonne le 7 décembre 1944, où il était jugé en même temps que Albert Bossard. La peine sera commuée en travaux forcés à perpétuité.

---

105 Albert Bossard était un légionnaire rencontré au camp de Deba.

A noter que Roche se disait homosexuel depuis l'enfance, où il avait été initié par son oncle sourd-muet...

106 Roche prétendra n'avoir pas pu refuser, par peur que son amant ne le quitte.

## Jean ROGER

*Chef de cabinet-adjoint de l'Intendant régional du Maintien de l'ordre (Toulouse) & Franc-Garde  
bénévole (Haute-Garonne)*

Jean Hilaire Roger est né le 10 décembre 1918 à Epinal (département des Vosges). Mobilisé en 1939-1940, dans les chars de combat<sup>107</sup>.

Lieutenant de la Garde républicaine, il servit au 6<sup>ème</sup> régiment (basé à Toulouse) à partir du 1<sup>er</sup> février 1944. Comme membre de la Garde, il participa aux opérations de Haute-Savoie, où il se montra très hostile envers la Résistance, puis fut gardien à la prison d'Eysses (1<sup>er</sup> mai au 27 juin 1944), notamment au moment des mutineries<sup>108</sup>. Jean connaissait bien Joseph Schivo, le directeur milicien de la prison.

Il s'inscrit à la Franc-Garde le 14 juillet 1944, et le lendemain il devient conseiller technique de l'Intendant régional du Maintien de l'ordre Marty, avec le rang de chef de cabinet-adjoint de ce dernier<sup>109</sup>. Le 14 août, à l'approche de la Libération, il est chargé de constituer un groupe franc de miliciens devant rester en France pour des actions subversives. Ce projet n'aura finalement pas lieu.

Il quitte Toulouse le 19 août 1944 dans la voiture de l'Intendant Marty, et fut sans doute réfugié en Allemagne. Condamné à mort, à la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par contumace le 3 juin 1946 par la Cour de justice de Toulouse<sup>110</sup>.

---

107 Il passa par l'école spéciale militaire, l'école des chars de combat (il y rencontre le futur chef milicien Robert Pincemin), le dépôt de chars 511, puis le 106<sup>ème</sup> bataillon de chars d'instruction.

108 La seule opération pouvant lui être reprochée est le fait d'avoir ouvert le feu contre une voiture des FTP-MOI, dont les occupants avaient attaqué le bar Saint-Michel, à Eysse, tenu et fréquenté par les miliciens de la ville.

109 Le préfet régional fut en désaccord avec ce détachement et l'écrivit à Marty. Il arguait que les effectifs de la Garde étaient trop faibles, et que aucun officier en service ne pouvait faire partie de la Milice.

110 Le Tribunal militaire de Toulouse le condamna à dix ans de prison pour désertion le 3 juillet 1945. En effet, Roger était porté déserteur de la Garde républicaine depuis le 22 août 1944...

## Jean ROUANET

*Chef de trentaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Revel – Haute-Garonne)*

Jean Charles Adolphe Rouanet est né le 16 juillet 1908 à Revel (département de la Haute-Garonne). Avant-guerre, il était inscrit au mouvement « La Jeune République », affilié au Front Populaire. Il combat en 1940, dans l'infanterie coloniale, et est décoré de la *Croix de guerre* avec une citation. Il exerçait le métier d'ébeniste, et fut secrétaire du syndicat des artisans de Revel de 1940 à 1944.

Adhérent de la LFC, il fut chef de trentaine du SOL<sup>111</sup> puis de la Franc-Garde bénévole à Revel, et chef de section du Groupe Collaboration dans cette même ville. Il était l'ami de l'abbé Sorel (qu'il connaissait depuis 1937). Il démissionne de la Milice fin mai 1943, en envoyant une lettre au chef Frossard, expliquant que le mouvement ne réalisait pas ses espérances au point de vue social. Rouanet se voulait avant tout socialiste<sup>112</sup>. Il refuse de répondre à l'ordre de mobilisation de la Franc-Garde, en juin 1944, et reçoit même la visite de miliciens armés.

Il se rend de lui-même à la gendarmerie de Revel le 27 août 1944. Condamné à dix ans d'indignité nationale par la Chambre civique de Haute-Garonne, le 12 mai 1945. Toutefois, il reste encore interné quelques mois au camp de Noé, où il sera particulièrement mal vu de ses anciens camarades, qui voient en lui une « brebie galeuse » et un « démocrate chrétien ».

Décédé le 6 mai 2003 à Perpignan.

## Jean SAVARIEAU

*SS-Frw. Schütze*

Jean Charles Robert Savariau est né le 27 décembre 1923 à Givenchy-en-Gochelle (département du Pas-de-Calais). Lycéen puis étudiant en droit à Toulouse, il échoue à l'examen de fin de première année, au printemps 1943. Contrairement à son frère et son père, il n'aurait adhéré à aucun groupement<sup>113</sup>. Il quitte la ville pour Paris en décembre 1943, sans avertir sa famille, et contracte un engagement à la Waffen-SS, le 30 de ce même mois.

Condamné à mort et à la confiscation des biens par contumace par la Cour de justice de Toulouse le 7 janvier 1946. D'après un rapport datant de juillet 1946, Savariau se trouvait peut-être au Congo belge (à Léopoldville), avec son père et son frère...

---

111 Le document le plus ancien le mentionnant à ce poste date de décembre 1942. Mais il est probable qu'il ait adhéré au SOL dès les débuts.

112 Il expliquera dans une lettre au juge d'instruction, en 1945 :

« Je crois en une république socialiste propre et honnête. J'ai lutté toute ma vie dans ce but. Mes activités politiques d'avant la guerre, mon attitude au sein même du SOL et de la Milice, ma tenue actuelle d'interné, conditionnent et garantissent ma loyauté vis-à-vis de la démocratie. »

Sa femme écrira également aux autorités :

« Mon mari, en effet, (et ce point est connu de tout le monde à Revel), n'a jamais été un fasciste. Tout au contraire, il n'a jamais cessé d'être un homme de gauche et républicain convaincu. Ce qu'il y a même de frappant dans son cas, c'est qu'à l'époque où il s'est fourvoyé par un concours de circonstances inouïes au SOL et à la Milice, il ne cessait pas d'avoir sa pensée orientée vers l'action sociale la plus hardie et vers l'idéal républicain qui a toujours été le sien. »

Enfin, il recevra l'appui de nombreux collègues du Syndicat des artisans de Revel, par de multiples lettres de soutien de ses collègues, qui arguent tous de la bonne foi de Rouanet, de son engagement désintéressé (il avait même embauché un jeune apprenti juif en 1941).

113 Son père, Georges, était membre de la Milice (et peut-être du SD), et son frère aîné Claude fut membre du Francisme, de la Milice, et chef des groupes de protection des Jeunes de l'Europe Nouvelle, au niveau national. Quand à sa mère, elle fut inquiétée, et internée six mois durant, à la Libération.

## René SENSAT

*Secrétaire fédéral paysan du PPF (Haute-Garonne)  
Membre du SOL & du Groupe Collaboration (Haute-Garonne)*

René Eugène Clément Joseph Sensat est né le 11 novembre 1902 à Seysse (département de la Haute-Garonne). Exploitant d'une entreprise de transports à Saint-Gaudens, ses camions sont réquisitionnés en 1940. Il s'installe à Toulouse en décembre 1940, où il achète un hôtel (le « Little Hotel ») situé au boulevard de Strasbourg. Il vend son hôtel en octobre 1942, mais reste dans l'équipe de direction. L'hôtel étant réquisitionné par les Allemands fin 1942, il fut amené à côtoyer des hommes des troupes d'occupation, ce qui lui sera plus tard reproché. Il était également négociant en huiles et graisses industrielles.

Secrétaire fédéral paysan du PPF de Haute-Garonne, qu'il avait rejoint vers mai 1943<sup>114</sup>. Il adhéra aussi au SOL<sup>115</sup> et au Groupe Collaboration<sup>116</sup>. Il envoyait de nombreux tracts de propagande aux syndicats agricoles de la région. Démissionne du PPF et du Groupe Collaboration en février 1944.

Arrêté par les FFI à son domicile le 24 août 1944. Jugé le 8 février 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est condamné à quatre ans de travaux forcés, 10 000 francs d'amende et vingt ans d'indignité nationale. Lui fut reproché notamment d'avoir laissé sa fille sortir avec l'allemand Klutz (chef de la censure allemande)<sup>117</sup> et d'avoir utilisé ses relations avec les troupes d'occupation à des fins commerciales. A sa décharge il avait fait rayer le commissaire Stellet d'une liste de recherchés de la police allemande<sup>118</sup>.

---

114 Sensat était décrit par des connaissances comme un « socialiste avancé, coudoyant le communisme. »

115 Il n'appartint pas à la Milice, mais connaissait toutefois très bien Frossard, car originaire de la même région.

116 Il fut sans doute membre du bureau départemental.

117 Elle était embauchée dans cet organisme (situé 1 rue Jean Racine à Toulouse), comme secrétaire, pistonnée par le docteur Barthet, du PPF, dans l'espoir qu'elle espionnerait pour le parti les activités de ce service (elle s'y refusa). Elle prit la fuite avec son amant à la Libération.

A noter qu'elle menait ses parents par le bout du nez, influençant son père dans ses choix.

118 Sensat fut interrogé par la « Gestapo » concernant le fait qu'il connaissait bien Stellet. Il ne fut sauvé de la déportation que parce que sa fille travaillait pour les Allemands.

D'après Sensat, c'est le chef du PPF Barthet qui le dénonça.

## **Albert SYS**

*Sergent-chef / Unterfeldwebel*

Albert André Sys est né le 16 novembre 1897 à Armentières (département du Nord). Il fut avant-guerre secrétaire de rédaction du journal « Le Flambeau de l'Est », basé à Strasbourg. Il était membre du Parti Social Français.

Mobilisé de septembre 1939 à juillet 1940, il trouve un emploi dans un hôpital auxiliaire de l'école Stanislas, à Toulouse, juste après sa démobilisation. Cet établissement étant liquidé, il s'engage à la LVF le 10 novembre 1941, avec le grade de sergent-chef. Versé au service de ravitaillement du III<sup>ème</sup> bataillon. Mécontent que les promesses allemandes ne soient pas tenues (port de l'uniforme français et libération des prisonniers de guerre), il met le feu au magasin d'habillement et d'armement du camp de Deba, fin décembre 1941, après avoir été contacté par un légionnaire infiltré<sup>119</sup>.

Réformé en août 1942 à Versailles (il avait eu le pied gauche écrasé le 6 mai de la même année). Revenu à Toulouse, il est embauché à l'Office de Placement Allemand, puis au Foyer du soldat allemand (situé au restaurant « Lafayette », place Wilson) à partir de juillet 1943, où il fut chef du personnel<sup>120</sup>. Le 16 juin 1944, il se fait embaucher comme métreur dans l'entreprise Prinetti, qui construisait des pistes d'envol pour les Allemands<sup>121</sup>.

Arrêté le 25 août 1944, et interné au camp de Noé. Jugé le 20 mars 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est condamné à cinq ans de prison, mille francs d'amende et l'indignité nationale à vie.

## **Louis VERDIER**

*Légionnaire / Soldat*

Résidant à Muret, il s'engage dans la LVF, probablement en 1941. Condamné à mort et à la confiscation des biens par contumace par la Cour de justice de Toulouse le 17 janvier 1946.

---

119 C'est du moins ce qu'il dit à son procès... Vu son parcours ultérieur, plutôt collaborationniste, on est en droit de se poser des questions.

120 Il touchait 3000 francs par mois à l'OPA, et 3500 francs (plus les repas du matin et du midi) au Foyer du soldat allemand.

121 A Toulouse, il n'adhéra à aucun mouvement, et n'eut aucun contact avec la police allemande.

**PARTIE III**  
**ARIÈGE**

**Membres du Groupe d'Action d'Action pour la Justice Sociale de l'Ariège**  
(Arrêtés collectivement à la Libération, ils sont condamnés à mort et fusillés le jour même par le Tribunal militaire de Saint-Girons le 2 septembre 1944)<sup>122</sup>

## **Louis BOURGES**

Louis Jean Henri Bourges est né le 14 juillet 1925 à Saint-Girons (département de l'Ariège). Fils d'Henri Bourges, secrétaire de la section PPF de Saint-Girons. Il adhère au JPF en 1942, sur influence de son père.

## **Louis LOSSON**

Louis Pierre Auguste Losson est né le 11 mai 1902 à Liévain (département du Pas-de-Calais). Communiste, il est condamné à de la prison ferme le 23 août 1943 pour « reconstitution de parti dissous » (?).

Interné au camp de Noé, il s'évade le 4 juin 1944. Quelques jours après, il est arrêté en gare de BousSENS par les allemands. Ces derniers acceptent de le libérer si Losson rejoint le GAJS.

## **Armand PELOUS**

Armand Pelous est né le 5 mars 1908 à Laroque-d'Olmes (département de l'Ariège). Plâtrier de métier, il adhère courant 1942 au PPF (carte numéro 41), section de Lavelanet. Initialement, il semble avoir adhéré au parti pour éviter à son frère de devoir partir en Allemagne. Il ne semble pas avoir renouvelé sa cotisation en août 1943.

Il travaille à l'Office de Placement Allemand de Foix en 1944, il semble avoir été plus ou moins forcé de rejoindre le GA, par mesure de représailles, car il faisait mal son travail. Suit le stage des GA à Paris, du 2 au 8 mai 1944.

## **Lucien RAYNAUD**

Lucien Marcel Raynaud est né le 23 décembre 1921 à Montaignut-Planturel (département de l'Ariège). Engagé dans le 404<sup>ème</sup> régiment de DCA, à Toulouse, le 27 février 1942. Condamné à six mois de prison avec sursis pour vol en juillet 1943.

Ouvrier travaillant pour Roger Vidalie, il adhère au PPF sur demande de son patron, en mars 1944. Puis il fit partie du GAJS, à partir du 15 juin seulement.

## **Louis RIVES**

Louis Marie Rives est né le 9 mars 1927 à Salies-du-Salat (département de l'Ariège). Il adhère au JPF en janvier 1944, sur influence de son père et de son frère (Jean Rives, lui aussi membre du GA).

---

<sup>122</sup> Le chef du GAJS, Roger Vidalie, ainsi que Jean Rives, jugés eux aussi le 2 septembre 1944, font l'objet de fiches à part, présentes dans ce volume.

## **Patrick SAINT-BLANCAT**

Patrick Saint-Blancat est né le 28 février 1897 à Lescure (département de l'Ariège). Descendant d'une famille noble connue du Couserans, propriétaire du château de Pont d'Eau, à Lescure. Engagé volontaire en 1914, il sera réformé quelques mois après. Dans les années 1930 il était employé de banque à Paris.

Adhère au PPF en 1942, et au GASJ en 1944, sa demeure servait de point de rencontre pour les militants.

## Roger AJAS

*Membre du GAJS du PPF (Ariège)  
Franc-Garde permanent (Ariège)*

Roger Jean-Marie Ajas est né le 24 janvier 1924 à Bagert (département de l'Ariège). Cultivateur dans la ferme familiale, à Bagert, il s'engage dans l'armée peu de temps après l'armistice de juin 1940. A la dissolution de l'armée d'armistice, en novembre 1942, il retourne chez ses parents.

S'engage dans la Franc-Garde permanente de l'Ariège fin décembre 1943, mais n'y reste que deux à six semaines, car il est assez vite mis à la porte. Influçable et faible d'esprit<sup>123</sup>, il intègre bon gré mal gré le maquis de Betchat en juin 1944, sous l'influence d'un ami. Le maquis étant attaqué par les Allemands le 10 juin 1944, il prend la fuite. Il se présente au bureau du chef du SD de Saint-Girons, Horst Heberstreit, début juillet 1944. Ajas lui explique avoir été détenu par le maquis de Cazères, et offre ses services.

Intégré dans les rangs du Groupe d'Action du PPF, on lui confie des corvées comme l'aide à la cuisine, la coupe du bois, la garde de la villa Horizon lorsque tout le monde est absent. Il donna également des renseignements, peu utiles, concernant le maquis de Fabas. Il se fit surtout remarquer pour l'usage intempestif de son arme. Jugé d'intelligence médiocre par ses supérieurs, il ne prit sans doute pas part aux expéditions. Il prend la fuite le 18 août 1944, avec les troupes allemandes. Lui-même revêt l'uniforme allemand pour l'occasion.

Condamné aux travaux forcés à perpétuité par contumace, la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège, le 31 mai 1945.

## Pierre AUBRY

*Chef de dizaine de la Franc-Garde permanente (Ariège)*

Pierre Aubry<sup>124</sup> est fils d'un officier de marine de Villeneuve-de-Rivière<sup>125</sup>. Il arrive à Foix début mai 1944, et devient chef de dizaine de la Franc-Garde permanente de l'Ariège, sans commandement précis, et affecté à l'état-major<sup>126</sup>. Il était aussi membre des Amis de la LVF<sup>127</sup>.

Il fuit avec le convoi milicien en retraite, qu'il aurait quitté vers Montpellier. D'après le témoignage d'un camarade milicien (Bauzeil), il fut embauché comme interprète dans l'armée américaine<sup>128</sup>.

Condamné à mort par contumace par la Cour de justice de Haute-Garonne le 6 août 1945.

---

123 Décrit également comme menteur et très paresseux, il avait été envoyé dans une maison de correction à cause de son indiscipline.

124 Il était âgé d'environ 22 ans en 1944.

125 Selon les témoignages d'autres miliciens, son père était Enseigne de vaisseau et se trouvait en Algérie en 1944.

D'autres témoignages disent que son père était amiral ! Ils parlent peut-être du fameux Vice-amiral Aubry (1859-1921). Mais dans ce cas il s'agirait plutôt de son grand-père.

126 Il servit un temps au sein du 2<sup>ème</sup> service.

127 Adhère le 4 août 1944, avec le numéro 66.

128 A la date du 16 septembre 1944, à Vésoul.

# Amédée AUDABRAM

*Sergent-chef / Unterfeldwebel*

Amédée Louis Audabram est né le 18 août 1900 à Laroque-d'Olmes (département de l'Ariège). Sous-officier dans l'armée, vétéran des campagnes du Maroc, titulaire de plusieurs décorations (*Médaille militaire, Croix de guerre T.O.E.*) et citations.

Gardien auxiliaire au camp de Gurs, il en démissionne début 1941, pour cause de maladie. Il se rend alors chez lui dans l'Ariège, puis trouve un emploi dans un chantier à Toulouse. En juillet 1941, il est convoqué au commissariat de police de Saint-Cyprien (Toulouse), il est accusé d'avoir donné un pistolet à un ancien collègue de travail. Il rencontre alors un homme, dans un café de la place Esquirol, qui lui conseille de s'engager à la LVF pour éviter des poursuites.

Il signe sa feuille d'engagement à la permanence de la LVF, allée Jean Jaurès. Acheminé à Marseille puis Versailles en compagnie de deux autres volontaires. Envoyé à Deba en Pologne en octobre 1941, il tentera en vain de se faire réformer. Tombé malade, il est hospitalisé près de quarante jours, puis rapatrié à Versailles, et démobilisé quinze jours après. Il n'aura donc pas combattu.

Il revient ensuite dans son sud-ouest natal (à Pau, puis dans l'Ariège). D'après certains témoignages, il fut recruteur pour l'Organisation Todt. Installé comme travailleur journalier à Camjac, dans l'Aveyron, où il est arrêté le 24 janvier 1945. Jugé le 23 mai 1945 par la Cour de justice de l'Ariège, il est condamné à cinq ans de réclusion.

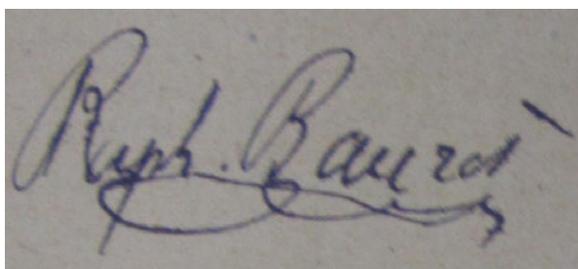
# Raphaël BAURÈS

*Inspecteur du 2<sup>ème</sup> Service de la Milice Française (Ariège)*

Raphaël Étienne Baurès est né le 2 janvier 1883 à Calmont (département de la Haute-Garonne). Curé de Rieucros depuis 1927. Il était surnommé « l'abbé Maurel ». Chaud partisan de la Révolution Nationale, il se fera mal voir des opposants gaullistes et communistes de Rieucros<sup>129</sup>. Il reçoit une lettre de menaces de mort le 7 juin 1944, de la part des FFI. Craignant pour sa vie, il part trouver aide et protection à Pamiers, puis à Foix, auprès du chef départemental de la Milice, Meyniel.

Après quelques jours sans activité précise, Baurès accepte de devenir inspecteur de la Milice, avec la fonction officieuse de « juge d'instruction de la Milice » ! Il sera connu son utilisation, durant les interrogatoires, du supplice de la machine électrique<sup>130</sup>. Il participa également à des arrestations, dont celle du sujet espagnol Herrero<sup>131</sup>, qui fut fusillé, après un jugement sommaire par la Cour martiale milicienne. Il fréquenta aussi à diverses reprises la police allemande, ce qui lui fut reproché plus tard.

Condamné à mort et à la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège, le 30 novembre 1944. Son pourvoi en cassation est rejeté quelques jours après. Il est passé par les armes le 28 décembre 1944 à l'aube.



---

129 Un beau jour de décembre 1943, l'abbé Baurès, alors qu'il se trouvait en salle d'attente de la préfecture, tient ces propos à un autre homme :

« Les Français n'ont rien compris, on devrait les faire marcher à la matraque ; et tant que le Maréchal ne fera pas ainsi, il n'arrivera à aucun résultat. D'ailleurs j'ai fait part à un ami qui approche le Maréchal, des conditions que le Maréchal aurait à employer. Que si un jour, il rencontrerait Hitler, il serait persuadé qu'il s'entendrait avec lui. »

130 Pour sa défense, Baurès argua avoir saboté la génératrice électrique manuelle (« gégène »), pour que le courant soit de basse intensité. Il déclara aussi avoir tout fait pour contrôler un minimum les penchants sadiques du milicien Martinez, spécialiste des interrogatoires.

On peut noter que plusieurs des FFI arrêtés et interrogés (souvent malmenés) ont eu la délicate proposition de rentrer dans la Milice !

131 Une femme et sa fille de Montgaillard vinrent voir la Milice pour leur dire que l'espagnol voulait amener de force la fille à Perpignan, la menaçant de mort si elle n'obéissait pas. Réputé violent (il aurait avoué trois ou quatre crimes en Espagne, durant son interrogatoire par la Milice), il fut finalement abattu dans un bois par le chef Mahenc et quelques Francs-Gardes.

## Pierre BEGUÉ

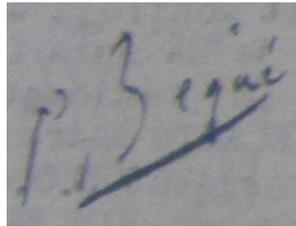
*Chef de trentaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Mirepoix – Ariège)*

Pierre Henri Begué est né le 15 septembre 1914 à Foix (département de l'Ariège). Après être passé au lycée de Foix (où il fréquenta Pincemin), il effectue quatre ans d'études à l'école vétérinaire de Toulouse, dont il sort diplômé en juin 1937. Il effectue ensuite quatre mois de préparation militaire à l'école de Saumur, et affecté au 4<sup>ème</sup> R.A.D (basé à Colmar), comme aspirant. Il passe ensuite sous-lieutenant vétérinaire à l'état-major de la 2<sup>ème</sup> région, à Amiens.

Mobilisé sur sa demande en septembre 1939, Begué est affecté au 29<sup>ème</sup> R.A.D, à Abbeville. Monté en ligne d'octobre 1939 à février 1940, il combat en Hollande au mois de mai, et est fait prisonnier à la fin du mois. Interné à l'Oflag IV/D. Rapatrié sanitaire le 20 juillet 1941, il s'installe à Mirepoix comme vétérinaire. Suivant les conseils de la mission Scapini, il adhère à la LFC.

Chef cantonal du SOL<sup>132</sup> puis de la Milice de Mirepoix, avec le rang de chef de trentaine. Il démissionne fin mai 1943<sup>133</sup>. Il aura ensuite des activités pro-résistantes, facilitant les déplacements de FFI du maquis de Chalabre avec son propre véhicule. Le 5 juillet 1944 la ville est cernée par les troupes du maintien de l'ordre, bon nombre de suspects sont arrêtés. Begué est promené nu dans toute la ville par un Pincemin vengeur, qui lui crache dessus et le bat<sup>134</sup>. L'intendant régional Marty assiste à la scène sans intervenir<sup>135</sup>.

Arrêté le 25 août 1944, et détenu à Foix, il est jugé le 31 mars 1945 par la Chambre civique de l'Ariège, et relaxé de la peine d'indignité nationale. La plupart des maires du canton avaient signé une pétition en sa faveur pour faciliter son retour.

A photograph of a handwritten signature in blue ink on a light-colored surface. The signature appears to be 'P. Begué' with a horizontal line underneath.

---

132 Il fut nommé dès le mois de mars 1942.

133 Absent d'une réunion de la Milice, Begué fut attendu par Pincemin qui lui demanda des explications. Begué répondit : « Tu nous as raconté des bobards, car j'ai su par un copain de Toulouse que la Milice était une organisation de police et vu mon travail je ne peux pas être un policier. »

134 Pincemin lui déclara : « Estime toi heureux de t'en sortir à si bon compte car je devrais te fusiller puisque tu n'as rien fait pour nous. »

135 Marty et Pincemin en profiteront pour faire enlever les deux Marianne de la mairie, qui serviront de cible de tir !

## **Philippe BERKANE**

*Agent du SD (Ariège)*

Philippe Berkane est né le 11 novembre 1910 à Michelet, en Algérie. Agent du SD de Foix depuis mars 1944 au moins, il travaillait aussi pour l'A.S.T (douanes) de Saint-Girons, où il avait aussi entraîné son demi-frère, Amer Rezki, ainsi que deux autres ouvriers nord-africains. Il était rétribué 4000 francs par mois pour son travail. Connu dans les habitants de la région, qui le craignaient, sous les surnoms de « le noir », « le tueur », « le bicot »<sup>136</sup>. A son actif, de nombreuses arrestations et assassinats<sup>137</sup>.

Il semble avoir été abattu au moment de la retraite allemande, le 16 août 1944, par Roger Vidalie (chef du GAJS), avec accord du chef policier allemand Horst Herbstreit, pour des motifs troubles. Il aurait été incinéré au château de Beauregard, à Saint-Girons<sup>138</sup>.

## **Jean BESSIÈRES**

*Chef de trentaine de la Franc-Garde bénévole (Varilhes – Ariège)*

Jean Bessièrès est né le 28 mai 1909 à Gages-Montrozier (département de l'Aveyron). Il adhère à la Milice fin février 1943, suite à une réunion du chef Pincemin au café Rouan. Le 14 mars 1943, suite à l'assemblée constitutive, il est nommé chef cantonal de la Milice de Varilhes. Il avait été choisi car il possédait déjà un magasin de propagande en faveur du Maréchal, et un débit de tabac.

Le chef Pincemin lui demandant de recueillir des renseignements sur la population dans son secteur, Bessièrès démissionne fin mai 1943. Sa démission n'étant pas acceptée, il se fait délivrer un certificat médical de complaisance (pour néphrite chronique), et sa démission est finalement acceptée le 28 juin. Il reste toutefois simple membre du mouvement. Il ne participera plus qu'à des rondes de nuit dans la ville. Assez vite, il se désolidarise de ses anciens camarades, envoyant sa femme les servir à sa place quand ses camarades venaient le voir en boutique<sup>139</sup>.

Condamné à quatre ans de prison par la Cour de justice de l'Ariège, le 27 mars 1945.

---

136 Il ne se gênait pas pour dire que si quelqu'un l'ennuyait, il « se chargeait de lui et l'envoyait dans un endroit où on ne revient pas ».

137 Il aurait participé au meurtre des nommés Orisini, de la Garrabet de Guillemot, tous deux de Saint-Girons. A Saint-Lizier, il aurait abattu deux employés de la compagnie du gaz.

138 Son corps n'a jamais été retrouvé. Selon Claude Delpla, Berkane aurait fui en Espagne et aurait été vu menant une vie paisible à Villareal.

139 Le nouveau chef Sabatier vint le voir en 1944 pour donner à Bessièrès une tenue de Franc-Garde. Celui-ci la refusa, et se fit traiter de dégonflé. Bessièrès fut même menacé d'arrestation en août 1944.

## **Henri BOURGES**

*Secrétaire de section du PPF (Saint-Girons - Ariège) & Secrétaire fédéral des Cercles Populaires Français (Ariège)*

Henri Jean François Bourges est né le 24 septembre 1894 à Saint-Girons (département de l'Ariège). Propriétaire de la papeterie de Roquelaure, l'un des plus gros notables de la région (deux fermes, une maison à Toulouse, une villa à Saint-Girons). Vétéran de la guerre 14-18, il servit dans plusieurs régiments d'artillerie. Il avait été mobilisé en 1939-1940 à la poudrerie nationale de Toulouse.

Adhère au PPF avec sa femme en mai 1942, parmi les premiers dans l'Ariège (sa carte porte le numéro 8, celle de sa femme le numéro 11). Secrétaire de la section PPF de Saint-Girons<sup>140</sup> et responsable fédéral des Cercles Populaires Français. Il avait aussi fondé une section locale du Groupe Collaboration à Saint-Girons. Il trempe dans le meurtre du sénateur Laffont et du docteur Labro, abattus sommairement par le GAJS, en juillet 1944<sup>141</sup>.

Prend la fuite dans la colonne allemande à la Libération, en uniforme allemand, mais sera tout de même arrêté. Jugé le 14 septembre 1944 par le Tribunal militaire de l'Ariège, en compagnie de sa femme Elise (déléguée au Service Social du PPF), ils sont fusillés le lendemain.

## **Philippe BOURRAGUE**

*Chef de trentaine de la Franc-Garde permanente (Ariège)*

Philippe Armand Jean Bourrague est né le 6 juin 1922 à Papeete (Tahiti). Milicien à Pau, versé dans la Franc-Garde permanente de l'Ariège, comme chef de trentaine. Tué lors des combats contre le maquis de Roquefixade, le 7 juillet 1944. Ses funérailles ont lieu le lendemain à Foix, avec la présence des autorités publiques locales.

## **Roger BRULÉ**

*SS-Frw. Schütze*

Roger Brulé est né le 29 septembre 1912. Il habite Arignac, dans l'Ariège. Engagé dans la Waffen-SS le 14 octobre 1943.

Condamné à mort et à la confiscation des biens par contumace par la Cour de justice de Toulouse le 8 février 1946.

---

140 Le PPF était seul maître à Saint-Girons, et refusait tout empiètement, notamment de la Milice, qui y était absente. Bourges passait d'ailleurs directement par l'échelon régional à Toulouse, ne désirant pas avoir affaire au bureau fédéral de Foix. Il accusait notamment Meunier d'être trop modéré politiquement.

141 Il semble que ce soit lui qui ait incité à commettre ce meurtre. Il s'en est en tout cas félicité (« Laffont doit disparaître, c'est un ennemi du pays et un cochon ».) auprès du chef du SD allemand de Saint-Girons (Horst Hebestreit) qui lui avait dit un jour : « Si je vous écoutais, il faudrait arrêter tous les gens de Saint-Girons », ajoutant même pour plaisanter : « Tout le monde est pourri sauf vous ».

## **Gilbert CAMBEUR**

*Chef de dizaine de la Franc-Garde permanente (Ariège)*

Gilbert Cambeur est né le 22 décembre 1924 à Sarrebourg (département de la Moselle). Il entre à la Milice de Pau sur insistance de son père milicien<sup>142</sup>, malgré ses idées opposées. Il intègre peu de temps après la Franc-Garde à Foix. Envoyé à l'école des cadres de la Milice de Pamiers, dont il sort chef de dizaine en juillet 1944, et est affecté à la seconde trentaine de la Franc-Garde permanente. Il ne semble pas avoir eu l'occasion de participer à des opérations.

Quitte la région avec le convoi milicien à la Libération. Condamné à mort par contumace par la Cour de justice de Haute-Garonne le 23 juillet 1945.

## **Jean CAUJOLLE**

*SS-Frw. Schütze*

Jean Caujolle est né le 25 octobre 1923 à Montesquieu-Avantès (département de l'Ariège). Habitant Saint-Girons (où il a une réputation de forte tête), il n'adhère toutefois à aucun groupement politique. Il part comme travailleur volontaire en Allemagne le 12 octobre 1942, suite à la condamnation à vingt ans de prison de son père adoptif pour infanticide.

Peu de temps après son retour en France, il s'engage dans la Waffen-SS<sup>143</sup>, vers le 1<sup>er</sup> septembre 1943. Comme près de mille autres Waffen-SS français, il bénéficie d'une permission fin décembre 1943 et début janvier 1944, qu'il passe à Saint-Girons, portant la tenue allemande.

Condamné à mort et à la confiscation des biens par contumace par la Cour de justice de Toulouse le 28 février 1946. Il ne semble pas avoir été retrouvé.

---

142 Stanislas Cambeur, chef du 5<sup>ème</sup> Service de la Milice des Basses-Pyrénées (zone sud).

Le jeune Cambeur n'aurait rejoint la Milice que vers mars 1944. Il participa peut-être aux opérations de Haute-Savoie.

143 A un camarade travailleur volontaire qui lui demandait les raisons de son engagement, Caujolle répondit : « C'est intéressant car je vais partir à Versailles où dans les environs faire mon instruction et puis je gagnerais 15 000 francs par mois » (sic ! La paye d'un simple soldat était loin d'être aussi haute !).

## Jean DASPET

*Délégué fédéral à la presse du PPF / Trésorier fédéral du PPF (Ariège)*

Jean Samuel Daspest est né le 5 juin 1894 à Toulon (département du Var). Vétéran de la guerre 14-18, qu'il finit dans l'aviation<sup>144</sup>, au grade d'adjudant-chef, nommé *Chevalier de la Légion d'honneur* à titre militaire en 1925<sup>145</sup>. Réformé militaire à 20% et à 50% dans l'aviation civile.

Maître-photographe à Foix (il était titulaire des Palmes académiques) depuis 1925, très impliqué dans la vie sociale locale<sup>146</sup>. En novembre 1942, il est invité au congrès national du PPF à Paris, par le chef local Allières<sup>147</sup>. A son retour du congrès, séduit par le volet social, Daspet adhère au parti, et devient délégué fédéral à la presse pour l'Ariège, chargé de s'occuper des abonnements au journal « L'Emancipation Nationale ». Début 1943 il passe trésorier fédéral du PPF de l'Ariège. A partir de juin 1943, l'activité du parti tombe dans un sommeil relatif, selon Daspet. Il prend ses distances avec le PPF en 1944, désapprouvant la création du Groupe d'Action<sup>148</sup>.

Il est arrêté par la gendarmerie le 22 août 1944, à Ax-les-Thermes, alors qu'il s'y trouvait en vacances. Condamné à cinq ans de prison et 10 000 francs d'amende par la Cour de justice de l'Ariège, le 9 mars 1945, malgré plusieurs témoignages à décharge<sup>149</sup>.

Décédé à Nîmes le 3 novembre 1955.

---

144 Engagé volontaire, après avoir été déclaré inapte dans l'infanterie, suite à une grave blessure.

Daspet avait servi notamment sous le commandement d'Armand Pinsard, as de l'aviation, futur membre honoraire de la LVF et du PPF (il prit la parole au congrès du PPF en novembre 1942).

145 « Opérateur-photographe en avion ; 15 ans et 3 mois de service militaire et de pratique professionnelle. Après une très belle conduite au front pendant les hostilités (2 blessures) inapte à l'infanterie, versé sur sa demande à l'aviation, a rendu depuis la fin de la guerre les plus utiles services à l'aéronautique civile en lui consacrant son habileté et sa compétence en matière de photographie aérienne. A été grièvement blessé, en 1923, au cours d'un accident, qui coûta la vie au pilote de l'avion. A collaboré à l'établissement du relevé photographique du plan d'un grand nombre de villes et de communes. »

146 Il était secrétaire trésorier de la Section des mutilés du Travail, membre de la Commission du Travail et de la Chambre des Métiers.

147 Initialement, il dira avoir accepté avant tout pour avoir l'occasion de séjourner à Paris et de traiter des affaires commerciales.

148 Il affirma également n'avoir pas été en contact avec la Milice, bien qu'il connaissait vaguement Pincemin et Meyniel. Daspet ne se rendit que deux fois au siège de la Milice, en qualité de photographe, et trois fois à la villa Lauquié (siège du SD), également dans des buts commerciaux.

Lui fut reproché à son procès d'avoir « donner » l'ex-mari de sa femme (un Juif italien) à la police allemande. Daspet démentira formellement, disant seulement que la police allemande l'avait interrogé pour savoir où se trouvait l'homme en question.

149 Parmi eux, citons celui de Aaron Bilis, Juif réfugié :

« Comme artiste, je fis la connaissance de Monsieur Daspet, photographe, qui reproduisit plusieurs de mes dessins. Je me suis vite aperçu que c'était un brave et charmant homme de bon cœur, et pour tout dire, un bon Français, car dès le début de la guerre et depuis l'affluence des réfugiés, j'ai pu constater un grand défilé d'hommes, femmes et enfants de toutes nationalités – Belges, Polonais, Juifs, et surtout Français – pour lesquels la porte de Monsieur Daspet a été grande ouverte et l'accueil fraternel. [...] Par contre, j'ai bien vu maintes fois des jeunes gens chez lui qui passèrent la frontière espagnole ou prirent le maquis peu après. C'est le cas des jeunes Belges dont il facilitait le départ, comme également du Polonais, nommé Saidac, qui prit le chemin du Canada. J'ignore tout de son activité politique, mais ce que je sais, c'est qu'il pouvait me dénoncer comme Juif, et il ne l'a pas fait. Par acquis de conscience j'ai tenu à témoigner devant le juge. »

## Guy DEDIEU

*Chef de trentaine de la Franc-Garde permanente (Ariège)  
Chef de trentaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (La Bastide-de-Sérou – Ariège), Membre  
du Groupe Collaboration*

Guy Bernard Charles Germier Dedieu est né le 16 mai 1899 à Bagnères-de-Luchon (département de la Haute-Garonne). Percepteur à La Bastide-de-Sérou<sup>150</sup>, dont il est chef cantonal du SOL puis de la Milice, au grade de chef de trentaine. Il était aussi adhérent du Groupe Collaboration. Il envoyait des rapports réguliers à Foix, concernant les opposants parmi la population.

Participe aux opérations de Haute-Savoie en février et mars 1944. Rejoint la Franc-Garde permanente de l'Ariège en juin 1944<sup>151</sup>, au rang de chef de trentaine. Il avait le titre de chef du Service des réfugiés (chargé de s'occuper des familles de miliciens), mais participa à plusieurs opérations contre le maquis (Alzen, La Bastide, La Crouzette, Roquefixade).

Fuit avec la Milice à la Libération<sup>152</sup>. Condamné à la peine de mort par contumace, la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège, le 27 mars 1945. Il ne semble pas avoir été retrouvé<sup>153</sup>.

---

150 A noter qu'il avait un œil droit en verre. Preuve qu'il fut donc sans doute un vétéran de la guerre 14-18.

151 Début juillet 1944, sa femme ira voir le chef Meyniel pour lui demander avec insistance de faire démissionner son mari. Elle restera deux heures avec lui, sans obtenir gain de cause.

Cette femme était contre l'action récente de la Milice, où trois prisonniers (dont deux Espagnols) avaient été capturés et fusillés.

152 Dans une liste de miliciens établie après la Libération, il est noté qu'il est à rechercher en Espagne.

153 En tout cas, il ne semble pas être décédé en France, car son acte de naissance porte la mention « Prévenir la gendarmerie de Luchon en cas de demande de pièce »...

## Camille DUFOUR

*Chef de trentaine-adjoint de la Franc-Garde permanente (Ariège)  
Chef du 4<sup>ème</sup> Service de la Milice Française (Ariège)*

### Promotions :

Chef de dizaine (Franc-Garde permanente)

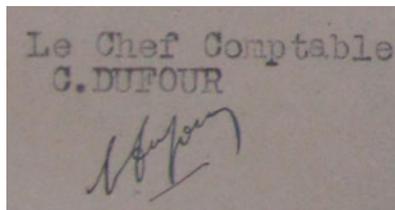
Chef de trentaine-adjoint (Franc-Garde permanente) : avril 1944 (?)

Camille Ernest Dufour est né le 2 septembre 1914 à Origny-en-Thiérache (département de l'Aisne). Sergent-chef de l'armée de l'air de métier en congé d'armistice<sup>154</sup>, il devient gérant du centre de propagande nationale à Foix le 15 mars 1941. Il fit partie des Groupes de Protection du colonel Groussard, fin 1940.

Membre du SOL depuis octobre 1942, puis de la Franc-Garde bénévole à Foix, il est nommé chef du 4<sup>ème</sup> Service par le chef Pincemin, en février 1943, s'occupant notamment de la diffusion du journal « Combats » et de la distribution des prospectus. Il avait un rôle civil de « chargé de mission » avec rémunération journalière.

Il fait partie des vingt-cinq miliciens volontaires pour la Haute-Savoie, du 25 janvier au 6 avril 1944, avec le grade de chef de dizaine<sup>155</sup>. Nommé chef comptable de la Franc-garde permanente de l'Ariège en avril 1944<sup>156</sup>, il aura le rang de chef de trentaine-adjoint. Réfugié en Allemagne avec la Milice à la Libération, il parvient à éviter l'incorporation dans la Waffen-SS, en faisant état d'une hernie ombilicale. Occupe le rôle de moniteur d'éducation physique au camp d'Heuberg, en Allemagne. Il fait partie du bataillon milicien envoyé en Italie du nord, avec lequel il est capturé, le 28 avril 1945.

Condamné à mort par contumace par la Cour de justice de l'Ariège le 22 février 1945. Jugé le 27 mars 1946 par la Cour de justice de Toulouse, il est condamné à deux ans de prison, la dégradation nationale à vie et la confiscation de ses biens.



---

154 Engagé volontaire le 15 octobre 1934.

155 Selon sa maîtresse, il fut dégradé car aurait refusé de se battre.

156 Signe un document à ce poste daté du 19 juillet 1944.

## Hippolyte ESTÈBE

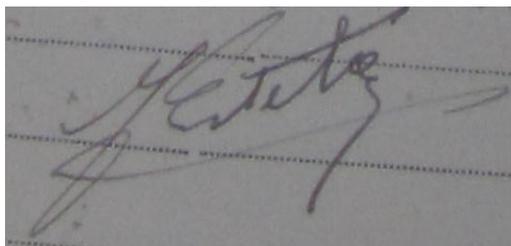
*Chef de trentaine de la Franc-Garde permanente (Ariège)*

Hippolyte Estèbe est né le 4 novembre 1895 à Montoulieu (département de l'Ariège). Participe à la guerre 14-18, où il obtient la *Croix de guerre* avec cinq citations, la *Médaille militaire* et fut proposé pour la *Légion d'honneur*. Il fut blessé deux fois durant le conflit. Il se retire de l'armée avec quinze années de service et le grade d'adjudant. Brièvement mobilisé en 1939, et réformé.

Aide-chimiste à Foix, il adhéra successivement à la LFC, au SOL puis à la Milice, où il n'eut qu'un rôle de second plan. Il répond à l'appel de mobilisation de la Milice, le 14 juin 1944, et est intégré comme chef de trentaine de la Franc-Garde permanente de l'Ariège, dirigeant le groupe de commandement de l'unité (il faisait un peu fonction d'adjudant de compagnie). Il ne serait jamais parti en expédition contre le maquis, sauf une fois contre celui de Moutoulieu, en tant que guide, où il aurait fait exprès de « perdre » la trentaine milicienne<sup>157</sup>.

Il quitte Foix avec le convoi milicien le 16 août 1944. Il fausse compagnie à la Milice près de Béziers, et se change en civil. Interpellé sur la route par des Allemands, ces derniers l'amènent dans leurs camions. Estèbe parvient à leur fausser compagnie près de Nîmes. Installé dans une pension de famille, il est arrêté dans un café par les FTP de Nîmes le 23 août 1944. Interrogé à l'hôtel de l'Imperator, il reconnaît sa qualité de milicien.

Transféré à la maison d'arrêt de Foix le 6 novembre suivant. Condamné à dix ans de travaux forcés par la Cour de justice de l'Ariège, le 15 mars 1945.



---

157 Estèbe connaissait trois jeunes gens du pays qui en faisaient partie, et ne voulaient pas porter tort aux familles, avec qui il était en bons termes.

## Jean FARJON

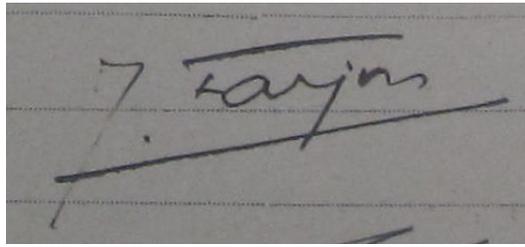
*Chef du 3<sup>ème</sup> Service du SOL & de la Milice Française (Ariège)*

Jean Farjon est né le 29 mars 1894 à Oran (département d'Oran), en Algérie. Après sa scolarité de base à Oran, et deux années de lycée à Sorrèze, il passe deux ans à l'école des Travaux publics de Paris, de 1912 à 1914. Mobilisé à la déclaration de guerre, il est intégré au 2<sup>ème</sup> régiment du Génie, à Alger. Gazé le 21 avril 1915, il passe une assez longue période en convalescence, puis regagne une unité stationnée au Maroc.

Démobilisé en 1919, avec le grade de sous-lieutenant. Il passe capitaine de réserve en 1935, après avoir suivi des cours de l'école d'officiers de réserve, grade avec lequel il fut très brièvement mobilisé, durant un mois, en 1939. Farjon était sympathisant de l'Action Française depuis des années.

Adjoint technique des Ponts-et-Chaussées à Foix, membre de la LFC depuis 1940, il fut ensuite chef du 3<sup>ème</sup> Service du SOL (il y adhère en juillet 1942) puis de la Milice Française de l'Ariège<sup>158</sup>. Proposé pour suivre un stage à l'école des cadres d'Uriage, du 5 au 15 mai 1943, il ne pourra pas l'effectuer, car ayant épuisé tous ses congés à cause d'une maladie. Bien que militant actif, il eut un rôle très secondaire en 1944, se contentant de s'accrocher verbalement avec ses collègues de travail<sup>159</sup>. A noter que Pincemin proposa à Darnand de nommer Farjon sous-préfet, vers février 1944, mais cette idée n'eut aucune suite<sup>160</sup>.

Arrêté le 20 août 1944 à Foix (il avait refusé de suivre le repli de la Milice), il est condamné à trois ans de prison par la Cour de justice de l'Ariège, le 8 mars 1945.

A photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored, possibly lined, piece of paper. The signature is written in a cursive style and appears to read 'J. Farjon'. The signature is underlined with a single horizontal line.

---

158 Cité à ce poste le 15 avril 1943 (il faut rappeler que le 3<sup>ème</sup> Service, devenu désuet, fut dissous au niveau national durant l'été 1943).

Il n'est pas certain que Farjon occupait ce poste dès la période SOL, mais cela paraît probable, car il disait organiser des réunions en 1942...

159 A partir de janvier 1944, Farjon ne croyait plus du tout à la victoire allemande, et s'en ouvrit à Pincemin lors d'une réunion. Ce dernier dédaigna totalement son avis, et ils se quittèrent en froid.

160 Vers mai 1944, Farjon revint vers Meyniel, afin de savoir où le projet de nomination en était. Ce dernier lui répondit qu'il ne fallait pas trop croire les promesses de Pincemin, et que de plus, les Allemands étant présents, on ne pouvait pas faire tout ce que l'on voulait.

## **Helmut JOHN**

*Membre du GAJS du PPF (Ariège)*

Helmut Hermann John est né le 4 mai 1923 à Ottweiler, dans la Sarre. Interprète de la police allemande à Saint-Girons, il sera l'encadrant allemand du GAJS de l'Ariège, ne prenant ses ordres que du chef du SD, Heberstreit.

Parvient à fuir Saint-Girons à la Libération, mais sera arrêté par les FFI à Pamiers, en compagnie de Regini et leurs maîtresses (Emma Guillon et Clauser Germaine), tous quatre en uniforme allemand. Ils sont fusillés le 24 août 1944.

## **Jean LUSCAN**

*Chef de trentaine de la Franc-Garde permanente (Ariège)*

Jean Patrick Luscan est né le 2 octobre 1920 à Pau (département des Basses-Pyrénées). Fils d'industriels de Pau, aussi miliciens. Participe au quatrième stage organisé à Uriage.

Versé à la Franc-Garde permanente de l'Ariège, comme chef de trentaine, il est grièvement blessé lors d'une expédition (qu'il dirigeait) menée à Gudas. Son unité avait encerclé une ferme, tenue par une espagnole, soupçonnée d'héberger des guérilleros espagnols. L'un de ceux-ci tira à travers la porte, et blessa Luscan. Il décède le lendemain à la caserne de la Franc-Garde de Foix, le 24 mai 1944. Inhumé le 26 mai 1944 à Albi.

## Henri MASSET

*Waffen-Grenadier der SS*  
*Franc-Garde permanent (Ariège)*

Henri Masset est né le 24 octobre 1905 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Cultivateur à Crampagna (Ariège), il fait partie du contingent de Franc-Gardes volontaires pour la Haute-Savoie, en janvier 1944. Revenu en Ariège, il intègre l'unité Franc-Garde permanente à l'appel de Darnand, en juin 1944, avec laquelle il reste jusqu'en août 1944, comme membre actif.

Replié avec le convoi milicien, il sera blessé involontairement par un camarade durant la retraite. Il fut fort probablement versé dans la brigade « Charlemagne »<sup>161</sup>, avec laquelle il a peut-être perdu la vie.

Condamné à mort par contumace, à la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège, le 8 mai 1945.

## Bernard MEUNIER

*SS-Frw. Schütze*  
*Membre des JPF (Ariège)*

Bernard Meunier est né le 23 janvier 1925 à Lagny-sur-Marne (département de la Marne). Membre des Jeunesses Populaires Françaises de l'Ariège (fils de Julien Meunier, secrétaire fédéral du PPF de l'Ariège).

Engagé dans la Waffen-SS le 30 octobre 1943<sup>162</sup>, notamment pour ne plus être une charge pour ses parents (il avait interrompu ses études suite à la défaite de juin 1940 et aux déménagements de la famille). Revenu en permission chez lui fin décembre 1943 et début janvier 1944, comme près de mille autres SS français. Il semble avoir combattu en Galicie, mais sans certitude, et a peut-être intégré la brigade « Charlemagne ».

Condamné à mort et à la confiscation de ses biens par contumace le 18 janvier 1946 par la Cour de justice de Toulouse. Son père n'ayant plus aucune nouvelle de lui depuis juin 1944, il est possible qu'il est été tué en Galicie ou en Poméranie...

---

161 Source : PV du milicien Edouard Breau, qui l'appriis indirectement par la suite.

162 Il tenta de s'engager (dans la LVF semble t-il) en août 1943, mais son père, Julien Meunier, expliqua avoir tout fait pour dissuader son fils de s'engager, allant jusqu'à demander à Fernand Canobbio d'écrire une lettre au jeune Bernard, expliquant la direction du PPF s'oppose à de nouveaux engagements de ses militants (c'est bien sûr faux). Finalement, Bernard Meunier signa un engagement à la Waffen-SS en octobre 1943, alors qu'il se trouvait à un congrès du PPF à Paris, mettant ses parents devant le fait accompli. Ceux-ci furent à deux doigts de le convaincre de désertre, lors de sa permission, fin décembre 1943.

## Julien MEUNIER

*Secrétaire fédéral du PPF (Ariège)*



Julien Gédéon Meunier est né le 22 septembre 1893 à Avanton (département de la Vienne). Mobilisé comme lieutenant de réserve en septembre 1939, il reçoit le commandement d'une section au sein du 68<sup>ème</sup> régiment du Génie, avec laquelle il combat en mai-juin 1940, repliant ses hommes en bon ordre, du front alsacien à Souillac<sup>163</sup>. Il reste ensuite dans l'armée, dirigeant des groupes de travailleurs, dans le Lot, le Lot-et-Garonne puis l'Ariège, de juillet 1940 à décembre 1941. Il était membre du PPF de Nice depuis 1937<sup>164</sup> (il entretenait une relation épiscopale avec Fernand Canobbio).

Il est embauché comme ingénieur, chef de service de l'habitat rural, au Génie rural de l'Ariège, en décembre 1941. Il assiste au congrès du parti à Lyon. Peu après son retour, il devient secrétaire fédéral du PPF de l'Ariège<sup>165</sup>, après quelques hésitations<sup>166</sup>. Il a pour dure tâche de monter le parti, quasi-inexistant dans le département. A noter qu'il était membre des Amis de la LVF depuis mai 1942.

Bien qu'il avalise la formation du Groupe d'Action, il se refusait à ce que le parti fasse du renseignement pour le SD<sup>167</sup>. Il était également un rival politique de la Milice, avec qui il n'entretenait aucun contact<sup>168</sup>. Il était également peu en sympathie avec la section PPF de Saint-Girons, particulièrement

---

163 Sa section reçut les félicitations écrites du général commandant le Génie de la 5<sup>ème</sup> Armée, pour avoir exécuter dans des conditions difficiles et dans le minimum de temps d'importants travaux de liaison.

164 Il adhéra au parti car attiré par le volet social. Meunier avait été « victime par deux fois du grand patronat » (licencié une fois en 1936, pour avoir demandé une hausse des salaires des ouvriers de son entreprise) selon ses dires.

165 Le document le plus ancien le mentionnant à ce poste date du 5 août 1942.

166 En effet, Meunier n'étant pas de l'Ariège, il connaissait peu de monde, et avait peur d'être peu efficace.

167 Courant 1943, la direction centrale du PPF avait demandé aux secrétaires fédéraux de prendre contact avec les SS ou le SD. Meunier eut donc une entrevue avec le chef du SD à Foix, qui ne prit pas mal le refus de Meunier, et déclara à ce dernier :

« Vous êtes de bons Français et je vous en félicite, si vous avez besoin de mes services n'hésitez pas à venir me voir, je ferais toujours mon possible pour vous donner satisfaction. »

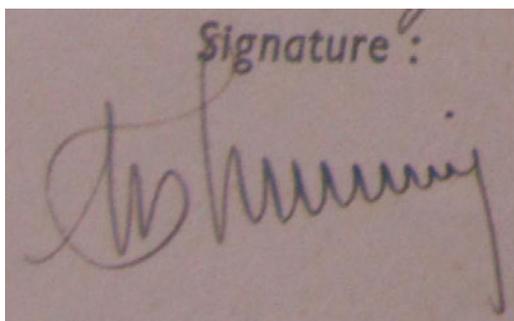
168 Meunier fut convoqué par le chef milicien Meyniel courant juin 1944. Durant l'entrevue, Meyniel demanda à ce que, conformément aux ordres venus d'en haut, les PPF valides soient incorporés dans la Franc-Garde permanente. Meunier refusa, arguant qu'il n'avait pas reçu de directives venant de la direction du PPF...

Plus tard, Meunier entra en froid avec le capitaine Jean Rollet (ancien officier de la LVF, membre du PPF), qui, mobilisé dans la Franc-Garde permanente de l'Ariège, voulait prendre avec lui des militants PPF.

virulente. Il reçoit même indirectement des menaces de mort par les militants Vidalie et Rives (« Si il ne s'occupe pas de ses affaires, ils le descendraient » déclarèrent t-ils au PPF Allières !)<sup>169</sup>.

Meunier quitte Foix avec le convoi de la Milice, en août 1944, avant tout pour mettre sa femme à l'abri des troubles. Car Meunier, pour sa part, n'avait jamais reçu de menaces (écrites ou orales) des maquisards, et pensait même avoir la sympathie d'une partie de la population de la ville. Refusant de passer en Allemagne, il s'arrête à Toulouse avec sa femme. Se cachant dans un hôtel de la ville, il est reconnu et dénoncé le 15 septembre 1944. Condamné le 24 mai 1945 à dix ans de travaux forcés, la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège<sup>170</sup>.

Décédé le 28 juin 1974 à Clayes-Souilly.



Signature:

Meunier

---

169 Meunier expliquera avoir fait son possible pour que les auteurs du meurtre du sénateur Laffont ne reste pas impunis, en allant lui-même à Toulouse, mettre la pression auprès de l'inspection régionale.

170 Son fils Bernard s'engagera dans la Waffen-SS en octobre 1943.

## Jean MEYNIEL

*Waffen-Oberscharführer der SS*

*Chef départemental-adjoint / Chef départemental (intérim) de la Milice Française (Ariège)  
Chef de trentaine de la Franc-Garde bénévole (Ax-les-Thermes – Ariège), Membre du PPF*

Jean Étienne Jean Marie Eugène Meyniel<sup>171</sup> est né le 28 avril 1907 au Puy (département de la Haute-Loire). Ingénieur de métier, propriétaire de l'hôtel de la Paix, à Ax-les-Thermes<sup>172</sup>, qu'il exploite avec sa femme et ses beaux-parents. Ancien sympathisant de l'Action Française, et sans doute membre du PPF.

Chef cantonal de la Milice d'Ax-les-Thermes, au grade de chef de trentaine. Il est nommé chef départemental-adjoint de la Milice de l'Ariège le 1<sup>er</sup> février 1944<sup>173</sup>, après un stage de trois semaines à Uriage. Après le départ de Pincemin pour la Haute-Garonne<sup>174</sup>, en avril 1944, il devient chef départemental par intérim<sup>175</sup>, et joue un rôle de premier plan.

Passé en Allemagne en août 1944<sup>176</sup>, il fut versé à la brigade « Charlemagne », comme *Spiess* de la compagnie d'état-major du *Waffen-Grenadier-Regiment der SS 58*, au grade d'Oberscharführer<sup>177</sup>.

Condamné à mort, à la confiscation de ses biens et la dégradation nationale par contumace par la Cour de justice de Foix le 27 mars 1945. Il se serait réfugié à Barcelone après la guerre<sup>178</sup>, et y est probablement décédé<sup>179</sup>.

---

171 Parfois dénommé « Meniel » par erreur.

172 Il était président du syndicat des hôteliers de la ville.

173 Source : dossier de Cour de justice de Meyniel (témoignages de miliciens placés sous ses ordres).

174 Il fut aussi chef départemental par intérim de fin janvier à mars 1944, durant l'absence de Pincemin, parti en Haute-Savoie.

175 Même si il ne fut pas officiellement nommé. En effet, au 27 juillet 1944, il signait encore comme « chef départemental-adjoint ».

176 Il fait un aller-retour à Ax-les-Thermes le 18 août 1944, afin de prendre sa femme et ses enfants.

177 Grade non certain. Etant donné qu'il fut *Spiess* (adjudant de compagnie), on peut en déduire qu'il détenait ce grade, voire celui d'Hauptscharführer.

178 Non certain (source : liste de miliciens établie par les autorités de l'Ariège).

D'après le site internet [historiege.com](http://historiege.com), il « aurait été tué à Berlin sous l'uniforme allemand (défense du Bunker de Hitler) ». Invraisemblable !

Selon Eric Lefèvre il fut peut-être tué en Poméranie le 7 mars 1945, ou porté disparu ?

179 Son acte de naissance ne comporte aucune mention de décès. Et une note manuscrite sur son acte de naissance, datée de 1964, stipule de prévenir la brigade de recherches du Puy en cas de demande de pièces, preuve qu'il était encore recherché.

La Cour de sûreté de l'Etat ordonne la cessation des recherches en 1967, la peine étant prescrite.



Meyniel, au centre (avec le chapeau), entouré de Francs-Gardes.

### **Lettre de Meyniel à un jeune milicien démissionnaire, 27 juillet 1944<sup>180</sup>**

« J'ai bien reçu votre lettre, à laquelle je réponds ; parce qu'à travers le jeune homme que vous êtes se font jour les influences que vous subissez.

Je vous dirais, tout d'abord que je ne vous reconnais pas à vous, dont l'action milicienne a été nulle, le droit de juger des actes de la Milice.

Ceux-ci sont accomplis sur l'ordre de Chefs, qui les ont mûrement pesés et qui en ont accepté toutes les responsabilités.

Nous sommes engagés dans un combat dont dépend le sort de la patrie. Nous ne l'avons pas voulu, il nous est imposé par l'étranger. Contrairement à certaines passivités que nous jugeons criminelles et que nous punirons le moment venu comme elles le méritent, nous avons choisi l'action pour deux raisons :

La première c'est qu'elle est le signe des hommes forts.

La seconde c'est que nous ne voulons pas nous laisser bolcheviser.

Depuis trop longtemps, la France est aux mains des juifs, des maçons et des affairistes qui insensiblement et sous couleur de pacifisme la conduisent à sa perte.

Le moment est venu d'employer les armes et le courage est plus nécessaire que les conseils de ceux qui se tiennent prudemment à l'abri.

C'est pourquoi les reproches dont vous vous faites l'écho et qui ont traités à des faits isolés dont les responsables ont été d'ailleurs réprimandés, me paraissent plutôt dictés par un esprit mesquin que par le véritable souci de préserver la Milice des médisances dont elle est l'objet.

En les formulant vous invoquez en même temps que votre pudeur de jeune bourgeois effarouché votre désir de justice sociale, mais vous voulez ignorer qu'à côté de ces incidents passagers il y a tellement de dévouements, de sacrifices, de larmes et de deuils qu'il n'y a que des imbéciles pour s'arrêter aux premiers et négliger les seconds.

Appartenant vous et moi à des générations qui auront plus à souffrir qu'à jouir, je regrette que vous entriez dans la vie avec les sentiments d'un faible alors que vous devriez déjà être un homme, alors que tant des vôtres ont déjà mis leur courage et leur abnégation au service d'une Patrie que grâce à ces mêmes vertus

---

180 Il avait adhéré à l'Avant-Garde en septembre 1943, sur conseil de son camarade de lycée à Foix, Michel Pincemin (le jeune frère du chef départemental de la Milice).

nos aïeux avaient conquis et que nos frères n'ont pas su garder.

J'accepte d'autant plus votre démission que votre présence à la Milice était passée inaperçue.»

## Jérôme MIQUEL

*Chef de trentaine-adjoint de la Franc-Garde permanente (Ariège)*

### Promotions :

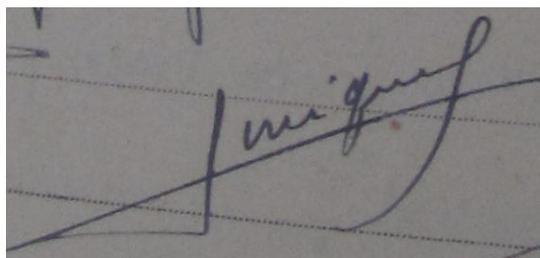
Chef de dizaine (Franc-Garde permanente) : décembre 1943

Chef de trentaine-adjoint (Franc-Garde permanente)

Jérôme Miquel est né le 26 mai 1921 à Ax-les-Thermes (département de l'Ariège). Clerc de notaire stagiaire<sup>181</sup> à Ax-les-Thermes, il adhère à la Milice le 24 avril 1943 pour échapper au STO, poussé par sa mère et les amis de cette dernière (dont Meyniel)<sup>182</sup>.

Devient secrétaire administratif<sup>183</sup>, téléphoniste et vaguemestre de la Franc-Garde permanente de l'Ariège le 1<sup>er</sup> décembre 1943, poste qu'il garde jusqu'à la Libération. Il partit en Haute-Savoie, du 8 au 24 mars 1944, dans un poste purement administratif également. Il avait rang de chef de trentaine-adjoint de la Franc-Garde permanente<sup>184</sup>.

Fuyant avec la Milice de Foix à la Libération, il décide toutefois de faire demi-tour, à Nîmes (profitant d'une alerte aérienne), et se rend à la police à Toulouse, le 26 août 1944. Jugé par la Cour de justice de l'Ariège, le 9 mars 1945, il est condamné à trois ans de prison et 10 000 francs d'amende.



---

181 Il poursuivait des études de droit par correspondance, recevant les cours à domicile.

182 Miquel était décrit comme un garçon très calme, peu politisé, gâté par sa mère, influençable, et incapable de se rendre coupable de mauvaises actions.

183 Il touchait un salaire mensuel de 2900 à 3200 francs, selon les mois.

184 Source : conversation avec André Laurens. Un organigramme (non daté, et de source secondaire, quoique relativement fiable) le donne chef de dizaine. Il est possible que ce soit son grade initial.

A noter que Miquel, dans son interrogatoire, prétend qu'il ne fut que simple milicien, non-inscrit à la Franc-Garde, mais qu'il portait l'uniforme, pour le côté pratique, et pour ne pas user ses habits civils.

## **Michel PINCEMIN**

*Membre de l'Avant-Garde / Chef de dizaine de la Franc-Garde permanente (Ariège)*

Michel Marie Gabriel Pincemin est né le 23 février 1925 à Foix (département de l'Ariège). Jeune frère du chef départemental Robert Pincemin, il fut membre de l'Avant-Garde de la Milice à Foix. Effectue un stage à l'école des cadres de la Milice de Pamiers, en juin-juillet 1944, et en sort avec le grade de chef de dizaine de la Franc-Garde permanente<sup>185</sup>. Outre la propagande et la vente du journal « Combats », il aurait participé à quelques arrestations et perquisitions<sup>186</sup>.

Réfugié en Allemagne à la Libération, il fut vu pour la dernière fois à Ulm début octobre 1944. Vu son jeune âge, il n'est pas impossible qu'il ait été versé dans la brigade « Charlemagne ».

Condamné à vingt ans de travaux forcés par contumace, à la dégradation nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice de l'Ariège, le 31 mai 1945. Il s'exile en Argentine avec son frère Robert en 1947, où il passera le restant de ses jours. Il est décédé le 7 février 2012 à Buenos Aires.

## **Guido REGINI**

*Membre du GAJS du PPF (Ariège)*

Italien, membre de l'OVRA (police fasciste). Venu en Ariège durant l'été 1943, il passe au service de la police allemande. Il infiltre le maquis de Port-Ezes, qui sera détruit en septembre 1943. En 1944 il adhère au PPF et au GA, dont il fut un membre actif. Il semble que ce soit Regini qui ait donné la rafale de mitraillette fatale au sénateur Lafont, enlevé à son domicile par Vidalie, Regini, John et d'autres GA.

Parvient à fuir Saint-Girons à la Libération, mais sera arrêté par les FFI à Pamiers, avec Helmut John et leurs maîtresses. Ils sont fusillés le 24 août 1944.

---

185 Un organigramme de la Franc-Garde permanente de l'Ariège (source secondaire) le montre dans les rangs de la première dizaine de la seconde trentaine.

186 Notamment chez un ouvrier de l'entreprise familiale, suspect.

Pincemin était décrit comme « autoritaire et assez brutal, devenu particulièrement exalté après le retour de son stage à Pamiers. »

## Louis REVEILLAC

*Membre de la Milice Française (Ariège)*

Louis Jean Reveillac est né en 1885. Il fut témoin de la révolution bolchevique de 1918, alors qu'il travaillait comme ingénieur en Russie, et devient à partir de cette date fervent anti-communiste. Membre des Croix de Feu de l'Ariège avant-guerre.

Directeur du journal hebdomadaire « L'Avenir » du 10 avril 1941<sup>187</sup> au 10 avril 1944, où il passe petit à petit de la propagande maréchaliste classique à l'ultra-collaborationnisme, condamnant les Alliés et le bolchevisme<sup>188</sup>. Il commentait en outre les éditoriaux de Philippe Henriot, qu'il invita personnellement lors du passage à Foix de ce dernier, le 3 septembre 1943. Membre honoraire de la Milice de Foix<sup>189</sup>, Reveillac organisa plusieurs conférences sous les auspices de la Milice, en avril 1943, à Foix, Saint-Girons, Lavelanet et Mirepoix.

Il prend le train à Foix, direction Toulouse, le 26 août 1944, où il se cache probablement. Il finit par se rendre aux autorités, peu avant son procès devant la Cour de justice de l'Ariège, le 27 avril 1945, où il est condamné à quinze ans de dégradation nationale et à la confiscation de ses biens à hauteur de 20 000 francs. Il est décédé en 1973.

---

187 Il hérita de la gérance du journal par la fille du fondateur, qui, mariée à un officier, ne pouvait reprendre à son nom le journal.

En avril 1944, l'héritière, fort mécontente de la tournure ultra-collaborationniste du journal, met fin au contrat et reprend à son compte le journal. Ce qui n'empêche pas les autorités d'interdire le journal à la Libération.

188 Extrait de « L'Avenir de l'Ariège », article « Des actes... », 4-7 février 1943

« Mais on dirait qu'une partie de l'opinion française est absolument fermée à ces avertissements. On dirait qu'elle ne se rend pas compte qu'en appelant de ses vœux la victoire des Alliés, elle se prépare à de terribles lendemains... Abandonnons donc toute illusion, si jamais les Alliés l'emportaient, l'Angleterre et les Etats-Unis livreraient la France et l'Europe à l'oppression bolcheviste. »

189 Probable, non certain.

# Amer REZKI

*Agent du SD (Ariège)*

Amer Rezki<sup>190</sup> est né le 1<sup>er</sup> août 1904 à Michelet, en Algérie. Il fait ses études chez les Pères Blancs, jusqu'en 1928, où il fut baptisé. Il part habiter à Paris, et travaille comme garçon de bureau à la Confédération française des professions. Il gère ensuite un hôtel, à Lourdes, jusqu'en 1937, puis retourne une année en Algérie, et revient en France, où il se fait embauché comme chauffeur de chaudière dans un hôtel de Luchon. En 1939 il se fait embaucher comme valet de chambre dans un hôtel de Paris. Mobilisé de septembre 1939 à août 1940, au 5<sup>ème</sup> régiment de tirailleurs algériens, à Maison Carrée. A noter qu'il avait été condamné à deux reprises pour escroquerie et une fois pour insoumission.

Revenu en France après la défaite, il travaille comme planton au contrôle téléphonique à Tarbes, puis à l'intendance militaire de Foix, puis comme standardiste téléphonique à la subdivision de Foix, jusqu'en décembre 1943. Il retourne habiter à Varilhes, et travaille à l'occasion comme garde-voies. Rezki vivait aussi d'expédients, de marché noir et de vente de quincaillerie. Par l'intermédiaire de son demi-frère Philippe Berkane, Rezki entre au service du SD en avril 1944<sup>191</sup>, probablement comme « simple » indicateur, et non comme agent<sup>192</sup>. Il n'obtient l'autorisation de n'agir que sur Varilhes. Parmi sa principale mission, Rezki devait fournir des denrées diverses à Berkane, avec des transactions s'élevant parfois jusqu'à 50 000 francs. Reski était aussi supposé avoir effectué des arrestations<sup>193</sup>. De caractère impétueux et fréquentant beaucoup les cafés (avec son compatriote El Mansouri), il menaçait d'arrestation quiconque lui tenait tête, d'autant plus qu'il était muni d'une autorisation de port d'arme<sup>194</sup>. Rezki touchait 10 000 à 15 000 francs par mois.

Il quitte Varilhes pour Pau le 14 août 1944, et se réfugie chez ses beaux-parents, où il est arrêté le 14 septembre suivant. Arrêté peu après la Libération, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour de justice de l'Ariège, le 27 février 1945. Sa peine est réduite à vingt ans de travaux forcés en août 1948, et il bénéficia probablement des lois d'amnistie de 1951 et 1953.

---

190 Bizarrement, seule l'orthographe « Reski » est retenue dans les différents rapports et interrogatoires officiels... Pourtant, après vérification sur les sites de généalogie et assimilés, il s'avère que « Reski » est un patronyme inexistant, à l'inverse de « Rezki »...

191 Quelques temps après, deux compatriotes algériens, El Mansouri et Bel Maaziz, sont venus voir Rezki pour qu'il les mette en contact avec Berkane, afin d'entrer au service du SD...

192 Ce qui est tout à fait possible, étant donné son rôle de mouchard et de fournisseur en denrées. Il avait toutefois un permis de port d'arme allemand en bonne et due forme...

193 Notamment des opposants supposés, interpellés dans des cafés du coin, où Rezki avait l'habitude de passer son temps et de s'enivrer.

Rezki dénonça à son frère Berkane plusieurs personnes. Mais heureusement ces dénonciations abusives n'eurent pas de suite :

-un autre algérien pour une histoire de femme.

-un homme qui l'avait injurié.

-un vendeur de quincaillerie, concurrent de Rezki.

194 Berkane aurait du lui remettre une autorisation de circuler en zone interdite, mais il ne l'a jamais reçue.

# Jean RIVES

*Membre du GAJS du PPF (Ariège)  
Légionnaire / Soldat*

Jean Marie Rives est né le 16 décembre 1923 à Salies-du-Salat (département de l'Ariège). Membre du PPF, directeur du journal « Le Réveil du Saint-Gironnais »<sup>195</sup>, journal créé par famille à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le journal devient l'hebdomadaire régional officiel du PPF en juin 1943, et s'installe à Toulouse, sous un nouveau nom : « Le Réveil - Journal bimensuel imprimé en Ariège pour la Révolution nationale et sociale. »<sup>196</sup>

Il s'engage à la LVF début 1943, mais il est déclaré inapte, à cause d'un petit défaut de constitution, avant l'envoi au front<sup>197</sup>. Il tente de s'engager dans la Waffen-SS, en octobre 1943<sup>198</sup>, mais sera sans doute refusé à la visite médicale. Membre du GAJS de l'Ariège, tout comme son frère Louis. Il avait également adhéré au Francisme.

Jugé par le Tribunal militaire de Saint-Girons le 2 septembre 1944, et fusillé le jour même, en compagnie des autres membres du Groupe d'Action.

---

195 Article de Rives, Le Réveil du Saint-Gironnais, avril 1943

« Les salopards qui détraquent systématiquement toutes les nouvelles font passer la Légion pour je ne sais quel ramassis de pilleurs. S'ils savaient le nombre d'hommes qui vont en Russie uniquement par idéal, ils fermeraient peut-être leur sale gueule.

Si je ne suis pas resté longtemps dans cette Légion, j'ai quand même eu le temps d'y apprécier l'amitié que nous vouent les allemands, oui messieurs les gaullistes, les allemands sont nos amis, ou du moins les MIENS. Si vous compreniez vite, gaullistes, j'essaierai de vous expliquer tout le bien que vous feriez à votre patrie en faisant avec le Grand Reich une collaboration sincère et loyale comme eux veulent la faire, mais vous êtes trop bêtes, aussi je ne me donnerai pas cette peine.

Quand on compare cet esprit légionnaire avec l'esprit des pantouflards gaullistes, on est épouvanté du sacrilège que l'on vient de commettre en essayant de faire cette comparaison. D'un côté le désintéressement, le patriotisme et même disons l'héroïsme, de l'autre la bêtise et la panse à garnir, deux cas que l'on n'a pas besoin de mettre en face, le second ne valant pas assez cher pour apercevoir le premier.

Je suis très peiné de n'avoir pu aller là-bas, mais j'espère pouvoir calmer mon ardeur révolutionnaire à l'intérieur puisque je ne le ferai pas à l'extérieur.

A tous mes camarades que j'ai laissés, je souhaite d'écraser et d'anéantir le plus de bolcheviks possibles et de ramener la victoire.

A tous, Salut ! »

196 La direction et l'administration restaient en Ariège où il continuait à être imprimé à l'imprimerie des frères Rives 12 avenue Galliénià St-Girons.

197 « A mon grand regret je n'ai pu faire partie de cette Légion que pendant trop peu de temps, un simple défaut de constitution ne m'a pas permis d'aller rejoindre les camarades allemands qui défendent là-bas à l'est l'Europe contre le flot soviétique. » déclara t-il.

198 Le Réveil du Saint-Gironnais titrait, le 31 octobre 1943 : « Le Réveil se devait de mettre ses actes en accord avec ses écrits, c'est pourquoi notre directeur Jean Rives quitte provisoirement notre petite équipe. Il vient de s'engager aux Waffen-SS. Son exemple est suivi par un des fils de notre rédacteur en chef. »

NB : il s'agit du fils de Jean Barthet (secrétaire fédéral du PPF de Haute-Garonne), qui était rédacteur en chef du journal depuis juin 1943.

## Jacques ROUZAUD

*Membre du GAJS du PPF (Ariège)*

*Membre des JPF (Haute-Garonne)*

Jacques Alexandre Rouzaud est né le 30 mai 1919 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Après des études à l'école de commerce à Toulouse, il travaille dans la minoterie familiale, dans cette même ville. Membre actif des jeunesses du PPF de Haute-Garonne depuis 1937<sup>199</sup>, de caractère impulsif, il fut condamné à 30 francs d'amende pour violence le 3 juillet 1943, et à 500 francs en janvier 1944, pour violences encore (il avait arraché la Croix de Lorraine que portait une jeune fille dans la rue).

Membre du Groupe d'Action du PPF de l'Ariège de mai à août 1944<sup>200</sup>, il participa à bon nombre d'opérations de l'unité, dont l'enlèvement et le meurtre du sénateur Laffont. Il se réfugia à Toulouse peu avant la Libération, et le 20 août 1944, il propose ses services de guide aux convois allemands en fuite, à Francazal. Avec six allemands (pour la plupart blessés), ils se rendent à l'hôpital de Béziers, où ils sont tous capturés. Rouzaud aurait été vu en train d'arracher des affiches du Comité de Libération, malgré qu'un policier ait tenté de l'en empêcher.

Condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour de justice de Béziers le 24 novembre 1944, car accusé d'avoir tué un prisonnier FFI des Allemands durant la retraite<sup>201</sup>. Transféré à Foix le 14 décembre 1944, il est jugé le 23 mars 1945 par la Cour de justice de l'Ariège, et condamné à mort. La peine est commuée en travaux forcés à perpétuité<sup>202</sup>.

---

199 Il dirigea brièvement le mouvement aux débuts de l'occupation, car le secrétaire (Michel Cazenave) était alors prisonnier de guerre.

200 A son procès, Rouzaud prétendit qu'il fut arrêté par la police allemande en gare de Boussens, en avril 1944, et devant se justifier (de quoi ?), il demanda à voir le chef PPF Vidalie, qui le fit vite relâché...

201 Unique prisonnier des Allemands à Villefranche (Aveyron), l'officier décide de le libérer. Alors que le prisonnier longeait la colonne allemande, Rouzaud attrapa un fusil et abattit net le pauvre homme.

202 Initialement, la Cour avait refusé de lui accorder des circonstances atténuantes, malgré que le docteur lui ait accordé des facultés mentales réduites (à cause de deux trépanations pour traiter son épilepsie).

En effet, la veuve du sénateur Laffont affirma que Rouzaud raisonnait parfaitement bien la nuit du crime.

## Pascal SERVANT

### *Délégué à la propagande du Francisme (Ariège)*

Pascal Servant est né le 5 avril 1896 à Carla-Bayle (département de l'Ariège). Vétéran de la guerre 1914-1818, décoré *Chevalier de la Légion d'honneur*. Il fait ensuite carrière aux P.T.T., mais est mis à la retraite en février 1929, à cause des séquelles de la guerre (gazé et tuberculeux). Il touchait une pension de réformé 100%.

Délégué à la propagande du Francisme dans l'Ariège, il est sollicité par Calvet pour entrer à la Milice, au printemps 1943. Servant donna son accord de principe, mais n'y jouera aucun rôle, se contentant d'acheter le journal milicien. Son attitude fut relativement équivoque, car il est établi qu'il prévint plusieurs personnes de futures arrestations, mais en dénonça d'autres<sup>203</sup>. Il était en effet en relations épisodiques avec des militaires et *feldgendarmes* allemands.

Condamné le 24 mai 1945 à deux ans de prison et l'indignité nationale par la Cour de justice de l'Ariège. Le 12 décembre 1945 lui est fait remise de six mois de prison. En avril 1948, sa dégradation nationale est limitée à dix ans<sup>204</sup>.

---

203 Des brouillons de lettres de dénonciations avaient été retrouvées à son domicile.

204 En 1955 il fera une demande de ré-intégration dans l'ordre de la Légion d'honneur. On ne sait si cette demande fut acceptée.

# René SUPÉRY

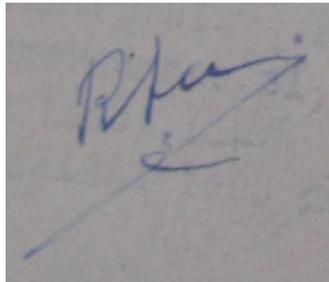
## *Chef de trentaine de la Franc-Garde bénévole (Le Mas d'Azil - Ariège)*

René Félix Supéry est né le 23 novembre 1894 au Mas d'Azil (département de l'Ariège). Mobilisé de septembre 1914 à septembre 1919, il finit la guerre maréchal-des-logis, décoré de la *Médaille militaire* et de trois citations<sup>205</sup>.

Épicier au Mas d'Azil, il adhère à la section locale de la Milice en avril 1943<sup>206</sup>. Le chef Péquart lui demande de recruter des jeunes pour le STO. Au départ de Péquart pour Toulouse, en avril 1944, Supéry devient le chef cantonal de la Franc-Garde bénévole du Mas d'Azil, avec probablement le grade de chef de trentaine. Il était muni d'une autorisation de port d'arme personnelle, doté d'un revolver calibre 7.65.

Avec au moins trois autres miliciens de sa section<sup>207</sup>, il répond à l'appel de mobilisation de Darnand, en juin 1944, et se rend à Foix. Mais le chef Meyniel préfère le renvoyer au Mas d'Azil, où il sera plus utile localement. Vers le 30 juillet 1944, Supéry appelle Foix à l'aide, demandant que des camions viennent les chercher. A raison, Supéry sentait sa vie menacée... Finalement, c'est un camion qui vient les chercher.

Après quelques jours à Foix, Supéry et sa femme vont se réfugier à Puylaurens, dans le Tarn, chez un neveu. Le 30 août suivant, ils partent se réfugier chez son frère, à Castelnaudary, ville où ils seront arrêtés le 30 octobre. Jugé le 20 décembre 1944 par la Cour de justice de l'Ariège, il n'est condamné qu'à une peine d'indignité nationale.



---

205 Il fut brièvement mobilisé de septembre à décembre 1939, et affecté à Foix.

206 Il était membre de la LFC, et avait avant-guerre adhéré au PSF.

207 Parmi eux : Jean Supéry (son neveu, fusillé à Nîmes en septembre 1944) et Jean Pauly (employé de René Supéry).

## Roger VIDALIE

*Chef du GAJS (Ariège)*  
*Secrétaire de section du PPF (Le Mas d'Azil – Ariège) & Franc-Garde bénévole*  
*Légionnaire / Soldat*

Roger Joseph Léon Vidalie est né le 29 juin 1923 à Betaille (département du Lot). Garçon boulanger à Saint-Denis-Martel dans le Lot, en 1940<sup>208</sup>. Amant de sa patronne, il s'exile en Ariège avec son père, et avec les fonds de celle-ci, il achète une exploitation forestière. Vidalie écope d'une condamnation de deux ans de prison avec sursis pour abus de confiance, en janvier 1942, à cause de sa concubine, qui avait emporté l'argent du ménage en s'installant avec Vidalie.

Engagé à la LVF le 16 février 1942, combat quarante et un jours sur le front de l'est à partir du mois de mai. Blessé au pied, il est réformé. Revenu au Mas d'Azil en septembre 1942, il devient secrétaire de la section du PPF du Mas d'Azil. Adhère à la Milice sur proposition du chef local Commenge. Il entre aussi au service de la police allemande, qui lui permettra d'ailleurs de récupérer sa moto, confisquée par la gendarmerie.

En 1944 il sera le chef de la *Stosstrupp* (GAJS)<sup>209</sup> à Saint-Girons, Blanchard se trouvant à Foix. Il participe à la plupart des actions du Groupe, dont le meurtre du sénateur Laffont<sup>210</sup>. Arrêté avec ses hommes à Castelanau-Durban, le 23 août 1944, alors qu'il tentait de fuir avec les troupes allemandes. Condamné à mort par le tribunal militaire de Saint-Girons le 2 septembre 1944, il est fusillé le jour même, route de Saint-Lizier, au lieu-dit Migué.

---

208 Selon sa patronne, il professait alors des idées communistes.

209 Vidalie jouissait d'un certain prestige, du à son engagement dans la LVF.

Henri Allières, le chef de section PPF de Foix demanda à la direction du parti de prendre des sanctions contre le GA. Vidalie se rendit avec un autre homme au café tenu par le chef et le menace (« que si je m'occupais encore de leurs affaires ils me descendraient » dira Allières).

210 Vidalie joua un rôle majeur dans l'opération. Même s'il ne la décida pas de lui-même (la décision venait du chef PPF Blanchard, approuvé par le SD allemand), il en fut l'exécutant, conduisant la troupe au domicile du sénateur Laffont, et aidant à faire disparaître le corps dans les bois.

## **ANNEXES & DOCUMENTATION**

## **Discours prononcé par Joseph Darnand à Vichy, le 30 janvier 1943, devant le Chef du Gouvernement à l'occasion de la création de la Milice Française<sup>211</sup>**

Monsieur le Président,

J'ai la fierté de vous présenter les camarades qui se sont groupés autour de moi, qui ont sacrifié à leur idéal leurs loisirs et souvent leur situation. Ce sont eux qui ont donné naissance et animation au Mouvement de que sa jeunesse, sa loi et sa force ont dégagé de la masse confuse et inerte des Français de bonne volonté.

Certains sont mes amis de toujours. D'autres, mes collaborateurs qui ont créé avec moi la Légion Française des Alpes-Maritimes. La plupart m'étaient inconnus il y a un an. Aujourd'hui, après une année de luttes menées côte à côte, nous formons une grande équipe, car l'idéal commun, la même volonté révolutionnaire nous ont unis pour le meilleur comme pour le pire.

Je suis sûr de parler en leur nom à tous, Monsieur le Président, en vous exprimant notre respect d'hommes et notre reconnaissance de Français pour la tâche ingrate mais combien grande que vous continuez de mener au service de la Patrie.

Après avoir salué en vous le chef du Gouvernement de la France, nous permettons d'exprimer notre sympathie de combattants au courageux homme d'Etat qui, lui aussi, porte dans sa chair la marque d'une blessure glorieuse et consent encore chaque jour le sacrifice de sa vie.

Cette journée marque dans notre effort Monsieur le Président, la fin d'une étape qui n'a duré qu'un an. Je me propose de faire devant vous un rapide bilan des résultats obtenus. Il me sera plus facile ensuite de tracer la route que nous sommes appelés à suivre dans l'avenir.

En évoquant cette phase si brève de notre activité, je me sens partagé entre deux sentiments.

Je ne peux me défendre, d'une part, d'une certaine amertume. Nous sommes mesurés maintenant aux obstacles qui se posent au redressement français. Nous avons éprouvés leur nombre et leur puissance. Nous savons que le but est encore très loin d'être atteint. Nous avons perdu les dangereuses illusions qui nous ont sauvés trop longtemps de nos échecs. Par contre, le contact des réalités nous a enrichi d'une expérience que nous avons déjà su mettre à profit. En moins d'un an, en effet, nous avons appris à mieux nous connaître, à mieux nous juger. Notre pensée s'est précisée davantage. Nos méthodes se sont corrigées et améliorées.

Les événements eux-mêmes, en nous obligeant à modifier constamment nos méthodes, nous ont renforcé, par contre, dans notre conviction absolue en un idéal immuable.

Nous avons cru nécessaire, lors de la création même de notre mouvement, d'exprimer cet idéal en un raccourci que nous avons voulu dépouillé et brut, les 21 points SOL.

Sur le plan intellectuel et moral, nous nous sommes déclarés contre l'égoïsme bourgeois contre la solidarité contre l'individualisme pour l'esprit communautaire.

Sur le plan politique, contre la démocratie pour l'autorité.

Sur le plan social, contre la tutelle de l'argent pour la primauté du travail, contre la condition prolétarienne pour la justice sociale.

Dénombrant ensuite les adversaires de ses idées et de ses sentiments, nous nous sommes déclarés enfin contre les Francs-Maçons, contre les Gaullistes, contre les Juifs et contre les Bolcheviks.

Conformément aux 21 points SOL à Lyon et à Marseille, nous avons pris une position politique sans équivoque, sur le plan extérieur comme sur le plan intérieur.

Nous avons tenu à nous montrer tel que nous sommes. A ceux qui s'obstinaient encore à nous considérer comme de simples réactionnaires, nous avons manifesté hautement notre volonté de voir instaurer en France un régime autoritaire, national et socialiste, permettant à la France de s'intégrer dans l'Europe de demain.

Nos convictions n'ont pas varié. Elles ne varieront pas. Les 21 points SOL restent la charte politique de la Milice Française.

C'est dans le cadre restreint, mais fort, du SOL que nous avons pu ainsi nous affirmer.

Un rassemblement de masse tel que la Légion ne permettait pas de grouper de façon suffisamment homogène des hommes aussi fermement décidés à s'engager à fond dans la lutte politique.

Le SOL est né, en somme, de la nécessité que j'ai ressentie de créer le plus rapidement possible une véritable troupe révolutionnaire dont la force soit basée sur la qualité de ses hommes et l'unité absolue de

---

211Porte la mention « Strictement confidentiel. Ne pas communiquer à la presse. »

pensée politique.

Les circonstances étaient assez tragiques pour n'on hésitât pas à se compromettre au maximum sur le plan politique, et qu'on se préoccupât, d'autre part, de disposer au plus vite d'une force réelle, encadrée, hiérarchisée, prête à l'action.

Il fallait faire vite. Mais il fallait faire solide. Le stage probatoire qui devait éprouver chacun des adhérents, constituer la garantie de leur sincérité et de leur valeur.

En moins de trois mois, de quelques camarades, nous avons rayonné dans toute la zone libre et dans l'Empire. Partout, de petites équipes se formèrent. Elles s'agrandissaient chaque jour. Elles s'organisaient. Elles s'instruisaient. Elles se formaient à la même discipline politique. Ainsi se trouva établit, couvrant les plus grandes villes comme les plus humbles villages, un réseau déjà solide.

En moins de six mois, nous étions 30 000.

Alors que trop souvent les propagandes étrangères et une sentimentalité néfaste avaient eu raison de l'opinion publique, il se trouva partout des noyaux de citoyens assez conscients pour réagir et non seulement assez fort pour défendre le gouvernement en leur activité politique de chaque jour, mais encore assez généreux, s'il avait fallu, pour consentir les plus grands sacrifices.

Le SOL existait et militait. Il forçait même le plus souvent le respect de ses adversaires.

Les événements devaient d'ailleurs confirmer d'éclatante façon la valeur de cette élite nouvellement surgie. En Afrique du Nord, dans le chaos indescriptible des trahisons et des lâchetés des chefs responsables, dans la panique d'une foule abandonnée à elle-même, les SOL, forts de leur inébranlable foi politique, donnèrent un magnifique exemple de loyalisme et de courage.

Ceux de nos camarades qui ont échappé aux balles des envahisseurs ou aux pelotons d'exécution des gaullistes sont aujourd'hui retenus dans des camps de concentration.

Pour n'avoir pas connu ici de pareille rigueur, nous n'en avons pas moins éprouvé dans la métropole la hargne de nos adversaires déclarés et l'hostilité sournoise de certains responsables dont nous étions en droit d'attendre l'appui. Cela ne nous a guère surpris.

Par contre, ce n'est pas sans amertume que nous avons trouvé chez certains de nos amis une réserve, une résistance, un effroi qui ont été autant d'entraves à la progression de notre mouvement. Les uns, sous prétexte de prudence, voulaient limiter notre action à de vulgaires besoins de sécurité matérielle, nous refusant le droit de nous manifester sur le plan politique. D'autres, et très nombreux ceux-là, qui nous avaient suivis sur le plan intérieur relativement facile et sans risques, s'écartaient de nous quand nous défendions la politique du Gouvernement dans ce qu'elle a de plus difficile. D'autres enfin qui avaient cru voir en nous les défenseurs de leurs coffres-forts, repoussaient avec indignation les énergumènes que nous étions devenus à leurs yeux en nous attaquant à leurs privilèges.

Bref, nous étions moralement entravés. Nous étions moralement seuls.

Néanmoins, je ne saurais passer sous silence tout ce que le SOL doit à la Légion, dont il ne peut pas oublier qu'il est issu.

Le vaste rassemblement légionnaire a rendu au pays l'immense service de provoquer, au lendemain de la défaite, une sorte d'adhésion enthousiaste et populaire à l'Etat nouveau. Mais il ne pouvait, sur le terrain politique, prendre la position hardie à laquelle ne pouvait adhérer la masse, torp prudente et trop attachée aux souvenirs de la facilité passée.

Le SOL lui-même, par la netteté de son attitude et le dynamisme des jeunes adhérents, s'étant placé dans une telle situation d'avant-garde que le gros de la troupe était incapable de le suivre.

Il nous fallait, dans un combat que nous livrions avec nos seules forces, l'autorité correspondante à nos responsabilités.

Le Maréchal nous a fait l'honneur d'aller au devant de nos désirs, et c'est lui-même, le 5 janvier, qui a pris la décision de nous conférer notre autonomie.

« Les SOL, a-t-il dit, en militant au premier rang de la Légion, ont donné le témoignage de leur dévouement et de leur dynamisme. En versant leur sang pour la patrie, les SOL d'Afrique du Nord m'ont prouvé que leur fidélité les rendait capable d'aller jusqu'au sacrifice suprême.

« S'ils n'existaient pas, la raison commanderait de les créer pour barrer la route aux forces occultes et mauvaises qui cherchent à nous anéantir.

Les SOL dépendront désormais du Chef du Gouvernement sous forme de Milice nationale. »

En nous désignant comme ses meilleurs soldats, le Maréchal nous a décerné un titre dont nous sommes fiers et dont nous voulons rester digne. En nous accordant l'autonomie, le chef de l'Etat a décidé de

nous confier des tâches à la hauteur desquelles, de toutes nos forces, nous voulons nous hausser.

En chef claivoyant, le Maréchal nous a ainsi désignés la place à laquelle nous pourrions servir le plus utilement. Nous avons toujours souhaité nous risquer et même nous compromettre en faveur de la politique du gouvernement du Maréchal. Il était donc nécessaire, pour rendre notre action efficace, que nous soyions directement rattachés au président Laval qui a la charge d'inspirer cette politique et de la conduire.

Cette décision trouve son expression dans les articles et dans les textes de loi dont je vous ferai donner lecture.

Dans ces textes officiels, qui consacrent la fin du SOL et la naissance de la Milice Française, je vous demande, mes chers camarades, de ne voir qu'un acte de baptême et non pas l'assurance de notre avenir.

Une mission de haute portée politique nous est maintenant assignée. Il s'agit pour nous d'animer la vie publique du pays, par notre vigilance, notre propagande et notre action, d'être capable de maintenir l'ordre, et le cas échéant de participer à la défense du territoire.

Si notre pays est actuellement cruellement divisé, si les esprits s'égarent à la recherche d'une vérité impossible à saisir, c'est qu'il ne trouve pas chez les représentants du pouvoir central l'unité de vue, la similitude des méthodes d'action et, pour tout dire, la fermeté des convictions et l'assurance dans la décision.

Les directives qui partent d'en haut sont souvent incomprises et trahies aux échelons immédiatement inférieurs. Les ordres sont parfois exécutés à moitié, voire même à contre-sens. Les messages officiels des plus hautes autorités gouvernementales sont démenties sous le manteau par des personnages souvent sans mandat qui se targuent d'être les seuls confidents et conseillers à connaître la pensée intime de nos chefs. Partisans de l'Ancien régime encore trop prêts du pouvoir, fonctionnaires ralliés du bout des lèvres prolongent l'action néfaste des propagandes étrangères et ajoutent encore à la confusion des esprits.

La fermeté des opinions de la Milice et la rectitude de son activité devront dissiper cette incohérence et cette incertitude. Cette vigilance consistera principalement à déceler et punir ces trahisons et ces mensonges.

Son champ d'action, sur ce point, ne se limitera pas aux seuls représentants du pouvoir central. Il s'étendra à la Corporation Paysanne, aux Comités d'organisation, aux Chambres de Commerce et d'Industrie, à l'enseignement et à toutes les branches d'activité de la vie publique.

Cette vigilance suppose des liaisons étroites et permanentes entre les pouvoirs publics et la Milice. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir fixer au plus tôt les modalités.

Les efforts tentés jusqu'à ce jour par les divers organismes gouvernementaux de la propagande n'ont pas réussi à emporter l'adhésion populaire.

Les indifférents n'ont pas été intéressés, les adversaires n'ont pas été muselés. Les sympathisants n'ont pas été gagnés. Les partisans les plus acharnés n'ont été ni dénombrés ni rassemblés. Et leur enthousiasme, du fait de leur isolement, s'est attiédi.

Ces griefs ne peuvent être imputés aux responsables de la propagande officielle car aucune propagande ne peut prétendre à l'efficacité si elle ne se base, avant tout, sur la spontanéité et l'indépendance et si elle ne se concrétise pas en des faits. Aux yeux du public, un fonctionnaire de la propagande n'est jamais qu'un mercenaire dont la sincérité est mise en doute. C'est en vain qu'un Ministre de la propagande tentera de diffuser les mots d'ordre les plus savamment étudiés et les thèmes les plus opportunément lancés s'il ne dispose pas de partisans politiques capables, par un réseau aussi étendu que divers, de les adapter aux différents milieux, de les transmettre et de les expliquer au peuple tout entier. C'est en vain que ces mots d'ordre et ces thèmes seront répétés, même par ses partisans, s'ils ne sont pas illustrés par des exemples et concrétisés dans les faits. La presse, la radio, le cinéma, les discours, autant de moyens d'expression et de diffusion que le progrès scientifique a rendu de nos jours extrêmement puissants. Mais s'ils se contentent de faire rayonner une pensée abstraite, ils lassent très vite la foule et perdent toute portée. Si ils illustrent au contraire des faits précis, connus et vérifiables, ils intéressent convainquent et entraînent.

Nous avons souvent dit que l'on ne devait pas à notre avis rechercher une majorité et que le peuple devait être commandé et non pas suivi. Néanmoins, nous croyons que si l'Etat nouveau s'est découvert tant d'ennemis, c'est parce qu'il n'a pas su se faire connaître au public sous son véritable visage.

Cette propagande suppose des liaisons étroites entre la propagande officielle du Gouvernement et la Milice. Les miliciens devront être des meilleurs animateurs et même les meilleurs cadres de la propagande officielle du Gouvernement.

La propagande constitue la partie positive de notre action. La plus élémentaire des sagesse nous

impose de nous assurer une position défensive.

Le maintien de l'ordre pose des problèmes dont dépend la vie même du pays. Il importe donc de leur donner une solution rapide.

Les agents à la solde de l'Angleterre, de l'Amérique et de la Russie, militent, recrutent et arment. A la faveur de la misère, de la souffrance, une foule abusée est prête à suivre les meneurs associées du gaullisme et du communisme, dont la force principale consiste à promettre facilement une amélioration du sort matériel. Un patriotisme décadent sert de base à l'alliance monstrueuse de ces meneurs avec des chefs de guerre humiliés et ambitieux pour orienter les forces populaires vers une lutte politique habilement camouflée en revanche militaire. La guerre civile est préparée.

Face à ses dangers de désagrégation et de mort, la France, sans armée ni marine, ne doit pas, pour son honneur d'ailleurs comme pour sa sécurité, compter sur le bras de l'étranger.

Sans doute, le fonctionnement normal des services publics et l'ordre habituel de la rue peuvent être garantis par la police dont le dévouement n'est pas à mettre en cause ici.

Mais dans l'insurrection politique et sanglante qui peut demain incendier le pays, en face de gouvernements usurpés qui peuvent surgir des factions partisans, la police ne constitue pas une force suffisante. La simple discipline militaire de soldats obéissant à leurs chefs peut alors être mise en défaut. L'exemple de l'Afrique du nord en est une preuve éclatante. La confusion peut atteindre de tels degrés que seule la foi politique permet aux hommes qui en sont animés de rester fidèles à la foi jurée et d'aller pour elle jusqu'au sacrifice suprême. Le désordre matériel et moral peut être assez profond pour que seule la foi politique permette à ceux qui en sont animés de savoir toujours discerner leur devoir et d'avoir toujours le courage de l'accomplir.

Une organisation politique, comme la Milice Française, peut donc seule garantir à l'Etat qu'elle ne faillira pas en de pareilles circonstances. Les SOL de Rabat, d'Oran et de Tunis l'ont prouvé.

Sous la réserve de mériter votre confiance absolue, nous vous demandons, Monsieur le Président, d'envisager les mesures de sécurité propres à éviter les dangereuses improvisations de la dernière heure. Les combats que nos camarades ont mené en Afrique du nord nous autorisent à nous demander l'armement de nos meilleurs éléments et la constitution de certaines unités permanentes.

Le rôle de vigilance, de propagande et de sécurité que la Milice est appelée à jouer, nous associe étroitement à la vie publique du pays.

Pour bien remplir cette mission, sous votre haute autorité, Monsieur le Président, il ne s'agit pas pour nous de demander une parcelle de pouvoir. Il s'agit d'obtenir les moyens de jouer le rôle politique qui nous est attribué.

En vérité, mes camarades, nous n'avons jamais demandé de pouvoir, et nous n'avons pas la naïveté de le demander aujourd'hui.

Par contre, nous avons l'ambition franchement avouée de mériter l'honneur d'y être pleinement associés.

Ce ne sont pas les textes de loi qui peuvent conférer le pouvoir. Le pouvoir se gagne et se mérite.

Notre brève expérience de militants de la Révolution nationale nous a appris à mesurer la vanité des textes conférant un pouvoir illusoire à des candidats plus pressés de se servir que de prouver leur valeur et leur mérite.

Ce n'est pas que nous ayons peur des responsabilités. Ce n'est pas que notre loyalisme s'effraie de l'indépendance. Ce n'est pas que notre inexpérience actuelle soit une tare irrémédiable. Nous avons toujours affirmé, au contraire, qu'il convenait, dans une période révolutionnaire comme celle que nous vivons, et même peut-être dans une période stable, pour reprendre votre formule, Monsieur le Président, de faire passer l'intégrité et le dévouement avant la compétence.

Mais, malgré des efforts dont nous mesurons franchement le résultat, nous estimons que nous avons encore besoin, pour nous-mêmes comme pour le pays, de faire nos preuves à cette place de militants vers laquelle nous oriente notre indépendance, notre caractère et l'intransigeance de nos convictions.

D'ailleurs, réclamer le pouvoir suppose le renversement de ceux qui le détiennent. Il est commode de trouver à son mécontentement un exutoire qui plaît à la foule par l'accusation systématique des gouvernants. Si nous nous sommes toujours refusés à cette démagogie qui est une des armes principales des partis politiques, c'est que nous y voyons une faute grave contre l'intérêt même du pays.

A l'heure où la France est accablée par des malheurs dont la responsabilité incombe à des gouvernements défunts, il nous apparaît déloyal d'aggraver encore les difficultés effroyables d'un gouvernement qui a hérité des fautes de ses prédécesseurs.

Autant nous estimons de notre devoir de veiller à ce que tous les ponts soient coupés avec un passé

qui nous fait honte et horreur, du même notre intransigeance en souffrir un peu, à soutenir et à aider ceux qui ont le courage de prendre la barre quand le navire est en perdition.

Nous n'oublions pas d'ailleurs, Monsieur le Président, que c'est vous qui avez eu le courage d'accomplir le premier acte révolutionnaire du régime en rompant avec la démocratie parlementaire.

Nous n'avons jamais perdu de vue l'intérêt supérieur de la France. Notre seule revendication a été de servir à la place où nous nous sentions capables de réussir.

C'est pourquoi, sans demander le pouvoir, nous vous offrons, Monsieur le Président, notre loyalisme. Nous sommes persuadés qu'il saura nous permettre d'être non seulement les premiers « partisans », mais encore les premiers « artisans » de la Révolution nationale.

Le mouvement que vous allez mettre, Monsieur le Président, au service de la France, doit être l'instrument principal du redressement moral, intellectuel, social et politique du pays.

Pris individuellement, chaque milicien, par son rayonnement personnel, par son exemple de tous les jours, exercera sur son entourage, dans son milieu, dans son métier, dans sa ville, une influence profonde. L'intégrité de sa vie privée, la dignité de ses mœurs, la qualité de son travail lui attireront la sympathie et le respect. Il lui sera permis ainsi d'affronter les opinions adverses sans subir un préjugé défavorable. Il sera écouté et, si il est attaqué, la violence de ses ripostes l'imposera au lieu de le discréditer.

Par le mouvement d'opinion qu'elle créera la Milice Française sera capable d'accomplir dans les Lettres et dans les Arts une œuvre d'assainissement et de rénovation. En instaurant une nouvelle façon de penser, elle s'efforcera de faire retrouver aux âmes et aux esprits un équilibre conforme au génie français. Sans prétendre s'adjuger le monopole du bon goût, elle montrera qu'il existe en dehors de littérature de patronage et en dehors des excès dits d'avant-garde et qui ne sont déjà plus que d'avant-guerre, une juste mesure qui est la marque même de la qualité. Elle saura débarasser, au besoin par la violence, notre théâtre, nos livres et nos cinémas de la tutelle avilissante de la juiverie. Elle rappellera aux français qu'ils ont su trouver en d'autres temps, pour s'émouvoir et se distraire, d'autres accents que les fadaises édifiantes de nullités bien pensantes ou que les hurlements des jazz hystériques.

La Révolution, d'ailleurs, n'attendra pas pour se faire que l'homme ait réformé sa morale et sa manière de penser. Pour notre part, nous croyons que l'homme nouveau dont parle si longuement et si complaisamment les doctrinaires ne sera que la conclusion lointaine d'une révolution sociale achevée.

Les travailleurs des champs et des usines ne consentiront à adhérer mentalement à la révolution que lorsqu'ils en auront éprouver les bienfaits dans les faits.

La Milice Française, cependant, dans les circonstances actuelles, s'attaquera à la misère et à la famine, conséquences de la défaite. Jeunes miliciens et les femmes des miliciens collaboreront au fonctionnement et au service des restaurants communautaires. La Milice secourera les populations sinistrées du fait de la guerre, elle participera dans les cas exceptionnels au transport et à l'acheminement des denrées de ravitaillement.

Cela suppose, Monsieur le Président, des liaisons étroites et permanentes avec le Secours national et la Croix Rouge, que la Milice, en lui apportant sa collaboration, marquera de son empreinte politique. Le Gouvernement pourra ainsi retirer auprès de l'opinion publique le juste au profit des œuvres nationales.

Mais surtout, la Milice réprimera les actions faudruleuse du marché noir. Elle n'hésitera pas, pour peu que le gouvernement lui laisse certains initiatives, à frapper avec discernement les malfaiteurs que leur adresse et leur ruse, joints à certains complaisances, mettent trop souvent à l'abri d'une justice formaliste, effarée devant les responsabilités qui lui incombent.

Dans leur entreprise comme dans leur profession, les ouvriers, les paysans, les employés, membres de la Milice, veilleront à l'application des lois sociales et à la défense des intérêts corporatifs de leurs camarades de travail.

Dans les Comités sociaux, dans la Corporation paysanne, dans les groupements de fonctionnaires, dans les unions de commerçants, dans les ordres des avocats, des médecins, dans tous les groupements des représentants des professions libérales, les miliciens devront se comporter comme les meilleurs, les plus actifs et les plus riches d'initiatives.

Les industriels membres de la Milice favoriseront l'action révolutionnaire dans l'ordre social et économique et servant d'exemple à l'ensemble du patronat français, notamment dans les comités d'organisation industriels.

Non seulement les miliciens militeront, mais encore leur activité et leur dévouement les portera à la première place des organisations corporatives. Ils délaisseront la routine facile et ils prendront carrément les initiatives qui permettront d'améliorer la condition sociale dont ceux dont l'adhésion révolutionnaire, condition du succès final, devra être enlevée.

Mais il s'agit beaucoup moins de s'assurer la gratitude des pauvres et des humbles par une charité même bien ordonnée, que de remettre à chacun avec simple justice la part qui lui revient au regard de sa peine et de son mérite.

Pour acquérir la gratitude populaire, la confiance d'un prolétariat trop souvent berné par les démagogues pour se laisser gagner sans preuves, la Milice devra, sur le plan politique, ouvrir un champ d'action à ses membres.

Nous avons déjà parlé tout à l'heure du combat quotidien que chaque milicien devra mener pour le triomphe de ses idées. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de cette action individuelle de militants dans le cadre de sa profession, de son entourage et de son milieu.

Mais c'est évidemment sur l'action collective de ses membres que la Milice devra surtout compter pour animer réellement la vie publique du pays.

Les contacts et les instructions pris dans les permanences, les travaux effectués en commun dans les cercles d'études et les sections corporatives feront de la Milice une troupe véritablement homogène et solidement affermie dans ses convictions. Les réunions d'information et de propagande, les vastes rassemblements départementaux, régionaux et nationaux donneront au pays l'image vivante d'une élite ayant retrouvée sa voie et sachant se maintenir. Ces diverses manifestations apporteront également au peuple tout entier, sous une forme concrète assimilable, la pensée politique du chef du Gouvernement.

Pour ne s'en tenir à la seule critique négative et offrir au pays les hommes nouveaux dont il a besoin, les plus dévoués des miliciens recevront dans les écoles de cadres la formation morale, politique et administrative les rendant capables de constituer l'armature même de l'Etat nouveau.

L'exercice du pouvoir se fera d'ailleurs à l'intérieur même de la Milice. Pour se maintenir aux postes de commandement, les gens devront donner la preuve non seulement de leur intégrité et de leur dévouement, mais encore de leurs compétences et de leurs valeurs.

D'autre part, la vigilance exercée par la Milice permettra de détecter, sur le plan local comme sur le plan national, les hommes capables, par leur loyalisme et leur valeur, de permettre le remplacement des cadres.

Sélectionnés parmi les miliciens, les jeunes hommes âgés de 18 à 45 ans constitueront un corps d'élite appelé la Franc-Garde.

Cette Franc-Garde sera composée de volontaires, moralement prêts et physiquement aptes, non seulement à soutenir l'Etat Nouveau par leur action, mais encore à le défendre contre ses agresseurs, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Pour créer l'esprit de corps, pour obtenir une discipline très stricte et pour montrer à tous que la Milice est une organisation n'ayant rien à cacher, pour forcer enfin ceux qui portent à se manifester sans crainte, les Francs-Gardes porteront un uniforme. Cette tenue d'uniforme constituera d'ailleurs un élément essentiel de propagande, tant au point de vue du recrutement qu'au point de vue de l'impression produite sur le public au cours des diverses manifestations.

Cette Franc-Garde, constituée en unités hiérarchisées, instruites techniquement, préparées au combat, sera toujours prête à assurer le maintien de l'ordre.

Sans être forcément composée d'éléments permanents, elle n'en sera pas moins susceptible d'être mobilisée dans les délais les plus courts.

Sa tâche ne se bornera pas seulement à la préparation de combats lointains et imprévisibles. Organe d'exécution de la Milice, elle trouvera dans l'actualité politique, sur le plan communal comme sur le plan national, maintes occasions de manifester sa force révolutionnaire.

Les Francs-Gardes ne sont pas destinés à assurer la surveillance des marchés, la police des routes ou tout autre contrôle relevant normalement de la police. Les missions de la Franc-Garde seront exclusivement d'ordre politique.

Le repérage des foyers de propagande adverse, la recherche et la poursuite des meneurs des forces hostiles, la répression des menées et des manifestations antigouvernementales seront les activités habituelles de la Franc-Garde.

La Franc-Garde pourra même, d'accord avec les représentants du pouvoir central, et dans le but d'illustrer la propagande, monter certaines opérations visant à châtier publiquement les auteurs de scandales. C'est ainsi, par exemple, que certains adversaires politiques du régime, trop habilement camouflés pour donner prise aux sanctions légales, pourraient être enfin punis avec la rigueur et publicité désirable. C'est ainsi, par exemple, que les fidèles clients des restaurants les plus connus du marché noir se verraient brusquement expulsés par un détachement de la Franc-Garde, lequel procéderait ensuite à la distribution dans les quartiers les plus pauvres des denrées saisies.

La discipline devra être assez stricte pour que soient évités les incidents isolés et personnels, pour qu'aucune action ne soit entreprise sans que les chefs responsables l'aient auparavant étudiée et ordonnée. Nul ne pourra profiter de sa situation de milicien pour exercer des sévices présentant un caractère d'action personnel.

Miliciens et Francs-Gardes seront groupés sur le plan territorial en fédérations régionales et en unions départementales.

En vous donnant lecture des statuts, on vous a parlé tout à l'heure de cette organisation territoriale. Je n'y reviendrai pas.

Néanmoins, j'attire votre attention sur les deux points suivants :

- En donnant la plus grande importance à l'échelon départemental, j'ai voulu décentraliser au maximum et permettre ainsi le jeu le plus libre des initiatives qui constituent les premières expériences de notre mouvement naissant.
- En outre, je n'ai pas voulu tout de suite étendre les ramifications de notre organisation jusqu'au plan communal. J'ai voulu ainsi éviter la nomination prématurée de cadres isolés et incontrôlables. D'autre part j'ai voulu parer d'avance aux graves dangers de l'obsession de la politique de clochers.

Ce n'est que progressivement, avec la prudence de ceux qui veulent réussir que nous accorderons aux régions comme aux communes l'importance et l'autorité qu'elles auront su mériter.

Notre vœu le plus cher est de couvrir d'un réseau unique l'ensemble du territoire français.

Pour l'instant nous restons en zone libre, où nous avons choisi de naître et de nous développer.

A la différence de certains de nos amis révolutionnaires nationaux, nous avons préféré, au lendemain de l'Armistice, nous rassembler autour du gouvernement du Maréchal, avec le privilège de l'indépendance d'action laissée par le vainqueur à la partie non occupée du territoire.

Les positions politiques on ne peut plus nettes, que nous avons prises sur le plan extérieur ne nous permettent pas d'interpréter cette attitude comme l'aveu d'un équivoque.

Nous savons que de l'autre côté de la ligne de démarcation nombreux sont ceux qui, partageant notre idéal, voudraient servir dans nos rangs.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Président, nous autoriser à préparer déjà en zone occupée la venue et le développement de notre mouvement.

Vous vous étonnez peut-être, mes camarades, de me voir aborder cette dernière question avec une telle prudence.

Et bien, je vous le déclare : c'est volontairement que j'ai traité aujourd'hui devant vous avec mesure et circonspection tous les problèmes qui se posent au seuil de cette nouvelle phase de notre action.

Nous nous connaissons assez pour savoir qu'il ne peut être question pour nous d'abandonner une seule des conditions révolutionnaires dans lesquelles nous nous sommes entretenus depuis un an.

C'est avec assez de fierté que j'ai insisté tout à l'heure sur l'immutabilité de notre idéal politique.

Nous ne renonçons à rien. Mais il s'agit d'employer des moyens appropriés aux circonstances auxquelles nous sommes acculés. Il ne devra pas être besoin de vous rappeler la complexité et le tragique de la situation.

Aux obstacles normaux et toujours considérables auxquels se heurtent inévitablement la réalisation d'une révolution intérieure s'ajoutent pour nous, en ces années cruelles, les terribles difficultés causées par la défaite, l'occupation et le prolongement de la guerre.

C'est le salut de la France que nous poursuivons à travers cette révolution que nous portons en nous. Il ne s'agit pas pour nous de satisfaire un besoin urgent de politique hargneuse et précipitée. Loin de nous la nervosité et les démanagements des réactionnaires étroitement confinés dans leur égoïsme et leur esprit partisan. Un progrès consolidé appelant un autre progrès, nous devons franchir une à une les étapes qui nous séparent du but. Qui sait même si la Milice Française sera l'étape définitive.

En vrais révolutionnaires que nous sommes, nous savons le nombre et la puissance de nos ennemis. Nous mesurons la hauteur des obstacles à franchir. Nous prévoyons des épreuves diverses et longues. Mais, forts d'une énergie indomptable, riches d'une expérience qui va chaque jour s'accroissant davantage, nous ne nous laisserons pas arrêter en chemin.

L'intelligence et la force de notre mouvement restent au service d'une force révolutionnaire jamais démentie.

Je vous demande, mes camarades, de méditer les paroles que je viens de vous adresser. Je sais votre

impatience. Elle me garantit votre ardeur.

Je connais la violence de votre tempérament. Elle me garantit votre courage et votre force.

Et je sais aussi que vous êtes disciplinés.

Votre ardeur, votre courage, votre force, votre discipline plus que jamais nous font besoin.

Ne nous faisons pas d'illusions.

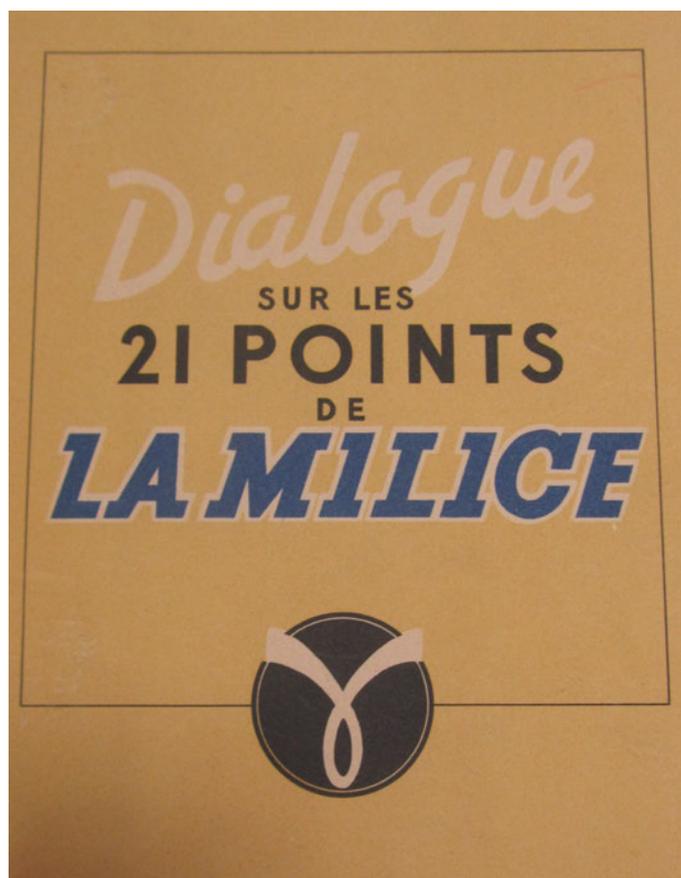
Les menaces qui pèsent sur le pays se multiplient et s'aggravent.

L'incertitude des batailles encouragent les communistes, qui n'ont pas cessé de poursuivre leurs rêves de révolution mondiale.

Il serait sain de dénombrer toutes les causes de troubles et de désordres. Un danger domine tous les autres, le bolchevisme.

Monsieur le Président, une force s'est levée. Vous en prenez le commandement.

Cette force n'a jamais manqué à ses chefs. Elle ne vous manquera pas. Donnons nous les moyens et vous ne serez pas déçus.



## I. REVOLUTION<sup>212</sup>

Introduction : Contre l'ancien régime. Pour l'ordre nouveau.

1. Contre l'oubli des crimes. Pour le châtement des responsables.

**La Milice Française se dresse contre l'ancien régime. Bien des Français trouvent, cependant, qu'il comportait bien des aises et une incontestable douceur de vivre.**

On juge un régime à ses résultats. L'ancien régime a trouvé le France, en 1870, puissance égale de l'Allemagne par le nombre de sa population et l'importance de l'industrie, avec une agriculture qui satisfaisait à tous les besoins nationaux. En 1939, le peuple français était deux fois moins que le peuple allemand, la métallurgie française fournissait quatre fois moins d'acier que la métallurgie allemande, la France dépendait en partie des importations pour son ravitaillement.

La douceur de vivre ? Déjà, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les profiteurs du régime féodal décadent en contaient l'agrément. Certes, entre les deux guerres, une bonne partie de la bourgeoisie et une minorité d'ouvriers spécialisés bénéficiaient de bien des commodités. Mais la masse du prolétariat, entassée dans les taudis ? Mais la masse de paysans, dont l'habitat ne s'est pas amélioré depuis un siècle et demi ?

N'oublions pas surtout que les rigueurs d'aujourd'hui sont le résultat des relâchements d'hier. L'alcoolique, l'intoxiqué souffrent, eux aussi, de tous les maux qu'à la longue apportent tous des excès créateurs d'euphorie.

L'ordre nouveau veut donner à tous le maximum de bien être. Mais il ne tolérera pas que le bien être d'une minorité ait comme conséquence la ruine d'une nation.

**L'ancien régime avait pourtant du bon. Il a donné à la France un empire colonial, il lui a donné l'école.**

---

<sup>212</sup>Cette brochure a sans doute été diffusée à partir de mai 1943, car elle apparaît dans le numéro 5 de « Combats », paru le 8 juin 1943.

Dites plutôt que, malgré l'ancien régime, quelques grands Français ont pu donner un empire à la France.

Les fondements de cet empire étaient déjà posés. De la ruine de notre premier empire colonial, nous avons gardé les Antilles, la Réunion, nos établissements de l'Inde. L'Algérie était déjà française. Le second empire nous avait donné des bases de départ en Indochine et en Afrique occidentale.

Grâce à un grand ministre, Jules Ferry, la Tunisie se mit sous la protection française et la France s'assura un magnifique domaine en Extrême-Orient. Mais Jules Ferry fut condamné par les deux institutions fondamentales de la République : « l'opinion » d'abord, le Parlement ensuite. C'est malgré l'Administration que Saborgnan de Brazza donna l'Afrique équatoriale à la France, et Lyautey le Maroc.

Quand à l'école, l'ancien régime l'a certes, développée, mais il faut quand même constater qu'il y avait en France plus d'analphabètes que dans les autres pays d'Occident.

### **N'est-il pas quand même injuste de voir en la République la cause de tous les maux ?**

Les étiquettes comptent moins que les institutions et l'esprit qui les anime. Avant le 4 septembre 1870, le parlementarisme existait déjà, le capitalisme florissait, la société bourgeoise était déjà installée. C'est sous Louis-Philippe qu'avait été lancé le mot d'ordre : « Enrichissez-vous ! » Et c'est dans la première partie du XIX<sup>ème</sup> siècle que le peuple juif s'est assuré de solides positions dans la banque et l'industrie française, préparant ainsi la conquête des postes de direction intellectuelle et politique.

En 1811, la France a atteint son plus haut sommet. Depuis, c'est une décadence qui a été de plus en plus sensible depuis un demi-siècle. Mais le régime bourgeois et libéral qui en est la cause date des premières années du XIX<sup>ème</sup> siècle.

La France doit remonter la pente, vers une nouvelle grandeur ; il lui faut donc un ordre politique et social nouveau.

### **Quels principes vont inspirer l'ordre nouveau. Ne craignez vous pas d'être trop systématique dans le reniement du passé ?**

Une seule règle doit nous inspirer : tout ce qui a contribué à la déchéance du pays doit être éliminé et tout ce qui peut contribuer à son relèvement doit être encouragé.

### **Mais pourquoi frapper ceux que vous appelez les responsables de la guerre et de la défaite ? N'est ce pas tout le pays qui est responsable ?**

Ils doivent être frappés en vertu d'un principe qu'aucun régime n'a osé ouvertement renier et qui doit être remis en honneur : un chef est responsable de ses actes.

Tout le pays connaissait-il l'exacte situation diplomatique de 1939 ? L'exact rapport des forces militaires et économiques ? Il appartenait aux chefs politiques et militaires d'être informés et de faire une politique conforme à la fois aux vœux du pays et à la réalité internationale. Or, le pays voulait la guerre et nous ne pouvions pas matériellement faire la guerre.

Le châtime des responsables fera mesurer le fossé qui sépare l'ancien régime de l'ordre nouveau.

## **II. FOI FRANÇAISE ET ESPRIT COMMUNAUTAIRE**

2. Contre le scepticisme. Pour la foi.
3. Contre l'apathie. Pour l'enthousiasme.
4. Contre l'égoïsme bourgeois. Pour la solidarité humaine.
5. Contre l'individualisme. Pour l'esprit communautaire.

**Vous aurez fort à faire pour remuer ce pays. Les Français de bonne volonté ont été si souvent trompés qu'ils ne croient plus en rien et en personne. D'où un scepticisme général.**

L'histoire, le sol, le sang ne nous trompent pas.

Nous avons été un grand pays. Nos ancêtres, les Celtes bituriges, les Croisés, les Bourbons, Napoléon, les pionniers du XIX<sup>ème</sup> siècle avaient créé de magnifiques empires. Nos héros, nos saints, nos chevaliers sont autant de sommets qui peuvent guider nos pas. Ce qui a été la base de nos grandeurs futures demeure. Il nous reste notre sol. Il nous reste notre race. Celle-ci a pu être endormie par des éléments étrangers, par de mauvaises institutions, par une fausse éducation. Que les apatrides soient écartés, que les nouvelles institutions s'installent solidement, que les jeunes Français soient élevés dans un autre climat, et nous verrons naître une nouvelle force française. Nous avons donc raison de croire et nous avons eu, ces dernières années, de multiples témoignages que notre peuple a besoin de croire.

C'est le besoin de la foi, renforcé par les raisons de la foi, qui crée l'enthousiasme auquel nous faisons appel.

**Mais beaucoup d'entreprises ont échoué qui ont amené les meilleurs à rester chez eux. D'où cette apathie qui rétrécira terriblement la base de votre action.**

Certes, beaucoup d'entreprises ont échoué. Combien de brouillons pour une rédaction satisfaisante ? Combien d'ébauches avant la statue parfaite ? Les entreprises d'autrefois n'ont pas seulement découragé les hommes, elles en ont découvert, elles en ont éduqué. Et il nous appartiendra de démontrer, par les résultats successifs de notre action, que nous sommes dans la bonne voie. Il n'y aura plus d'excuse à l'apathie. Et nous sommes sûrs de trouver alors plus de levain qu'il n'en faudra pour faire lever la bonne pâte.

**Vous avez pourtant une masse de gens qui ne pensent qu'à leur petit confort individuel, à une existence sans risque, et préparent avant tout la retraite de leur vieillesse.**

**N'a t-on pas souvent dit que tous les Français étaient candidats à la bourgeoisie ?**

L'époque dure que nous vivons est notre meilleure auxiliaire. Aujourd'hui tout est incertain, rien n'est assuré, le risque, le combat sont les meilleures assurances de sécurité.

Le besoin de sécurité est trop inscrit dans la nature de l'homme pour que nous en fassions fi, mais les Français se rendront vite compte que la seule sécurité est la solidarité.

Pour qu'une société vive, il faut que les individus qui la servent fassent preuve de hardiesse ; mais en contrepartie, la solidarité doit jouer en faveur des leurs. Au Moyen-âge, les seigneurs portaient en croisade, mais toute la législation féodale protégeait les droits de leur famille, assurait la vie des femmes et l'avenir des enfants. Nous devons retrouver, sous une forme moderne, les garanties qu'apporte à chacun la solidarité sociale.

**Mais le Français est un individualiste. Vous échouerez si vous allez contre ce trait de sa nature.**

Le Français est surtout individualiste parce que l'éducation et les institutions incitent à l'être.

La pulvérisation du pays en millions de petites cellules, sans lien réel, a rendu le pays morne et la vie française sans joie. Et dans leur tréfonds, les Français aspirent à chanter, à se réjouir, à vibrer ensemble.

Il faudra simplement que les cadres de l'Etat nouveau donnent aux Français la certitude qu'ils ont des biens et des valeurs en commun.

La commune, l'usine, la profession, la région doivent être des cadres où les Français se laisseront pénétrer par un esprit communautaire.

La Milice veut être une première communauté.

Des hommes, des femmes, des jeunes gens apprendront tout le prix d'une âme, d'un travail, d'un combat communs. Cet esprit communautaire, ils le feront pénétrer ensuite dans les institutions qui s'y prêtent : municipalités, comités sociaux, œuvres de solidarité sociale.

Et c'est par cette voie que les Français s'intégreront vraiment à la communauté qui mérite tous les dévouements et tous les sacrifices : la Nation.

### **III. BASES DE L'ORDRE NOUVEAU**

6. Contre la vaine liberté. Pour les vraies libertés.
7. Contre l'égalitarisme. Pour la hiérarchie.
8. Contre l'influence. Pour le mérite.
9. Contre la routine. Pour l'esprit d'initiative.
10. Contre l'ancienneté. Pour la valeur.
11. Contre la démocratie. Pour l'autorité.
12. Contre l'anarchie. Pour la discipline.
13. Contre la démagogie. Pour la vérité.

#### **Mais vous piétez le bien auquel les Français sont le plus attachés : la liberté.**

Il est une vaine liberté dont le prestige est bien compromis, c'est celle qui laissait à l'individu agir à sa guise dans tous les domaines. Elle créait l'anarchie et l'injustice. C'est elle qui est la cause de la destruction du blé, du café, de la vigne dans les pays producteurs, alors que des peuples étaient sous-alimentés. C'est elle qui faisait du faible la proie du fort. C'était la liberté de la jungle, la liberté pour l'automobiliste d'écraser le piéton.

Nous considérons la liberté comme l'un des besoins les plus profonds du Français. Mais, justement, nous voulons créer les cadres qui lui permettront de l'obtenir, alors qu'aujourd'hui il est écrasé par la bureaucratie étatiste et les forces d'argent.

Les vraies, les saines libertés sont celles conquises par la solidarité et l'organisation. Il n'y a qu'une vaine liberté de l'ouvrier en face de la société anonyme. Il peut y avoir une vraie liberté du syndicat, fort de l'union de ses membres. Il n'y a qu'une vaine liberté de l'individu en face de l'Etat. Mais il peut y avoir de vraies libertés de la profession organisée et de la commune rénovée. Que serait la liberté de l'enfant dans un monde égoïste ? Mais l'enfant trouve ses aises dans la famille, qui peut être un organisme fort.

Désormais, les libertés seront les récompenses des communautés qui auront fait la preuve de leur vitalité et, dans ces communautés, des individus qui auront fait la preuve de leur valeur et du sens de leur devoir.

N'est ce pas la vie ? « Il est assez grand, disent les parents de leur fils, il est assez fort, averti et maître de soi pour sortir seul. »

#### **En tout cas, il y a un principe auquel les Français ne vous laisseront pas toucher : l'égalité.**

Personne plus que nous n'est attaché au principe de l'égalité de départ, à la même chance donnée aux individus de faire leur preuve sans que ce concours de la vie soit faussé par l'influence ou par l'argent. Nous sommes les premiers à nous élever contre les faveurs qui comblaient les « gosses de riches » et les « fils d'archevêques ».

Mais qui, aujourd'hui, concevrait une société où tous les individus auraient exactement le même sort ? N'est-ce pas la Russie des Soviets qui a créé, dans les usines, une hiérarchie des salaires où la différence entre le contre-maître et les manœuvres est cinq fois plus grande que dans les pays occidentaux ? A trop vouloir nier la nature, elle se venge en imposant brutalement ses lois. Or, la nature est contre l'égalité. Les hommes ne naissent pas égaux, mais très différents. C'est la société qui essaye de supprimer l'injustice de ces inégalités naturelles. Elle doit la faire à condition de ne pas tuer les règles qui sont la base de toute organisation harmonieuse : à chacun selon ses capacités, à chaque capacité selon ses œuvres, pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits.

#### **Vous niez tout autre titre à l'avancement dans tous les domaines ? Pourtant, l'Armée et l'Administration faisaient et font encore une large part à l'ancienneté.**

Nous sommes persuadés que c'est là une des causes essentielles de la sclérose de notre Administration et de la ruine de notre Armée. Nous sommes contre le « tour de bête ». Quand les fonctionnaires, quand les officiers, quand les responsables de tous les organismes d'intérêt général sauront que, seuls, le mérite, le travail, l'esprit d'initiative leur vaudront d'avancer, nous sommes assurés de voir partout se développer des

initiatives fécondes pour le peuple.

### **Vous n'empêcherez pas le « piston », le jeu de la recommandation et de l'influence.**

Nous l'empêcherons, autant qu'il est humainement possible, si les chefs ne doivent pas leur désignation à distribution de prébendes et de faveurs et si l'Etat est animé par une hiérarchie où chacun est responsable devant son supérieur.

### **Mais, en supprimant la démocratie, le gouvernement du peuple, vous supprimez, au contraire, tout contrôle.**

Ce qu'on appelait la démocratie n'était pas le gouvernement du peuple. C'était le gouvernement des parlementaires. Pour être élu, il fallait de l'argent. Et c'est pourquoi les forces financières ont dominé la vie politique française. De temps en temps des scandales éclataient qui mettaient au grand jour cette collusion. Au début, ça a été Panama ; à la fin, Stavisky.

Et pour être élu, il fallait surclasser son concurrent par des promesses plus alléchantes. L'élection entraînait fatalement la démagogie. Les parlementaires étaient ainsi amenés à ne servir que les intérêts privés et à piper les suffrages au prix de mensonges qui nous ont fait tant de mal. En définitive, c'était une escroquerie de la volonté populaire.

### **Mais, alors, comment créer un lien entre le pays et le Gouvernement si vous supprimez toutes les représentations ?**

Il faut distinguer entre la représentation et des intérêts et l'autorité souveraine.

A tous les échelons, les intérêts privés doivent être représentés auprès de l'autorité politique. Ils y parvenaient d'une façon irrégulière toujours, dangereuse souvent, en s'assurant l'appui des parlementaires. Ils seront représentés demain dans des conseils ouvertement constitués et justement dosés.

### **Où sera donc la source de l'autorité souveraine ?**

Dans le peuple, seule source de toute autorité légitime. Mais il faut trouver l'organe par lequel le peuple pourra faire connaître sa vérité profonde.

Il faut un intermédiaire entre des millions de citoyens et le Gouvernement. C'est si vrai, que, sous l'ancien régime, se cachant sous le masque de multiples partis prétendument républicains, une organisation secrète, la franc-maçonnerie, prétendait être cet intermédiaire. Elle ne comptait pourtant que quelques dizaines de milliers de membres et servait des intérêts occultes, souvent des intérêts étrangers.

L'intermédiaire du peuple auprès du Gouvernement doit être le rassemblement de tous les Français qui jurent de servir l'intérêt national.

C'est ce rassemblement qui, pénétrant jusque dans les plus petites cellules territoriales et professionnelles du pays, fera connaître les raisons des grandes décisions gouvernementales. C'est lui qui apportera au Gouvernement la traduction des désirs profonds de la masse, et c'est dans son sein, à la faveur des multiples tâches auxquelles le rassemblement aura à faire face, que se dégageront les chefs politiques de la France.

### **Alors, un parti à la place des partis ?**

Si vous voulez. Mais un parti animé par une philosophie de salut, celle du Maréchal dans ses messages ; non plus des partis faisant appel aux passions les plus médiocres et flattant les intérêts les plus bas. Mais un parti servant l'intérêt national ; non plus des partis obligés de servir, pour vivre, des intérêts particuliers.

Et nous avons la légitime ambition, Miliciens, d'être l'avant-garde de ce parti du peuple français.

#### **IV. SOUVERAINETE DU TRAVAIL NATIONAL**

14. Contre la tutelle de l'argent. Pour la primauté du travail.
15. Contre le trust. Pour le métier.
16. Contre le capitalisme international. Pour le corporatisme français.
17. Contre la condition prolétarienne. Pour la justice sociale.

#### **Vous vous déclarez pour la primauté du travail. Comment entendez-vous traduire ce principe ?**

D'abord par la défense des entreprises où l'argent n'a pas réussi à s'introduire en parasite. C'est pourquoi nous sommes pour le métier contre le trust. Nous voulons défendre le propriétaire paysan exploitant, l'artisan, le petit commerçant, le travailleur libre qui possède son instrument de travail et œuvre avec sa famille, un ou quelques compagnons. Nous considérons ce type d'entreprise comme le meilleur pour le producteur et l'homme.

Pour le producteur, car, animé par la recherche d'un profit, il déploie l'effort maximum. Pour l'homme, car il poursuit librement l'organisation de son travail dans lequel il trouve toutes les joies de l'initiative et de la responsabilité.

Nous sommes pour toutes les mesures qui défendent ce travail libre contre le capitalisme industriel qui veut l'exproprier et contre le capitalisme financier et commercial qui veut le domestiquer. C'est pourquoi nous sommes pour la corporation.

Le temps des isolés est révolu, mais c'est l'association de tous et non l'absorption par les plus forts qui doit assurer l'organisation.

#### **Mais le corporatisme n'est-il pas le règne des trusts dans les familles professionnelles ? L'exemple des comités d'organisation n'est guère encourageant.**

Il ne faut pas confondre le corporatisme avec une organisation provisoire imposée par les circonstances et dans des conditions d'autant plus regrettables que les cadres corporatifs, animés d'un véritable esprit révolutionnaire, sont encore à former.

La corporation est, au contraire, un instrument anti-capitaliste puisque, grâce à elle, les producteurs, en se groupant, évitent de tomber sous la coupe des puissances d'argent.

#### **Mais n'est-ce pas la porte ouverte à la bureaucratie étatiste ?**

Pour nous, l'Etat ne doit exercer, sur les corporations, qu'un contrôle au nom de l'intérêt général et ne doit jouer, entre les corporations, qu'un rôle d'arbitre.

Une intervention plus active de l'Etat ne s'imposera que dans les secteurs d'importance vitale pour la communauté et dans ceux où se sont formés des monopoles de fait : mines, électricité, assurances, etc. Dans ces secteurs, l'Etat doit, pour le moins, participer à la direction et aux bénéfices.

#### **Vous allez vous heurter à des forces internationales souvent plus fortes que les Etats.**

C'est pourquoi nous voulons former un mouvement dur appuyant un Etat fort, capable de briser toutes les résistances. Car nous n'admettons pas que les produits du travail français soient détournés pour gonfler des dividendes étrangers, et nous n'admettons pas que des richesses nationales restent inexploitées pour l'enrichissement d'importateurs cosmopolites. Les scandales de la non-exploitation du charbon algérien, du pétrole français et marocain, et de l'introduction frauduleuse de blés étrangers ne doivent plus se renouveler.

Nous voulons que la France retrouve son empire, que les productions de l'empire et de la Métropole soient organisées pour être complémentaires, les échanges impériaux s'effectuant sous pavillon français. Ce qui manquera à l'extérieur de ce circuit France-colonies, ou ce qui existera en surplus, pourra faire l'objet d'échanges avec, de préférence, les nations d'Europe à qui nous sommes liés par une civilisation et des intérêts communs.

## **Quelles règles présideront à l'intérieur, dans le pays, à la répartition de ces richesses ?**

C'est tout le problème de la justice sociale.

Il appelle des solutions différentes selon que l'on considère les travailleurs libres ou les travailleurs salariés.

Pour les producteurs libres, c'est une question de prix. Ils devront être établis, sous le contrôle de l'Etat, de façon à ce que la paysannerie et l'artisanat aient des parts correspondantes à leur importance dans la vie nationale.

Pour l'industrie, c'est toute la question de la rémunération du capital et du travail. La Charte du Travail pose des principes excellents en ce qui concerne les salaires. Il faut passer à la réalisation. Nous veillerons, notamment, à ce que le salaire collectif représenté par le patrimoine commun de la profession ne soit pas une illusion.

Quand à la rémunération du capital, nous voulons qu'elle soit réglée selon les principes suivants : le capital ne doit recevoir un bénéfice, en dehors de l'intérêt normal qui est celui des obligations, que s'il court un risque, et ce bénéfice doit varier avec le risque.

### **Mais la solution de la question des salaires n'apporte pas, à elle seule, la suppression de la condition prolétarienne.**

Nous le savons, il y a le cadre du travail, l'habitation, les loisirs. Ces problèmes, pour ne citer que les principaux, devront être résolus par l'Etat ou les communautés territoriales et professionnelles. Mais, il restera surtout à réglementer l'organisation du travail. Il faut, en effet, que le travailleur, qui ne pourra pas être propriétaire de son instrument de production, puisse cependant assumer des responsabilités et faire preuve d'initiative, qu'il retrouve ainsi les mêmes joies au travail que l'artisan.

Il faudra arriver à la dissémination des entreprises, à la formation des ateliers en autant d'équipes autonomes travaillant à façon. C'est dans cette voie que nous voyons l'avenir du socialisme français et non pas dans la prolifération de ces énormes bagnes, orgueils de l'américanisme et du bolchevisme.

## **V. FAIRE FACE A L'ADVERSAIRE**

18. Contre la dissidence gaulliste. Pour l'unité française.
19. Contre le bolchevisme. Pour le nationalisme.
20. Contre la lèpre juive. Pour l'unité française.
21. Contre la franc-maçonnerie païenne. Pour la civilisation chrétienne.

### **Vous vous dites patriotes et nationalistes. Pourquoi, alors, condamner aussi sévèrement les dissidents qui voulaient continuer à combattre pour la Patrie ?**

Nous ne confondons pas la poignée de combattants gaullistes avec les politiciens qui s'en servent. Ces derniers n'ont pas d'excuse. Un pays frappé comme la France l'a été a besoin d'unité pour se relever. Toute force qui se sépare manque à l'oeuvre de relèvement. Mais l'entreprise est encore plus blâmable quand on ne se contente pas de diviser, mais qu'on déchire, qu'on porte des coups à la Mère Patrie. Ca a été toute la besogne des gaullistes en Afrique équatoriale, en Syrie, à Madagascar.

### **Mais les dissidents, notamment ceux d'Afrique du nord, ne veulent-ils pas profiter de la liberté de manœuvre recouvrée pour créer une force militaire, autrefois limitée ?**

Ce n'est pas loin des quarante millions de Français de la Métropole qu'on refera une force militaire française qui puisse compter dans la balance de l'histoire. Rien de plus démonstratif, à cet égard, que les difficultés des dissidents d'Alger qui ne parviennent pas à mobiliser les quelques milliers de jeunes Français d'Afrique du Nord et n'arrivent pas à les armer de façon moderne.

Et en admettant qu'ils mettent sur pied une armée supérieure à celle qui existait avant le 8 novembre

1942, l'avantage ne balancera pas que le fait que l'armée française était, alors, seule en Afrique et que, maintenant, elle fait pâle figure à côté des armées américaine et britannique d'occupation.

L'aventure dissidente trouve sa condamnation sans appel en ceci : grâce à elle, tout le territoire de la France et de l'empire subit l'occupation étrangère, et les dissidents ont appelé près d'eux des armées qui défendent tous les principes, toutes les forces qui ont contribué à notre décadence.

**N'êtes vous pas, en tout cas, trop sévères envers le bolchevisme ? Ne s'est-il pas assagi et n'est-il pas simplement l'expression moderne du patriotisme russe ?**

Le bolchevisme proclame lui-même n'avoir pas renoncé à son objectif de domination universelle. Or, il apporte avec lui un régime qui ferait de tous les Français des prolétaires dont le niveau de vie serait aligné sur celui, misérable, de l'ouvrier d'Orient ; des prolétaires qui seraient soumis à la domination d'une bureaucratie d'autant plus tyrannique et avide qu'elle serait recrutée parmi des étrangers, Juifs ou non, considérés comme plus sûrs.

Il n'en est pas moins vrai que le bolchevisme représente également un impérialisme slave et tartare. Même si la France ne se voit pas appliquer la politique communiste de déportations de larges couches des anciens peuples remplacés par des éléments plus malléables, politique pratiquée dans tous les pays annexés par les Soviets, la France, pays riche mais dépeuplé, attirera, fatalement, l'immigration de millions de Juifs et d'Asiates.

**Vous croyez à la race ? Mais il n'y a pas de race pure. On ne peut pas parler de race française. C'est le sol, le climat qui ont donné à notre pays ses traits originaux.**

Il n'y a, certes, pas de race pure. Mais il y a des synthèses raciales originales parce que composées de certains éléments et non d'autres. Il y a un peuple français qui a joué dans la vie du monde un grand et noble rôle, parce qu'il était issu, dans des proportions inégales, de trois grandes branches de la race aryenne : les nordiques, les alpins, les méditerranéens.

Ce peuple a créé très tôt son unité nationale et il s'est signalé par des traits constants qui forment ce que nous appelons nos traditions nationales : esprit chevaleresque et généreux, production de qualité, amour des métiers libres.

Si la France veut retrouver ses traditions et, avec elles, une nouvelle grandeur, il faut qu'elle rejette tous les apports raciaux qui ne peuvent pas se fondre avec elle, qui lui sont étrangers par le sang et l'esprit.

Le peuple juif est, de son propre aveu, étranger à nos origines et à nos traditions. L'influence qu'il a prise dans notre économie et la politique de notre pays n'a pas peu contribué à nous faire négliger les intérêts permanents de la Patrie, à corrompre notre moral, à ruiner nos valeurs professionnelles. C'est défendre nos chances de relèvement que d'écarter des postes de commandement politiques et économiques les membres d'un peuple qui veut servir son propre impérialisme et ne connaît pas d'autre morale que celle du profit à n'importe quel prix.

**La franc-maçonnerie, elle, est composée de Français de bonne souche. Pourquoi votre patriotisme ombrageux veut-il la combattre ?**

Née à l'étranger, dominée par les anglo-saxons, noyautée de Juifs, travaillant dans l'ombre, la franc-maçonnerie, elle aussi, sert, par son travail occulte, les intérêts étrangers et détourne la France de la courbe naturelle de son destin.

Combattant tout ce qui avait été le climat de la grandeur française, la franc-maçonnerie a fait triompher un paganisme frelaté, négateur de toutes les forces spirituelles, apologiste de la facilité et du matérialisme.

Elle a mis ainsi au premier rang les médiocres et les fripons en préparant l'avènement des brutes.

Nous nous proclamons, nous, les héritiers de cette tradition française qui est la tradition de tout l'Occident et qui a eu sa source dans l'Europe chrétienne du moyen-âge.

Ayant animé les chevaliers comme les hommes de Révolution, considérant comme autant d'exemples les saints de l'ère chrétienne et les héros de l'antiquité, elle invite les fils de notre sol à communier dans le culte de la noblesse, de l'honneur, du sacrifice et à se discipliner, à se dépasser afin d'être assez grands pour

imposer leur marque au monde.

Notre civilisation a eu un magnifique rayonnement dont toute l'humanité s'est enrichie. Lui redonner sa pureté, lui permettre ainsi un nouvel épanouissement, c'est servir non seulement la cause des Français mais celle de tous les hommes.

## Plan du redressement français

Présenté aux autorités allemandes par : Joseph Darnand. Georges Guilbaud. Marcel Déat. Jean Luchaire, Noël De Tissot<sup>213</sup>.

Les signataires de la présente note, issus d'origine politique de rangs sociaux et de spécialités professionnelle très différents, se sont réunis sous la pression d'une commune angoisse qui les a incités à se serrer les coudes et à rédiger l'expression commune de pensées auxquelles les événements ont conféré une unité profonde. Ils présentent ces pensées à tous ceux qui sont, comme eux-mêmes, convaincus qu'il n'est point de redressement français possible hors d'une Europe libérée par la victoire allemande et que cette victoire allemande serait rendue plus difficile, plus onéreuse et surtout précaire, si elle devait être poursuivie sans le concours français et contre la volonté de la majorité d'une population française abandonnée à elle-même : c'est à dire à l'agitation communiste et à l'influence de la radio anglo-américaine.

La situation actuelle : la situation interne de la France, telle qu'elle se présente dans cette seconde moitié de septembre 1943, est particulièrement angoissante. Elle se caractérise par le fait que les français, dans leur immense majorité, persistent à demeurer convaincus d'une très proche victoire américaine, ce qui a pour conséquence de développer d'une façon considérable l'audace des ennemis de l'Axe, et d'aboutir en même temps à une désagrégation des forces collaborationnistes et un véritable effondrement de l'autorité de l'État.

L'Axe et surtout l'Allemagne n'ont pas seulement des ennemis aux frontières de la forteresse européenne, ils en ont aussi à l'intérieur et particulièrement en France. Et ces ennemis intérieurs ont pour complices passifs les neuf dixièmes de la population qui, demain, soit sous l'effet d'un mot d'ordre lancé par la radio américaine, soit sous l'effet d'une consigne lancée par l'État-major communiste (l'un et l'autre coïncidant sans doute avec une tentative de débarquement sur les côtes françaises) pourraient devenir des complices actifs.

Actuellement il existe en France de nombreuses et puissantes organisations gaullistes et communistes. Les attentats terroristes contre les personnes, les biens, les récoltes, les voies ferrées se multiplient et deviennent de plus en plus audacieux. Des dépôts d'armes sont constitués avec le matériel de guerre parachuté chaque nuit par les avions anglais et américains. Dirigée par d'anciens officiers de l'armée d'Armistice, une véritable « armée secrète » est sur le pied de guerre, n'attendant qu'un ordre pour passer à l'attaque. Des minorités activistes qui se livrent à des agissements (lesquels ne sont que des activités d'entretien et des répétitions générales d'ordre local de l'action d'ensemble qui est prête à être déclenchée) exercent une pression continue sur l'ensemble de l'administration française. La radio ennemie et des lettres anonymes font savoir aux fonctionnaires qu'ils seront responsables de leurs actes et qu'ils seront jugés et exécutés (ou exécutés immédiatement) s'ils sont favorables à la politique de collaboration franco-allemande ou même simplement neutres. Les tribunaux n'échappent pas à ces pressions ; les juges sont prévenus que s'ils condamnent à mort un terroriste, ils seront eux-mêmes prochainement abattus. Une vaste campagne de résistance, à laquelle participe l'Église, est organisée avec un tel succès contre le Service obligatoire du Travail et la relève que l'on compte, sur l'ensemble du territoire français quelque 160 000 réfractaires dont 80 000 ont pris le maquis, dans lequel ils vivent en bandes militarisées et armées à la façon des bandes de brigands type Mandrin qui ont pullulé en France à l'époque des décompositions du pouvoir central.

Ainsi d'ores et déjà le gouvernement voit son autorité annihilée et bafouée par ceux-là mêmes qui sont normalement des agents d'exécution. Quand les fonctionnaires sont hostiles à la politique, ils la sabotent délibérément. Quand les fonctionnaires sont simplement neutres, ils sont amenés aussi à saboter cette politique. Lorsque les fonctionnaires sont collaborationnistes, ils sont tantôt paralysés et ostracisés par la majorité de leurs collègues et chefs directs, tantôt administrativement éliminés ou abattus violemment, étant

---

213 Ce document fondamental, daté du 17 septembre 1943, fut envoyé à trois exemplaires à Hitler, Himmler et Goebbels. Resté secret à l'époque, il eut une certaine influence sur la suite des événements. En effet, sous influence de ce compte-rendu général de l'état de la France, les dirigeants du Reich feront pression sur le gouvernement français, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires à la sauvegarde de l'ordre, et incitant à nommer des collaborateurs convaincus au gouvernement (Darnand et Henriot y entrent dès janvier 1944, Déat en mars).

Ce document est cité dans son intégralité pour la première fois dans « Histoire de la Milice » de Jacques Delperrié de Bayac.

chacun, en fait, soit candidat à la révocation, soit candidat à l'assassinat.

Le gouvernement est ainsi chaque jour davantage impuissant à agir. Les leviers de commande qu'il détient ne sont plus en prise sur la machine administrative qui se disloque, lui échappe et tend de plus en plus à s'éparpiller en une multitude d'îlots agissant ou statuant chacun à sa guise. Si cet état de choses continue il y aura peut-être encore un gouvernement en France, mais ce gouvernement commandera platoniquement, il ne sera plus obéi que par une infime minorité de fonctionnaires dispersés et ne pourra donc plus, vis-à-vis de la nation comme des autorités occupantes, répondre de l'ordre public, de la bonne marche du ravitaillement et de la production elle-même. Ayant de la sorte perdu son efficacité, il aura perdu en même temps sa raison d'être et si ayant perdu sa raison d'être il venait à disparaître spontanément, soit à s'effondrer sous la pression des événements, l'apparence d'une souveraineté nationale française se dissiperait. Il n'y aurait plus, vis-à-vis de l'armée occupante que trente-six millions de français que rien, sauf la force, n'empêcherait d'agir en alliés des anglo-américains. Rien, pas même les minorités collaborationnistes que la disparition de la souveraineté française priverait de leur base politique et de leur foi. Il n'y aurait donc plus ni France, ni collaboration.

Si les autorités occupantes, ou pour nous exprimer plus précisément si le gouvernement du Reich n'adopte pas une attitude politique nette et rapide à l'égard de cet aspect du problème français et si la situation décrite plus haut doit continuer à se développer mollement, il est mathématiquement certain que ces tragiques conclusions s'inscriront dans le domaine des réalités, à plus forte raison ces conclusions seront-elles matériellement vérifiées si un événement extérieur au processus d'autodésagrégation de l'État Français venait à accélérer rapidement ce processus et faire éclater l'impuissance du gouvernement.

Un mot d'ordre radiophonique, une consigne des centrales gaullistes et communistes, une tentative de débarquement peut transformer en massacre général des collaborationnistes la série limitée des attentats terroristes. Le même mot d'ordre peut transformer en paralysie générale des communications les attentats ferroviaires actuels. Le même mot d'ordre peut transformer en paralysie générale des services publics essentiels (eau, gaz, électricité) les sabotages actuels. Le même mot d'ordre peut donner lieu à un soulèvement général du peuple français, se traduisant plutôt par une émeute nationale triomphante, par une série d'émeutes locales sanglantes, par l'arrêt des transports, des services publics et de la production en général, phénomènes qui, inévitablement, amèneront à la révolte dans la rue ou sous la pression de la faim, tous les habitants des centres urbains, chez qui la crainte de l'occupant est actuellement plus forte que la passion politique.

Devant de tels événements, la constatation de l'impuissance gouvernementale et de la liquéfaction de l'État sera aussitôt faite par l'autorité occupante qui aurait ainsi à faire face, en même temps qu'à l'action militaire ennemie, à l'administration directe de trente-six millions de français en position d'adversaires sournois ou d'adversaires déclarés. Un front militaire intérieur s'ajoutera à la charge du front militaire proprement dit. Les armées allemandes auront à se battre contre des ennemis situés derrière elles et difficilement saisissables. Nul doute qu'elle ne soit à même de surmonter de telles épreuves. Mais à quel prix ? Avec quelles immobilisations d'hommes et de matériel, avec quels soucis ? Et que devient dans cette hypothèse la collaboration de gré à gré avec la France ? Et que deviennent la France, l'indépendance française, l'avenir de la France pour lesquels les collaborationnistes ont tellement travaillé, se sont tant exposés, travaillent encore et s'exposent encore tant ? Dans leur propre intérêt militaire, comme dans leur propre intérêt diplomatique les autorités allemandes n'ont-elles pas un intérêt évident (au moins un intérêt d'économie d'hommes et de matériel) à effectuer de toute urgence un effort précis pour écarter ces éventualités, que celles-ci soient à échéance indéterminée, sur la base du développement inévitable de la décadence gouvernementale française ou que celles-ci soient à échéance subite, par suite d'un événement extérieur à la décomposition spontanée de l'État Français. Poser la question, c'est, il nous semble, la résoudre.

La résoudre, comment ? Par la mise en œuvre d'une tentative multiforme de redressement politique de la France, effectuée par les soins de tous les éléments révolutionnaires français susceptibles de rassembler dans l'État et autour de celui-ci non seulement la totalité (ou la très grande majorité) des forces collaborationnistes, mais aussi la très grande majorité de français qui ne sont définitivement rangés à la cause anglo-américaine. Et ces français sont en très grand nombre, où peuvent le devenir grâce à une action appropriée.

Nous avons analysé la situation actuelle du gouvernement et de l'État, nous avons, après mûre réflexion, pronostiqué le développement inévitable de cette situation. Nous n'avons pas dit que cette situation renferme la seule cause de notre angoisse actuelle. Il en est malheureusement d'autres dont une au moins doit être esquissée ici. C'est la désagrégation des forces collaborationnistes elles-mêmes. Cette désagrégation est actuellement visible et rien l'afflige plus les signataires de ces lignes. Elle s'explique par trois groupes de circonstances :

Tout d'abord la persécution et les attentats dont sont victimes les collaborationnistes, dans l'administration comme dans l'échiquier privé. Ces persécutions et ces attentats, même s'ils ne découragent pas directement les collaborationnistes les découragent indirectement car ils arrêtent les progrès du collaborationnisme et le recrutement des collaborationnistes. Or, tout mouvement qui stationne et piétine est voué à la régression. En zone occupée, les organisations collaborationnistes plafonnent depuis des mois dans le domaine du recrutement, des sympathisants ainsi que dans celui des militants actifs. En zone non occupée, la Milice plafonne aussi et par cela même tend au découragement et à l'affaissement. Cette non-progression laisse voir, assure même une marche arrière, les tièdes se retirent, les « durs » s'attiédisent. Les chefs ont l'impression de s'exposer et travailler en pure perte. Si les collaborationnistes n'acquièrent pas, d'une part, l'impression que leur mouvement va reprendre son essor et s'élargir, si, d'autre part, ils n'acquièrent pas la certitude que l'État les protège ou les laisse réorganiser ou se protéger eux-mêmes, leur nombre ira désormais en décroissant.

Deuxième série de circonstances provoquant la désagrégation des forces collaborationnistes : la division de leur chefs qui engendre la division des troupes, voire même leur hostilité réciproque. Il n'y a pas un collaborationniste, il y a des collaborationnistes dont la doctrine internationaliste est la même, mais dont les mots d'ordre internes sont divergents et dont les chefs sont rivaux. En outre, si le gouvernement est collaborationniste sans pouvoir par ailleurs contraindre ses agents d'exécution à l'être, les plus importants des chefs collaborationnistes ne sont pas au gouvernement. Et certains d'entre eux sont soit hostiles au gouvernement soit déçus par le gouvernement, si bien que le gouvernement, loin de pouvoir s'appuyer sur eux, agit toujours sans eux, tantôt contre certains d'entre eux. Situation aussi funeste que paradoxale. Songez que sur trente-six millions de français il n'y en a peut-être pas cinquante mille qui soient décidés à risquer leurs vies et leurs biens pour la collaboration et que la majorité de ces cinquante mille ne sont pas parleurs, chefs, parties prenantes de l'autorité législative ou exécutive ; c'est là une sorte de gageure à laquelle le moindre bon sens indique qu'il importe de mettre fin au plus vite. S'il est possible à une minorité agissante, décidée et armée de diriger une majorité réticente ou hostile, il est impossible à cette minorité de faire quoi que ce soit si elle est elle-même composée d'une dispersion de minorités. En se groupant pour exposer les présentes réflexions, les chefs responsables de la majorité de ces minorités entendent au moins avoir accompli l'effort nécessaire pour réduire ces oppositions au minimum.

Troisième série de circonstances provoquant la désagrégation des forces collaborationnistes : l'attitude du gouvernement à l'égard d'une vraie révolution nationale. Ceci est un point capital. La presque unanimité des collaborationnistes est composée de révolutionnaires nationaux aspirant à créer en France un État national et socialiste. Elle est en plein accord avec la pensée et souvent les propres paroles des chefs les plus écoutés du national-socialisme : le Führer, Alfred Rosenberg, le Gauleiter Sauckel. Elle est collaborationniste parce qu'elle est révolutionnaire, parce que la libération et l'émancipation des masses françaises du travail lui semblent indissolublement liées à la victoire militaire des masses allemandes du travail, de l'esprit et dans les termes manifestés par M le Gauleiter Sauckel, dans sa dernière allocution à la presse parisienne. Or, sur ce point essentiel, les gouvernements s'étant succédé à Vichy, ont à peine apporté les paroles nécessaires. Ils n'ont apporté aucun acte, sinon des actes opposés aux paroles, depuis trois ans à ce point de vue un malentendu fondamental à tout obscurci, tout embrouillé.

Le malheur de la France est que, depuis juillet 1940, elle subit un régime de réaction cléricale et de conservation sociale sous la saine étiquette de « révolution nationale ». Les masses ouvrières et paysannes sont même persuadées que ce régime est voulu par l'Allemagne, car elles pensent que ce régime ne durerait pas sans l'agrément de celle-ci. Elles concluent que l'Allemagne est conservatrice des trusts et que le national-socialisme n'est que la forme moderne et perfectionnée du capitalisme de la réaction. Elles le croient d'autant plus volontiers, qu'on le leur a sans cesse dit avant la guerre, qu'on les a engagées dans l'aventure en 1939 sous prétexte de croisade de la liberté contre la dictature et que ce bluff idéologique continue à être le grand moyen de la propagande communiste, gaulliste et anglo-américaine. La propagande apparente, l'inertie réelle dont les autorités occupantes témoignent à l'égard de la dérisoire « Révolution nationale » est une des causes de ce double phénomène vis-à-vis du gouvernement, l'impossibilité où se trouvent les collaborationnistes de faire pénétrer leurs idées dans les masses ouvrières et paysannes françaises qui seraient pourtant les principales bénéficiaires en France de la victoire allemande sur Moscou, Londres et New York.

Le seul moyen de redresser la situation à cet égard c'est que le gouvernement soit animé du véritable esprit national-socialiste et démontre par ses actes et ses réformes, par ses lois et par ces décisions quotidiennes de détail en accord visible avec les autorités occupantes qu'il est un gouvernement de révolution nationale immédiate et réelle, fait pour le peuple et avec le concours du peuple. Au moment où l'Europe est en butte non seulement aux assauts désespérés des armées ennemies, mais aux attaques incessantes et

perfidies de la propagande, au moment où l'adversaire recherche l'affaiblissement du bloc continental par la désagrégation morale et par la révolte des peuples, l'Europe, sous la conduite de l'Allemagne, n'a qu'un moyen de renforcer et de resserrer cette unité, c'est d'être fidèle plus que jamais à ses mots d'ordre révolutionnaires socialistes. Le gouvernement français, dans sa sphère d'action, doit participer sans réserve à cette politique. Tant qu'il ne le fera pas, son action collaborationniste sera inefficace et les collaborationnistes placés hors de son contrôle se détourneront de lui, tandis que les révolutionnaires nationaux auront l'impression d'être trompés, et pour ceux des Milices, se décourageront de plus en plus vite et de plus en plus sûrement.

A l'impuissance du gouvernement sur l'État, à son absence de contact avec les partis collaborationnistes, s'ajoute aussi actuellement un tragique isolement par rapport à la fraction révolutionnaires de la nation, c'est-à-dire avec cette fraction du pays qui devrait lui servir de support ; si cela devait continuer, le gouvernement finirait par devenir un assemblage d'une douzaine d'hommes pensant, agissant et négociant dans le vide.

Les remèdes : de ces cruelles mais exactes constatations découle tout naturellement la nécessité d'agir sans tarder pour éviter, tant aux autorités occupantes qu'aux collaborationnistes français, le développement inévitable des redoutables dangers énumérés ci-dessus.

Deux seules voies paraissent s'ouvrir devant les responsables : l'une consiste pour l'Allemagne à renoncer en France à la collaboration française ; l'autre pour l'Allemagne à provoquer, par tous les moyens en son pouvoir, l'unification aussi complète que possible du collaborationnisme français et à doter ce collaborationnisme français de tous les moyens possibles de succès ; participation au gouvernement, facilités politiques et techniques d'action sur l'État et pour l'État, ainsi que les masses françaises du travail et pour ces masses.

*Appartiennent à la première de ces voies les solutions suivantes :*

1) Suppression du gouvernement français et remplacement officiel de ce dernier par un Gauleiter commandant à une administration française doublée d'une administration allemande. La politique suivie depuis trois ans par le gouvernement du Reich prouve qu'il a sans cesse estimé que les inconvénients de cette solution sont bien supérieurs à ses avantages. Cette solution, en effet, imposerait à l'Allemagne des charges techniques et policières très lourdes. Elle présenterait des mécomptes diplomatiques présents et futurs non moins évidents. Elle unifierait la France en une opposition sourde et ouverte contre l'Allemagne, car elle anéantirait la collaboration politique et ne laisserait subsister au service de l'Allemagne que quelques individualités par avance discréditées.

2) Remplacement du gouvernement du président Laval par un gouvernement de responsabilités secondaires choisies au sein et aux alentours d'un seul parti collaborationniste. Cette solution qui était peut-être réalisable il y a deux ou trois ans, équivaldrait actuellement à la première, car nul parti collaborationniste n'a aujourd'hui dans ses rangs ou dans ses alentours assez d'éléments pour pouvoir cristalliser autour de lui, les sympathies suffisantes pour s'assurer un polygone de sustentation apte à lui donner un caractère de gouvernement français autonome. Un tel gouvernement apparaîtrait aussitôt comme l'équivalent d'un Gauleiter allemand et présenterait les mêmes inconvénients sans en avoir probablement les avantages ; il serait saboté par l'administration unanime de l'État et ne serait soutenu que par une minorité des adhérents au parti même dont il serait issu.

3) Laisser Vichy reconstituer un gouvernement sans le président Laval et sans la majorité des chefs révolutionnaires nationaux-socialistes mais avec des personnalités militaires, administratives et parlementaires de l'ancien régime, neutres ou vaguement collaborationniste. Cette situation aboutirait à créer pour les anglo-américains une « tête-de-pont » politique en Europe. Les membres d'un tel gouvernement ne tarderaient pas à être l'objet de mesures policières nécessaires de la part des autorités occupantes, lesquelles ensuite n'auraient que la ressource d'appliquer l'une des deux solutions précédentes.

Laisser le gouvernement actuel sous sa forme et avec son impuissance achever la tragique évolution décrite plus haut. Cette évolution, nous le répétons, ne peut que conduire l'Allemagne à assurer soit rapidement, soit inopinément, soit ultérieurement, des mesures de gouvernement direct de la France, à moins d'improviser dans le chaos un gouvernement français nouveau, dont les chances de réussite seraient infiniment plus faibles que les chances actuelles d'un gouvernement composé avec réflexion et dans le calme au moins relatif et apparent dont la France jouit encore.

*Appartient à la seconde des voies indiquées : une seule solution.*

Exercer sur Vichy la pression immédiate et suffisante pour qu'au gouvernement actuel succède sans délai, toujours sous la direction du président Laval (il est le seul homme d'État français collaborationniste capable de remonter un courant d'impopularité, de représenter une tradition gouvernementale trouvant des racines dans l'avant-guerre, d'inspirer confiance technique et diplomatique suffisantes à la majorité des français) un gouvernement collaborationniste réalisant ces quatre conditions :

a) assurer aux autorités occupantes une sécurité suffisante pour que celles-ci lui accordent un maximum de liberté et de moyens d'actions ;

b) grouper en son sein la totalité (ou presque) des chefs collaborationnistes qui lui apporteront la totalité ou la très grande majorité des collaborationnistes dont l'ardeur et le nombre seront dès lors en accroissement continu et lui fourniront en même temps les bases et les cadres nécessaires à l'exercice de son autorité ;

c) grouper en son sein la variété suffisante d'hommes pour que chaque français (excepté évidemment les français irrémédiablement acquis à la cause des Alliés) trouve au moins dans un ministre un reflet de sa propre pensée et de ses propres préoccupations. D'où pour ce gouvernement la certitude, après avoir fait « le plein » des sympathies françaises non irréductiblement anticollaborationnistes. D'où aussi, pour ce gouvernement, la possibilité d'apparaître comme un gouvernement d'union nationale dans le cadre européen, c'est-à-dire avec une action et une propagande appropriée, comme gouvernement reflétant la majorité des français de toutes nuances, ce qui lui permettrait aisément de juguler et d'isoler, dans les administrations comme dans le pays, les éléments communistes et gaullistes ;

d) de définir et de mettre réellement en action, avec les instructions appropriées dont il sera question plus loin, une politique réellement socialiste et révolutionnaire, susceptible de rallier autour d'elle ces énormes éléments français du travail qui correspond à ceux par et pour lesquels agit le national-socialisme allemand.

Un tel gouvernement, et seulement un tel gouvernement, est susceptible de mener de front ces deux opérations parallèles et nécessaires : construire d'une part le parti unique de la révolution et ses milices, le développer, le consolider, éduquer et recruter des cadres nouveaux, et d'autre part, concilier à la politique et utiliser habilement les hommes et les forces encore valables de l'ancien régime.

La composition d'un tel gouvernement ? Une politique d'autorité et d'apaisement, restaurer l'autorité de l'État, ramener les fonctionnaires à l'obéissance, renforcer la police, protéger non seulement les personnes et les biens, améliorer le ravitaillement et non seulement par la répression des fraudes et du marché noir, mais par un assouplissement des méthodes bureaucratiques actuellement en vigueur qui aboutissent à consolider les privilèges de fait des mercantis sans nourrir la population des grands centres et des villes. Mettre fin aux pratiques réactionnaires de Vichy, remettre à leur poste les maires honnêtes chassés sans raison, rendre aux municipalités la gestion des intérêts communaux pour avoir la composition des conseils départementaux et leur rendre les pouvoirs de contrôle, amnistier largement les petits délinquants et tous ceux qui, sans motifs graves sont internés à cause de leurs opinions politiques. Surtout, pousser hardiment les réformes sociales, appliquer la charte du Travail dans un sens favorable aux intérêts des salariés et réformer en même temps les comités d'organisation de façon à rassembler en de mêmes assemblées corporatives (composées de représentants élus par les professions intéressées) les pouvoirs économiques et les pouvoirs sociaux, adroitement séparés jusqu'ici au profit des trusts, et, faute d'augmentation des salaires, rendus impossibles par les circonstances, obliger le patronat à multiplier les avantages en nature. En d'autres termes, réaliser le partage direct du pouvoir économique-social entre le patronat et le salariat et réaliser le partage indirect des bénéfices entre le travail et le capital. Mille mesures légales et administratives peuvent être prises ainsi qui détendront les esprits, calmeront les nerfs et créeront vite une nouvelle atmosphère. Ne pas oublier sur le plan proprement politique de rendre leurs prérogatives de formes et leurs avantages financiers aux parlementaires non déchus de leurs fonctions et non internés, ce qui n'implique nullement (nous verrons cela plus loin) la reprise des anciennes activités parlementaires, mais ralliera au nouveau régime beaucoup d'adversaires passés à l'opposition pour des motifs plus personnels que politiques.

## *Les vrais instruments du gouvernement et de la vraie Révolution Nationale*

Ces instruments doivent être :

- 1° les rouages administratifs proprement dits de l'État,
- 2° le parti unique
- 3° la Milice unique

Nous allons maintenant définir les possibilités d'utilisation et de formation de ces instruments et leurs relations réciproques.

Les ROUAGES De l'ÉTAT: nous avons souligné plus haut, la décomposition de l'État, la dislocation, l'indiscipline de ses rouages administratifs. Il est déjà évident que la création d'un gouvernement, tel que nous l'avons esquissé plus haut, provoquerait un choc psychologique dans l'administration. Les collaborationnistes, loin de se sentir brimés, se sentiront encouragés. Les neutres pourront se sentir efficacement entraînés par les collaborationnistes. Les anticollaborationnistes pourront ainsi, assez vite, être réduits en nombre, découragés, détectés puis expulsés. Ceci est valable pour toutes les administrations. En ce qui concerne l'administration spéciale de lce capitale qui est la police, il faudra tout d'abord l'unifier en faisant passer sous la direction du secrétaire général de la Police, la gendarmerie et la préfecture de police de Paris, lesquelles échappent actuellement à son emprise directe. Il faudra ensuite accroître les effectifs des forces policières et leurs armements, en même temps qu'améliorer considérablement les traitements du personnel policier. Il faudra ensuite épurer énergiquement cette administration en remplaçant les éléments douteux par des miliciens ayant fait un stage à l'école de Lyon. Ainsi la police aura t-elle à tous les postes clefs des hommes politiquement éprouvés et techniquement instruits.

Toutes ces mesures sont cependant insuffisantes pour redresser dans son ensemble l'appareil administratif, surtout aux échelons provinciaux et subalternes. Jusqu'ici l'épuration de l'administration a été rendue très malaisée par la difficulté de trouver du personnel de remplacement qui puisse compenser dans ses débuts les insuffisances techniques par une valeur politique certaine. Ce personnel de remplacement, c'est encore dans les effectifs de la Milice qu'il faudra le trouver. En réalité, il faudra à chaque milicien proposer comme objectif individuel un poste dans l'appareil de l'État et ceci sans tenir compte des règles habituelles du recrutement administratif, mais seulement des valeurs personnelles et politiques. La règle immédiatement applicable devrait être que personne ne puisse désormais postuler un poste quelconque dans l'État, sans avoir, au préalable, effectué un stage d'une certaine durée dans la Milice.

Pour assurer le rendement technique d'une semblable règle, il importe que soient créées en accord avec l'administration publique et la Milice, des écoles de niveau différent, formatant des fonctionnaires de toutes branches et de tous ordres : préfets sous-préfets, secrétaires de mairies, personnel de cadres enseignants et d'organisation de jeunesse. En six mois ou un an au maximum l'épuration administrative peut être ainsi réalisée. L'État sera en mesure de répondre réellement avec pleine discipline aux instructions du gouvernement.

Un PARTI UNIQUE : il ne faut pas espérer au début de l'exécution de ce plan, promouvoir arbitrairement la constitution du parti unique et décréter la suppression de tous les partis existant en zone occupée. Certains partis s'y opposeraient valablement et quoique dissous, n'en persisteraient pas moins dans une activité clandestine qui aboutirait à rejeter une fraction des collaborationnistes dans une opposition de type « Carbonari ». Le parti unique dont le chef sera obligatoirement le chef du gouvernement, dont le secrétaire général aura rang de ministre siégera dans le Conseil, sera la conséquence pratiquement automatique des milices unifiées. Il se formera alors sans contrainte, et les anciens partis disparaîtront d'une manière en quelque sorte naturelle. Il ne faudra pas oublier ceci : que le parti n'aura à assurer aucune besogne administrative et gouvernementale, sous peine de s'user inutilement, il sera l'animateur et le contrôleur de la révolution. Il sera l'éducateur de la Nation et surtout l'éducateur de la jeunesse. Il aura le contrôle des œuvres sociales dévouées à l'activité de chaque corporation. Il sera la pépinière de la Milice, comme la Milice sera la pépinière de l'administration. Il devra sans cesse apparaître au peuple comme un médiateur et un intercesseur entre le peuple et le gouvernement. Il devra aussi dominer par ses hommes et par son contrôle indirect des organismes économiques et, par un contrôle direct les organismes politiques du nouveau régime. Effectivement, il faudra installer à côté de la chambre corporative élue au suffrage universel professionnel à plusieurs degrés, un Sénat politique émanant des conseils municipaux et départementaux. Le parti aura à viser les candidatures à ce Sénat politique, il aura même, d'accord avec le gouvernement, à compléter ce Sénat, afin que les hommes les plus notables de la nation y trouvent place, si cette place ne leur est pas échue par le jeu électoral normal. En un mot, par ces hommes, le parti devra être présent partout sans toutefois se substituer à aucun des organismes administratifs qui, chacun d'après ses attributions, fonctionnera d'une manière autonome.

La MILICE NATIONALE UNIQUE : la constitution de la Milice nationale unique est un problème capital, puisque, nous l'avons vu, c'est d'une part grâce aux cadres fournis par la Milice qu'on pourra transformer le personnel de l'État et c'est d'autre part grâce à l'étape milice que l'on parviendra sans heurts à « l'État Parti unique ».

On s'est déjà efforcé de réaliser la Milice. Les signataires de ces lignes estiment que si les tentatives enregistrées jusqu'à ce jour ont abouti à un échec, c'est parce qu'on a abordé le problème dans un sens opposé à celui de la logique et de la psychologie.

Qu'a-t-on tenté ? La suppression des partis politiques et l'intégration de leurs organisations miliciennes dans la Milice unique. On s'est heurté aux partis qui veulent vivre aussi longtemps que possible ? L'on a tenté aussi, en laissant subsister les partis, d'unir les organisations miliciennes en une Milice unique : là encore on a voulu ôter aux partis l'essentiel de leur patrimoine matériel, sans rien leur donner en échange. Tandis que si la totalité ou la presque totalité des chefs de partis collaborationnistes entrent au gouvernement, donc reçoivent au maximum de ce qu'ils doivent raisonnablement espérer, ils apporteront en dot à l'État, sans avoir aucun motif de réticence -ou- d'inquiétude, les forces miliciennes dont ils disposent.

Il faut bien spécifier que la transformation du gouvernement sur les bases indiquées plus haut conditionne la création de la Milice unique en zone occupée et la fusion de celle-ci avec la Milice existant en zone sud, dont les chefs, eux aussi, doivent trouver place au gouvernement. Toute autre solution serait contre nature et ne peut aboutir qu'à des réalisations superficielles et lourdes de conflits futurs. Aussitôt réalisée la transformation du gouvernement, ou parallèlement à cette transformation, les opérations pourraient s'effectuer :

Un délégué général serait désigné pour la zone nord et constituerait la Milice en partant d'abord des apports fournis par les différents partis possédant des organisations miliciennes. Ensuite, seraient ouvertes les inscriptions aux volontaires n'appartenant jusqu'ici à aucun parti. On sera alors sans doute étonné du nombre et de la qualité de ces inscriptions, car il est hors de doute que seule la multiplicité a écarté de l'action d'innombrables collaborationnistes, des révolutionnaires nationaux qui se refusent de choisir tel ou tel parti parce qu'ils veulent servir une cause et non s'inféoder à tel ou tel chef, rival avec d'autres chefs. Ces collaborationnistes et révolutionnaires disponibles adhéreront en masse à la Milice unique dès lors qu'ils ne craindront pas des disciplines particularistes et qu'ils n'auront plus à servir d'enjeu dans les milices agglomérées artificiellement et dont chacune cherchera à accaparer au détriment de ses co-associées les nouveaux venus, à une sourde concurrence.

A côté du délégué général siègerait un Comité central, dans chaque région et chaque département, la Milice serait dirigée par un chef désigné par le délégué général.

Le délégué général de la Milice en zone sud et celui de la Milice de zone nord, avec le chef du gouvernement, dirigerait la Milice nationale sociale. Ainsi serait organisé le grand instrument d'action du gouvernement, instrument extérieur à l'administration et aux institutions d'État, instrument très fortement armé ; mais dont les tâches, sans être policières, seraient essentiellement politiques, d'assistance sociale active, et pourraient être, en cas de besoin, supplétives, soit de la force publique, soit même de l'Armée.

Ainsi, quarante ou cinquante mille hommes, aisément rassemblés, pourraient commander d'abord, et inspirer ensuite l'ensemble de la population française, la minorité active homogène tiendra la masse des français par la force, comme par la persuasion. De cette minorité active et homogène, sans cesse accrue, sortiront les hommes nécessaires à l'épuration des administrations. Les hommes nécessaires aux forces militaires telles que la LVF et les Waffen-SS, peut-être même, lorsque cela sera possible, les hommes nécessaires à la formation d'une nouvelle armée. Il est parfaitement certain, par exemple, que plusieurs milliers de jeunes miliciens pourraient, si les autorités occupantes y consentaient, recevoir une formation d'officiers, pour, à l'instant voulu, encadrer une classe normale de recrues, même formées en majorité d'éléments politiques hostile. Ainsi dans des conditions de sécurité politique absolue, pourraient se constituer peu à peu une armée française qui, par son esprit comme par sa destination, serait une armée alliée à l'armée allemande.

### *La légitimité de la réalisation*

La réalisation d'un semblable programme à commencer par la réforme et l'élargissement du gouvernement, peut poser le délicat problème de la légalité pour le cas où le Maréchal, chef de l'État, ne croirait pas pouvoir s'associer à ces différentes mesures et leur conférer la vertu du mandat qu'il détient depuis l'Assemblée nationale de juillet 1940, l'investiture légale indispensable. En effet, les français sont beaucoup plus accessibles qu'aucun autre peuple à la légalité. Ils ont besoin que l'État soit indiscuté et qu'il

soit le lieu géométrique et le commun dénominateur de toutes les forces du pays, même divergentes dans leur déploiement.

Or, l'Assemblée nationale demeure indiscutablement la base de la légalité nouvelle établie à l'heure où une crise venait de s'ouvrir pour le motif indiqué ci-dessus (ou pour un motif analogue) et jusqu'à ce qu'entre en vigueur une nouvelle constitution, la seule source de légalité. Si, par exemple, le Reich voulait demain un engagement de la nation française, moins personnel que celui du Maréchal et de ses ministres, il lui faudrait s'adresser à l'Assemblée nationale laquelle n'est point dissoute et ne peut l'être que par elle-même.

Si donc, un gouvernement avait besoin d'une investiture autre que celle du Maréchal, il devra la demander à l'Assemblée nationale. Certains reculent devant cette perspective, parce qu'ils craignent une sorte de révolte des parlementaires. D'autres sont hostiles à cette voie, car ils y aperçoivent une dangereuse revanche morale de l'ancien régime. Les uns et les autres ont tort car il n'y a aucun danger.

Les parlementaires sont avant tout meurtris de leur abaissement et anxieux de leur avenir. Il sera extrêmement aisé de les gagner au nouveau gouvernement, en leur rendant, comme nous l'avons dit plus haut, la situation officielle qu'ils n'auraient pas dû perdre, y compris leur indemnité mensuelle dont le paiement ne ruinera pas les finances de l'État. D'autre part, avant de réunir l'Assemblée nationale il faudra réunir séparément la Chambre des députés et le Sénat, amputés et épurés puisque les juifs n'y siègent pas, non plus que les émigrés et un certain nombre de personnages suspects qu'on a placés en résidence surveillée.

Chacune des deux assemblées devrait, en effet, élire un bureau nouveau et surtout un nouveau président. Monsieur Herriot n'est pas possible politiquement, même s'il est sain d'esprit, Monsieur Jeanneney est à éliminer définitivement, au besoin en l'internant, d'autant plus que le président du Sénat est de droit le président de l'Assemblée nationale.

On fera nommer des hommes sûrs et tout le scénario sera réglé d'avance. De la même manière, on fera nommer une commission permanente de trente membres dans chaque Chambre, commission avec laquelle le gouvernement collaborera à l'avenir dans des conditions qu'il déterminera lui-même. Ainsi pourrait-on supprimer immédiatement le Conseil national, assemblée mort-née et sans autorité.

L'Assemblée nationale réunie de préférence à Versailles, dans une atmosphère soigneusement créée et sous la protection des miliciens, ratifiera le gouvernement, le discours politique de son chef, et à sa demande révisera, comme il est nécessaire, le mandat donné le 10 juillet 1940 en restituant à chacun son rôle traditionnel : la présidence de l'État au chef de l'État, la direction pleine et entière du pouvoir exécutif et législatif (jusqu'à la promulgation de la nouvelle constitution) au chef du gouvernement.

Le gouvernement pourra ainsi fans la plénitude de la légalité et de l'autorité morale et matérielle. Appuyé sur les forces de l'État, et sur la Milice, puis sur le Parti, il gouvernera d'une part et préparera de l'autre la constitution de la République corporative française.

Il pourra également aussitôt, et si le gouvernement du Reich est d'accord, créer un gigantesque choc psychologique sur l'opinion française et internationale en concluant avec l'Allemagne, non pas un traité de paix, mais un pacte dont l'esquisse pourrait être la suivante.

### *Projet de convention franco-allemande*

Art. 1 – S'inspirant de la politique de collaboration et de réconciliation franco-allemande maintes fois définie depuis l'entrevue de Montoire, le gouvernement français proclame sa ferme volonté de concourir par toutes les ressources de la nation à la défense commune du continent et à la reconstitution d'une Europe nouvelle. Le gouvernement du Reich prend acte de cette volonté et s'efforcera de faciliter en toutes choses la tâche du gouvernement français dans le cadre ainsi défini.

Art. 2 – Le gouvernement du Reich réservant jusqu'au règlement général de la paix le statut de l'Alsace-Lorraine, déclare n'avoir l'intention d'annexer ou de laisser annexer aucune portion du territoire français tel qu'il se trouvait délimité le 3 septembre 1939.

Art. 3 – Le gouvernement du Reich s'engage à ne faire nulle part obstacle, sur le territoire ainsi défini, au libre exercice de la Souveraineté française. Il ne sera pris d'autres mesures que celles nécessitées par la sécurité militaire sur l'ensemble du territoire français. Les exploitations collectives de l'Ostland seront supprimées au printemps prochain là où elles fonctionnent et les terres remises à leurs propriétaires.

Art. 4 – Le gouvernement français s'engage à concourir par tous les moyens en son pouvoir à la reconquête des territoires africains présentement occupés par les Anglo-Américains ou leurs alliés. Le gouvernement du Reich, sans anticiper sur le statut ultérieur de l'Afrique, prolongement nécessaire du

domaine commun de l'Europe, reconnaît le droit à la France à assurer l'administration des territoires qui lui appartiennent et à faire flotter son pavillon.

Art. 5 – Une étude en commun des deux gouvernements préparera et réalisera les ajustements indispensables entre l'économie française et l'économie européenne.

Art. 6 – Le gouvernement du Reich prend acte de la volonté du gouvernement français de réaliser progressivement un régime national-socialiste et s'engage à n'y faire aucun obstacle.

Art. 7 – De même le gouvernement du Reich entend ne gêner en rien l'effort du gouvernement français pour établir une constitution conforme aux volontés de l'Assemblée nationale.

Art. 8 – Les conversations seront poursuivies dans un esprit de mutuelle compréhension en ce qui concerne la main d'œuvre à la production de guerre du Reich en Allemagne et en France. De même que pour toutes les questions ayant trait aux prisonniers de guerre.

Art. 9 – Le gouvernement français favorisera les engagements dans la LVF et dans les unités françaises des Waffen-SS. Toutes facilités lui seront données par les autorités occupantes pour la constitution d'unités de DCA françaises et pour la reconstitution progressive d'une Armée et d'une Marine nationales.

Art. 10 – De même toutes facilités seront consenties au gouvernement français pour la réorganisation, l'armement et le renforcement de divers corps de police.

Art. 11 – La constitution d'une Milice révolutionnaire française armée est autorisée sur l'ensemble du territoire.

Art. 12 – La commission d'Armistice de Wiesbaden est supprimée. Toutes les questions ayant trait à la Convention d'armistice et au présent accord seront désormais traitées à Paris entre les représentants du Reich et le gouvernement français.

La publication d'un pareil texte provoquerait une sensation qui bouleverserait aussitôt les positions morales de la population française. De même toutes les positions de l'émigration et de la dissidence en seraient bouleversées. L'Europe enregistrerait le ralliement définitif de la France et une heureuse contagion de la confiance et de loyalisme en résulterait cependant que les bases seraient jetées pour une grande politique franco-allemande.

Les soussignés demandent aux autorités allemandes de prendre en attentive considération les remarques et les suggestions qui précèdent.

Ils sont convaincus qu'il n'y a pas une minute à perdre et que l'abandon de la France aux tragédies déjà inscrites dans l'évolution inévitable des événements tels qu'ils ressortent de la situation actuelle, constituerait un grave péril pour l'Europe et la victoire européenne et la mort sans phrases de l'indépendance nationale française.

Ils se sont unis dans le diagnostic de cette situation. Ils se sont unis dans la proposition des actes de salut à accomplir. Ils s'affirment décidés à rester unis autour du président Laval, pour la réalisation des plans sus-indiqués qui seuls peuvent éviter les tragédies prédites et qui seuls peuvent inviter les collaborationnistes et les révolutionnaires français à tout sacrifier pour la victoire commune.

Paris, le 17 septembre 1943.

Darnand, Guilbaud, Déat, Luchaire, De Tissot.

## Une *Allgemeine-SS* en France ?<sup>214</sup>

Lettre de Gottlob Berger à Carl Oberg, SS-Hauptamt, le 8/2/1944 (traduit de l'allemand)

« Cher camarade Oberg,

J'ai reçu aujourd'hui par courrier votre lettre mentionnée ci-dessus. Toutefois, nos conceptions divergent largement l'une de l'autre.

L'organisation du détachement de réserve français des Waffen-SS et le rassemblement des forces de droite en une seule unité, quel que soit son nom, se font sur l'ordre express du *Reichsführer-SS*. Je venais justement de décliner ce travail au sujet de la France quand j'en reçus l'ordre du *Reichsführer-SS*, non que ce travail ne m'intéresse pas, mais j'ai bien assez d'autres missions par ailleurs et que je ne dispose que de bien trop peu d'hommes pour en assurer la bonne exécution.

De la même façon que l'on m'ordonne maintenant de mettre sur pied une Légion anglaise, et que le Führer me presse d'une façon inouïe à ce propos, il en fut de même en son temps avec la France.

Tout cela n'a absolument rien à voir avec le futur développement politique de la France ordonné par le Führer.

Naturellement, le Führer ne veut pas d'une France forte, parce qu'avec la mentalité actuelle des Français, on peut toujours s'attendre à les voir rejoindre le camp de nos ennemis.

Mais nous ne pourrions pas réorganiser l'espace européen sans la France, du moins pas de façon durable ! L'essentiel est de réunir les formations de droite françaises aptes au combat dans une sorte de contre organisation face à l'armée mise sur pied par les services secrets britanniques, qui, selon des informations concordantes en provenance d'Espagne et de Suisse, compterait environ 200 000 hommes, sérieusement équipés et armés.

Si vous êtes en mesure d'assumer la responsabilité que nous puissions, sans engagement de forces françaises, venir à bout seuls d'une tentative de débarquement des Anglais et des Américains, ceci est votre affaire. J'exécute en tout cas les ordres précis du *Reichsführer-SS*.

La mesure du sérieux attaché par le *Reichsführer-SS* à cette mission ressort du fait que dans les prochains jours le SS-Oberführer Schröder se présentera à vous, avec l'ordre exprès de rassembler les formations de droite, de les organiser, pour pouvoir les engager en cas de débarquement.

Selon l'opinion du Ministère des Affaires étrangères, ainsi que des services économiques, qui, pendant des années ont travaillé et travaillent encore avec la France, la question du communisme est au moins aussi importante que celle d'un débarquement anglais. En écrasant les formations de droite, vous ouvrez, toutes grandes, les portes du communisme, et pour longtemps !

Après qu'en Afrique du nord, il soit, par l'entremise des anglais et des américains, entré dans ce pays et ait pris les choses en main, vous créez ainsi un danger aux conséquences incalculables. Vous portez l'entière responsabilité pour cette zone-ci. Je prierai le *Reichsführer-SS*, de bien vouloir, encore une fois, de prendre position de façon claire, afin qu'une fois règne la clarté.

Quand à moi, je vous le dis tout personnellement, je pense qu'il est, à l'heure actuelle, criminel, de ne pas mettre en jeu toutes les forces qui sont prêtes, d'une façon ou d'une autre, à combattre pour nous. Pour tout étranger qui tombe, il y a une mère allemande de moins qui pleure. Je vous le dis en ce jour anniversaire de la mort de mon fils.

Il y a chez nous deux points de vue. A mon avis, vous voyez trop la chose du point de vue sécurité immédiate et de façon trop négative. Moi, je cherche à nous gagner les hommes. L'un ne peut pas aller sans l'autre ; les deux ensembles donnent, je crois, la bonne solution.

Par ailleurs, je ne peux m'empêcher d'avoir l'impression que nous nous occupons trop de ce qui viendra après la guerre ! Jusqu'à présent nous ne l'avons pas encore gagnée et jusqu'à ce que nous en soyons là, il nous faudra traverser des temps extrêmement pénibles et quiconque nous y aide, quelles qu'en soit les raisons, est le bienvenu.

Plus tard, ce sera l'affaire du commandement ou des Affaires étrangères de mettre cela sur la bonne voie, comme le Führer le voudra. Si je le peux, je viendrais une journée à Paris en février. D'ici là, la décision du *Reichsführer-SS* sera prise. Nous pourrions alors discuter des détails.

---

<sup>214</sup>Ces documents, exceptionnels, ont été dévoilés pour la première fois par Henri Mounine, dans son livre « Cernay 40-45 » (pages 339-341).

J'ai l'impression que vous avez une certaine crainte à l'idée que le chef du *SS-Hauptamt* puisse avoir quelque chose à dire dans cette zone. Jusqu'à présent, ceci s'est toujours bien passé dans d'autres secteurs et dans la zone où une collaboration réelle existe (la Belgique), j'ai pu enregistrer de grands succès politiques en dépit des conditions économiques et politiques les plus difficiles.

En vieille camaraderie,  
Heil Hitler !  
Votre,  
G. Berger, SS-Obergruppenführer »

Réponse de Carl Oberg envoyée en plusieurs exemplaires au Reichsführer-SS (Himmler), au Chef du Sipo et du SD (Ernst Kaltenbrunner) et au chef du SS-Hauptamt (Gottlob Berger)

« objet : mise sur pied d'une Allgemeine-SS en France.

Au cours de mon dernier rapport de début janvier de cette année, je vous ai aussi évoqué la question de l'Allgemeine-SS et sur les motifs mentionnés qui s'y opposent.

Le 7 janvier 1944, à Berlin, lors du trajet retour, j'ai également parlé de cette question avec le SS-Obergruppenführer et nous avons abouti à une unanimité quand au sens de ma pensée sur ce thème.

A la mi-janvier, le *SS-Hauptamt* m'envoya le *SS-Oberführer* Kröger dans le cadre de ce problème et je fus également en tout point d'accord avec lui : une mise sur pied d'une *Allgemeine-SS* pour les français n'était pas raisonnable dans les conditions actuelles.

Avant son retour, je lui ai remis une lettre pour le SS-Obergruppenführer Berger dans laquelle je lui explicitais une nouvelle fois les conditions actuelles en France et lui expliquais largement que, conformément à la consigne du Führer, il fallait pratiquer une politique de collaboration mais aussi qu'en aucun cas, on ne devait perdre de vue que la France devait être définitivement mise en pièce.

La création d'une *Allgemeine-SS* ou d'une telle organisation approchant regroupant les formations nationales françaises pourrait concourir à un redressement national de la France et se trouve donc en totale opposition avec la pensée du *Führer* et pour cela n'est envisageable en aucun cas.

Le travail, de toutes ces organisations nationales orientées à droite au point de vue politique, tant administratif que dans le domaine du renseignement atteint déjà un résultat positif grâce à l'Abteilung VI<sup>215</sup> du BdS. En conséquence la question de mettre sur pied un *Germanische Leitstelle* serait une incongruité car elle nous apporterait seulement le risque de courir deux lièvres à la fois.

De plus, j'ai reçu le télégramme suivant :

« Au *Höherer SS und Polizeiführer Frankreich*

Le chef du *SS-Hauptamt* – *SS-Obergruppenführer und General der Waffen-SS* Berger, a donné l'ordre au *SS-Oberführer* Schröder de mener à bien le regroupement des formations nationales françaises de droite dans une sorte d'*Allgemeine-SS*. A cet effet, il sera détaché auprès du *Höherer SS und Polizeiführer* de France comme chef d'état-major chargé de mener à bien cette mission spéciale. Il sera demandé pour le *SS-Oberführer* Schröder, et ce pour la durée de son séjour, de lui procurer le logement ad hoc : de la soutenir sous quelque forme que ce soit dans l'accomplissement de sa mission et de mettre à sa disposition tous les moyens adéquats. Le *SS-Oberführer* Schröder se rendra à Sennheim pour pouvoir connaître ce qui a été réalisé là-bas : le *SS-Ausbildungslager* Sennheim est le camp des Français. Il viendra très probablement se présenter à vous le 14 février 1944. »

Comme je vous le disais déjà - au début de février - que dans une telle période il demeure nécessaire de faire jouer les uns contre les autres les différentes formations politiques en France ainsi que la Milice de Darnand ce qui deviendrait impossible avec la création d'une organisation unitaire. Je ne voudrais en aucun cas abandonner ces possibilités tactiques. Car on ne peut vraiment prévoir l'évolution de la situation politique intérieure en France dans l'avenir.

Au cas où vous vous ralliez à mon point de vue, je vous prie d'informer le SS-Obergruppenführer Berger et de lui demander de bien vouloir renoncer à détacher auprès de mon état-major un autre officier SS.

J'ai fait parvenir une copie de ce message au *SS-Obergruppenführer* Dr Kaltenbrunner et au *SS-*

<sup>215</sup>En l'occurrence le Sipo-SD.

*Obergruppenführer* Berger.  
Heil Hitler !  
Votre dévoué Oberg  
*SS-Gruppenführer und Generalleutnant der Polizei* »

#### Télégramme d'Oberg, destiné à Himmler

« Reichsführer !

Je vous rend compte, pour faire suite à ma correspondance du 10 février, qu'à présent et ce depuis le 14 février le chargé de mission du SS-Obergruppenführer Berger – le SS-Oberführer Schröder - est arrivé ici avec pour mission de mener à bien le regroupement de toutes les formations de droite.

J'ai prié le SS-Oberführer Kröger ainsi que le SS-Oberführer Schröder que, jusqu'à votre décision, ils s'informent uniquement auprès de leurs propres services de la question des partis politiques en France.

Heil Hitler !  
Votre dévoué Oberg  
*SS-Gruppenführer und Generalleutnant der Polizei* »

#### Décision définitive d'Himmler, datée du 18 ou 19 février 1944

« 1[...]

2 A discuter avec le *SS-Obergruppenführer* Berger :

- a) Le SS-Oberführer Schröder sera affecté à l'état-major du *Höherer SS und Polizeiführer Frankreich* pour le *Selbstschutz*, les partis collaborateurs et la Franc-Garde (Milice de Darnand).
- b) Une Germanische Leistelle pour conduire les partis collaborateurs français ne sera pas mise sur pied à Paris (la mutation à Paris du *SS-Oberführer* Kröger est en conséquence suspendue). La conduite et l'emprise sur les partis collaborationnistes demeurent entre les mains du *Höherer-SS und Polizeiführer*.
- c) Le SS-Sturmabführer von Aichinger, commandeur du *SS-Ersatz Kommando der franz. Waffen-SS* à Paris, a été relevé de ses fonctions, sans que j'en connaisse les raisons, par le *SS-Obergruppenführer* Berger avec effet au 6 avril 1943. Au cours de ces semaines en activité à Paris Aichinger a travaillé avec une grande intelligence et avec tact. Il connaît la France dès l'avant-guerre et parle bien le français. Ma proposition est d'affecter Aichinger, qui est Sturmabführer de la Waffen-SS, à Beneschau auprès de la SS-Sturmbrigade française. Il serait parfaitement apte à s'occuper des relations entre la Sturmbrigade et l'*Ersatzkommando Paris* d'une part et, d'autre part, avec le camp de Sennheim ainsi que de l'assistance éventuelle à fournir aux officiers, sous-officiers et hommes du rang SS français. »

#### **Conclusion**

Malgré la volonté d'Himmler, et surtout de Berger, de constituer une *Allgemeine-SS* en France, ce projet tomba à l'eau assez rapidement, sur décision finale d'Himmler, qui écouta l'avis du principal intéressé : Carl Oberg, opposé à ce projet.

Il est aussi étonnant de noter que l'extension de la Milice Française en zone nord, autorisée le 27 janvier 1944, n'est pas abordée. La Milice présente au niveau national, et agglomérant bon nombre des membres des partis collaborateurs en zone nord, on est en droit de penser que la mise sur pied d'une *Allgemeine-SS* aurait été laborieuse face à la concurrence de la Milice.

LE

# MENSONGE BOLCHEVISTE

Les Bolchevistes russes avaient promis la démocratie intégrale.

*Ils ont dissous la première assemblée nationale désignée librement par le peuple. La bureaucratie bolcheviste a été plus loin dans la tyrannie que le tsarisme qui tolérait un corps législatif.*

Les Bolcheviks avaient proclamé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ils avaient dénoncé l'impérialisme.

*Ils ont soumis à leur joug, par le ter et par la police, l'Ukraine, la Géorgie, l'Arménie, la Pologne, les Pays Baltes. Ils ont été les pires des Impérialistes.*

Les Bolcheviks avaient promis la liberté de conscience, le respect des convictions religieuses.

*Ils ont traqué les croyants, démolit systématiquement les églises. Ils ont fusillé les prêtres, brûlé leurs livres.*

Les Bolcheviks avaient promis la terre aux paysans. Ils avaient garanti la petite propriété commerciale, artisanale et rurale.

*Après avoir confisqué les produits de la terre et volé le bétail, ils ont supprimé la propriété individuelle. En U.R.S.S. il n'y a plus que des fermes d'Etat, des magasins d'Etat et des Usines d'Etat. En U.R.S.S. il n'y a plus que des prolétaires.*

Les Bolcheviks avaient promis l'abolition totale de la peine de mort.

*La peine de mort a été rétablie pour tous les cas, y compris le vol. Elle est applicable aux enfants de 12 ans.*

Les Bolcheviks avaient juré d'en finir avec l'exploitation de l'homme par l'homme.

*Les prolétaires, c'est-à-dire tous les Russes, sont soumis à une discipline de travail sévère, sont attachés à leurs entreprises par des règlements draconiens, comme les serfs d'autrefois l'étaient à la terre.*

Les Bolcheviks avaient promis l'égalité intégrale, et notamment le salaire unique.

*Il y a en Russie de 32 à 64 échelons de salaires, suivant les régions. Un simple directeur d'usine gagne au minimum 20 fois plus que ses manœuvres.*

Les Bolcheviks avaient promis le bien-être pour la masse.

*L'industrie lourde et d'armement utilisant la majeure partie des ressources du pays, le régime étatique et bureaucratique établissant partout le gaspillage des énergies et des produits, des dirigeants incapables et gâvés de privilèges, tout a contribué à abaisser le niveau de vie de l'ouvrier russe à un degré de misère que ne peut imaginer l'ouvrier européen.*

Les Bolcheviks avaient annoncé qu'ils construisaient une société qui serait un exemple pour l'humanité.

*Il y a en U.R.S.S. 15 millions de prisonniers politiques, soit un individu mis hors la loi sur 10. La contrainte, la délation, la répression policière y ont atteint un degré inconnu par l'humanité jusqu'à ce jour.*

## FRANÇAIS!

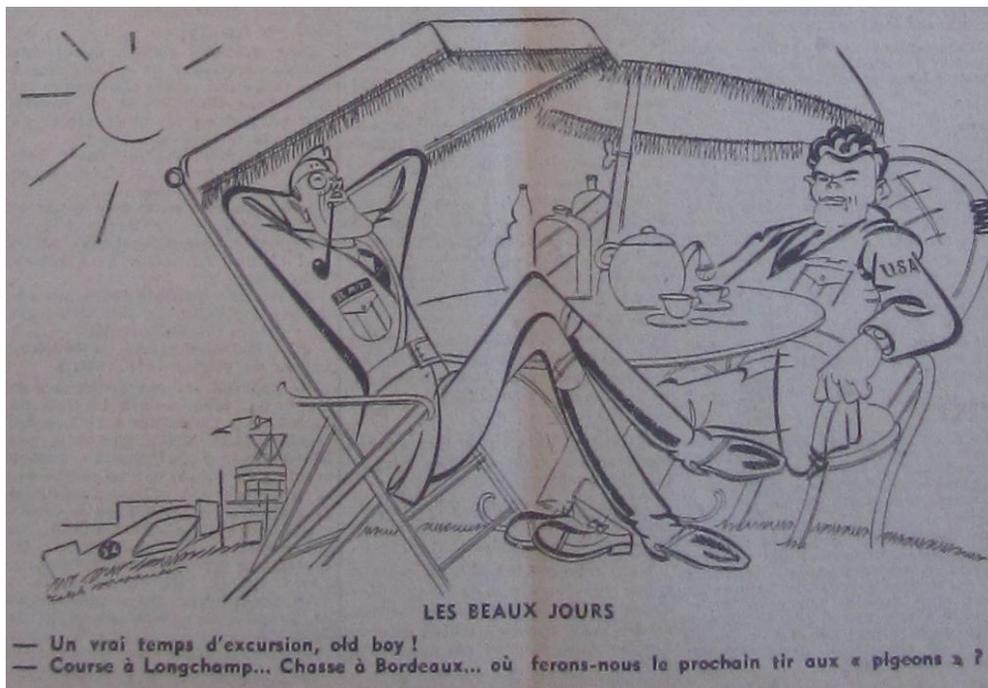
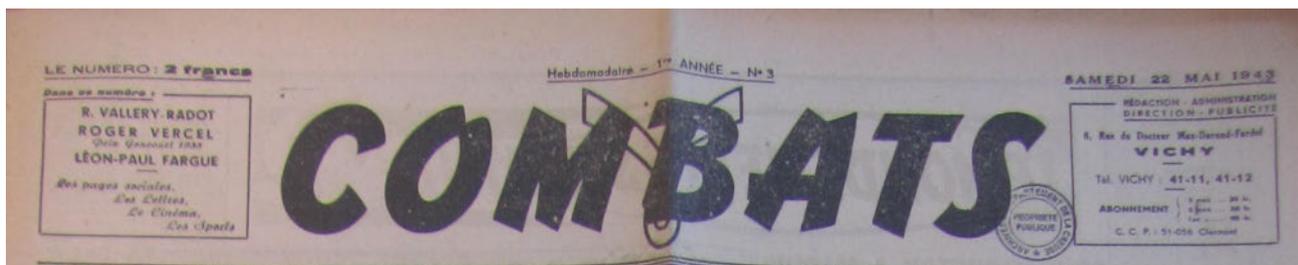
« Je hais, a dit le Maréchal, les mensonges qui nous ont fait tant de mal ».

Parmi les mensonges qui sont à l'origine du désastre, le mensonge bolcheviste est le plus impudent et le plus haïssable.

Il ne faut pas permettre qu'il exerce de nouveaux ravages.

**AU PEUPLE QUI A NOUVEAU SE LAISSERAIT DUPER,  
UNE TRAGIQUE RÉALITÉ EST RÉSERVÉE.**





## « LA TROISIÈME RÉVOLUTION », par Robert VALLERY-RADOT<sup>216</sup>

Avant l'agression du Maroc et de l'Algérie par les flottes anglo-saxonnes, notre Empire africain, bien que déjà livré aux trois-quarts par la dissidence aux convoitises de la Cité et de Wall Street, ne relevait que de nous, de Dakar au golfe de Gabès. Nul drapeau n'y flottait que le nôtre.

Aujourd'hui, il n'est pas une parcelle de terre marocaine, algérienne ou tunisienne qui ne soit contrôlée par les administrations étrangères, occupée par des troupes à leur solde. C'est un général américain qui nous dicte ses ordres. Le sultan du Maroc et le bey de Tunis étaient plus indépendants sous notre protectorat que le gouverneur pour rire Peyrouton et le résident fantôme Giraud sous la canne du général Eisenhower. Tels sont les faits.

Le mythe imposteur de la France dite libre, si tant est qu'il ait jamais réussi à prendre quelque consistance, s'est évanoui aux derniers coups de canon sur le front de Zaghouan.

Et cependant aux dires de la radio de Londres, l'Amérique n'aurait traversé l'Atlantique que pour

216 Grand ami de François Mauriac et de Georges Bernanos. De 1914 à 1918, il est mobilisé comme chef de section et reçoit, à titre militaire, la Croix de guerre et la Légion d'honneur. En mars 1919, il est nommé rédacteur en chef de la formule hebdomadaire de L'Univers jusqu'en août.

Tenté par le fascisme durant les années 1930, hostile à la franc-maçonnerie - il est vice-président de l'Union antimaçonnique de France à sa fondation en 1935 - , il rejoint le régime de Vichy en 1940. Il assure la rédaction d'une feuille antimaçonnique intitulée Documents Maçonniques (1941-1944) avec Bernard Faÿ et Jean Marquès-Rivière<sup>2</sup>. Après la guerre, recherché, il se réfugie en Espagne.

Ordonné prêtre en 1953, il finit ses jours à l'abbaye cistercienne de Bricquebec (Manche) où il devient le père Irénée. Il est le cousin germain du professeur Louis Pasteur Vallery-Radot, de l'Académie française et membre du Conseil constitutionnel. Son fils Jacques Vallery-Radot (1910-2001) fut artiste peintre.

délivrer notre Afrique du nord d'une occupation imminente de l'Allemagne. La Fayette nous voilà ! Et l'on nous laissait entendre que le général Eisenhower se montrerait aussi naturellement désintéressé que notre Rochambeau devant Yorktown...

Or ni la radio ni la presse de Londres n'ont encore annoncé, que nous sachions, la constitution d'un gouvernement de la France dite libre à Alger. Ce serait pourtant le moment psychologique. Nous savons seulement que les intérêts anglais représentés par De Gaulle, et les intérêts américains représentés par Piraud, continuent de s'affronter avec toute l'apreté que peut provoquer chez des hommes d'affaires judéo-anglo-saxons la perspective de pouvoir s'approprier le pétrole, les phosphates, les vignes, les oliveraies, le blé que notre riche Empire produit en abondance. Le New-York Times du 15 mai ne nous laisse d'ailleurs aucune illusion à ce sujet : « Nous avons construit, y lisons-nous, des aérodromes et dépensé des sommes gigantesques pour l'aménagement des points d'appui, ports et entrepôts. Il est impossible que les Etats-Unis se désintéressent de l'Afrique après la guerre. »

Ces grandes démocraties que nous voyions hier, gorgées de matières premières, la Bible dans une main et un carnet de chèques dans l'autre, se scandaliser quand les « nations prolétaires » déclamaient leur droit à « espace vital », c'est ainsi qu'elles nous délogent de nos possessions acquises par notre sang, au nom de ce qu'elles appellent ineffablement la « liberté des mers ».

Epoque prodigieuse où, comme s'exprimait magnifiquement Mussolini, le 10 juin 1941 à la Chambre des faisceaux et des corporations, c'est la bataille entre l'Or et le Sang qui se livre en ce moment. Guerre civile internationale où le monde entier se trouve engagé et où, de même que, dans l'espace, on ne peut regarder le développement de la lutte qu'à l'échelle du planisphère, dans le temps nous devons juger le conflit à l'échelle des grandes époques spirituelles de l'histoire : l'ère constantinienne, la Révolution de 1789.

Chez tous les peuples, une mystique du travail ayant retrouvé la dignité de l'homme opprimé par la machine, va transformer les échanges économiques et les relations des hommes entre eux ainsi que leur valeur hiérarchique.

C'est la Troisième Révolution où le Sang et l'Esprit revenus l'un et l'autre de leurs égarements se réconcilient pour refaire l'Homme Total que la Seconde Révolution, celle de 89, avait dissocié et décérébré.

La première, la révolution constantinienne, qui, pendant plus de 1000 ans avait régi le monde, avait, comme toutes les choses ici-bas, dégénéré à tel point au cours des siècles qu'elle était devenue méconnaissable. Ce paradoxe sublime qu'était la Chrétienté qui avait osé s'en remettre au Sang régénéré par l'Esprit de gouverner l'humanité à condition qu'il donnât toujours un sens divin à la souffrance et un don de soi-même, devait voir son œuvre se retourner contre lui. Le Sang à qui l'autorité temporelle a été confiée ne supporte jamais sans impatience sa dépendance spirituelle il n'a de cesse qu'il ne se soit substitué à l'Esprit pour asservir l'Univers à ses convoitises. Dès les origines, nous voyons un Saint Athanase, un Saint Jean Chrysostome s'élever contre cette prévarication de la violence et de la cupidité qui usurpent le masque de l'autorité : et au XII<sup>e</sup> siècle un Saint Bernard dénonce et poursuit infatigablement les empiètements du temporel sur le spirituel et du spirituel sur le temporel.

Toute infidélité à la mission reçue appelle des sanctions qui ne sont que des chocs en retour de l'ordre violé. D'un abbé Suger à un abbé Dubois, d'un Bernard de Clairveaux à un Loménie de Brienne, on mesure la dégradation de l'idée que se fait un clerc du pouvoir temporel et devant ces exemples, l'homme à qui le christianisme a enseigné la liberté de l'âme vis-à-vis des puissances de ce monde, s'irrite de voir celles-ci ne plus lui imposer ses lois qu'au nom seul du Sang. Affranchi par l'Esprit, il finit par se révolter contre le Sang. C'est tout le sens de la Révolution française et son vocabulaire le prouve. C'est au nom de la Raison, de la Liberté, de la Vertu qu'elle a incendié la terre.

Mais viciée dans son essence et invertie dès l'origine par la Maçonnerie importée de l'Angleterre, la Révolution française n'a fait que remplacer les impostures du Sang par celles de l'Esprit. « Hélas, constatait Proudhon, on s'est bien aperçu qu'en substituant l'investiture du peuple à celle de l'Eglise, on tombait dans une superstition pire. Au lieu d'améliorer le pouvoir et de le consolider, on le déprava. De sorte qu'on se trouvait avoir sacrifié le fruit de dix siècles d'élaboration politique aux hallucinations d'une démagogie sans idées et livrée à la fureur de ses instincts... Religion pour religion, l'urne populaire est encore au-dessous de la sainte ampoule mérovingienne. Tout ce qu'elle a produit a été de changer la méfiance en dégoût et le scepticisme en haine. »

L'Homme de la fameuse déclaration des Droits n'est pas le héros qui cherche à se vaincre lui-même et à retrouver en lui l'image de la Vérité créatrice, mais le bourgeois satisfait de sa médiocrité qui s'y admire et s'y complait. La liberté qu'il comprend est celle du marchand anglo-saxon que Voltaire et les philosophes lui ont vantée et qui n'est que la possibilité illimitée d'acquiescer, à l'abri des lois, les biens de ce monde, non

plus par le Sang comme aux époques barbares, mais par l'Argent. « Le renard libre dans le poulailler libre » ; ainsi un chrétien social d'Autriche le libéralisme à Wickam Steed. Les révolutions de 1830 et 1848 n'ont été également que des révolutions bourgeoises dont le peuple a fait tous les frais. Elles sont nées entre un coffre-fort de banquier et un tablier maçonnique.

Mais comme du mal peut sortir un bien, devant cette inversion de l'Esprit, l'homme a éprouvé durement que la liberté sans l'autorité n'était qu'un mensonge ; le fascisme et le national-socialisme, en restaurant les rapports personnels du chef et du peuple de la hiérarchie des responsabilités, ont enfanté la Troisième Révolution, la Révolution Communautaire qui fera la synthèse de l'Esprit et du Sang, du Carbonaro et du Chouan, de la Révolution et de la Tradition.

Miliciens, mes amis, partout où j'ai passé, j'ai reconnu dans votre regard la flamme virile de la Troisième Révolution : je sais que par vous et en vous le Sang français régénéré servira l'Esprit comme aux plus grandes époques de son histoire, et que dans la communauté européenne de demain, il fera revivre les vertus héroïques de notre peuple qui le laveront enfin de sa trop longue humiliation.

Robert VALLERY-RADOT  
Directeur du B.L.E

Rubrique « <b>A Chacun sa Vérité</b> »
--

### **Sur quelques graffitis...**

Cette fois-ci, il ne s'agit pas du signe du Bélier, mais de graffitis bien connus et depuis trop longtemps : Croix de Lorraine, V, faucilles et marteaux.

Cette collection complète des armes de la dissidence intérieure, agrémentée d'inscriptions concernant ce traître de Gaulle et la RAF criminelle, a été gravée sur les plaques de marbre du monument aux morts de Montauban.

Il ne s'agit non d'une devanture de Juifs, mais d'un monument de nos gloires et de nos deuils militaires, et au surplus d'une œuvre d'art due au grand sculpteur Bourdelle.

Les plaques, attaquées avec une peinture à base d'acide, sont à peu près perdues et l'on ne peut plus y déchiffrer les noms des onze cent soldats morts pour la France. Les coupables de ce véritable attentat doivent être découverts : un séjour prolongé à l'ombre leur apprendra peut-être qu'il est des rapprochements sacrilèges.

Nous espérons que ceux qui nous ont critiqué, voudront bien se montrer d'impitoyables censeurs.

### **Nos patriotes communistes**

Monsieur GRENIER, ex-député communiste de Saint-Denis, est l'un des plus brillants conseillers de M. De Gaulle. Chacun sait cela.

Or, Grenier, comme tous ses confrères communistes, prétend agir au nom du patriotisme. Tout de même, non ! Il est un peu gros de prostituer ainsi en s'en servant, des notions que l'on a hier trainées dans la boue.

Témoin, ce rapprochement entre deux textes :

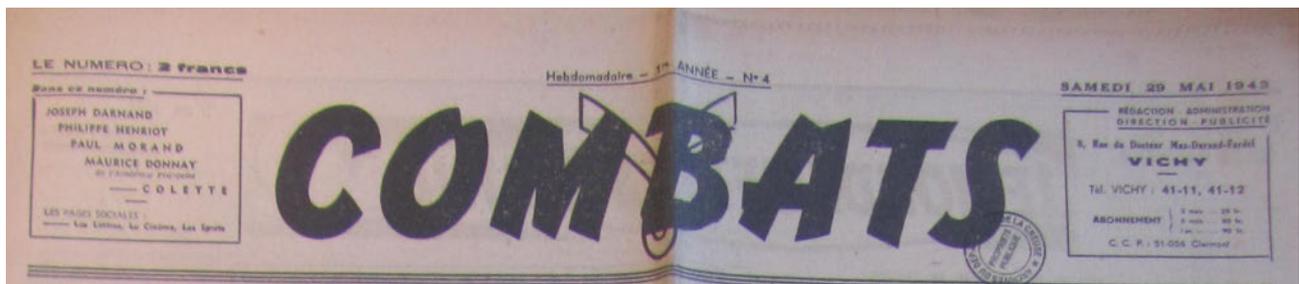
*« L'antimilitarisme du Parti Communiste est total. Travailler à la désorganisation des institutions militaires, pénétrer les soldats de propagande révolutionnaire, tel est le programme des communistes. »*

*« Le jour de la victoire de l'URSS (?) sera le jour de la résurrection de la France... La France a été trahie par les généraux qui avaient saboté la préparation militaire du pays. »*

### **Chacun pour soit et Dieu pour tous !**

On savait déjà – ils l'ont dit- que les Américains ne se battaient pas pour la conservation de l'empire britannique. Mais voici qu'à leur tour, les Anglais déclarent : « Le combat de l'Angleterre n'a aucun rapport avec la sauvegarde de l'Amérique. »

Est-il besoin de préciser que l'URSS ne se bat que pour elle-même ? Singulière alliance, où chacun se bat pour soi, en espérant que Dieu sera pour tous...



## « Révolutionnaires ? Oui... mais pour la RÉVOLUTION », par Philippe HENRIOT

Nous ne manquons pas, certes, de sujets d'indignation. A ce point de vue, les Anglo-Américains nous ravitaillent avec constance. Et les bombardements de nos villes, les agressions contre nos trains, le torpillage du courrier de Corse sont devenus faits divers et monnaie courante. Mais la France y attache moins d'importance qu'aux drames imaginaires qu'inventent pour elle des radios pieusement écoutées. Une opinion qui demeure atone et passive devant les crimes réels et constatés se cabre devant des fables. Elle a décidé, une fois pour toutes, de se tenir à l'approbation sans réserve de tout ce que font, disent, veulent les Anglo-Américains et les Soviétiques. Elle ricane de Katyn, applaudit aux ruines et aux morts de Bordeaux et, quand on lui démontre qu'on a rasé deux mille maisons et fait six cent victimes en visant un « objectif militaire » qu'on a d'ailleurs manqué, elle répète : « Que voulez-vous ? C'est la guerre... »

Cette psychose qui se prend pour du patriotisme n'est en réalité que la manifestation du mécontentement. Les gens souffrent. C'est pourquoi ils perdent leur clairvoyance quand ils jugent les faits. Les difficultés au milieu desquelles ils se débattent quotidiennement les rendent amers et irritables. Et il ne faut pas leur en vouloir si ils accrochent à des bobards leur espoir d'une situation meilleure.

Le malheur est que rien n'est plus facile que de mener des mécontents sur la route des phobies irrémédiables et des désastres irréparables. Surtout si ceux qui ont résolu d'exploiter pour des fins précises un état d'esprit qui sert leurs desseins prennent la précaution élémentaire de camoufler leur besogne derrière des sentiments généreux comme le patriotisme, le sentiment religieux, la dignité nationale, que sais-je ?

Dès qu'ils se sont ainsi présentés en ambassadeurs de la tradition française et ont réussi à flatter la vanité blessée et l'amour-propre froissé, il leur devient loisible de s'appuyer sur la misère du temps pour agir

plus profondément, sûrs de trouver tout de suite un écho favorable. C'est la tactique employée de tout temps par le communisme et qui donne des résultats excellents. La preuve en est que tout l'effort de la propagande étrangère créer entre les Français à créer des haines inexpiables et une aspiration à la guerre civile qui est bien le signe le plus inquiétant de l'heure présente. On ne peut pas ne pas se sentir préoccupé en constatant que les attentats terroristes, qui sont normaux pour des communistes, ont l'approbation satisfaite de gens qui n'étaient pas particulièrement sanguinaires et qui ont même une peur instinctive des coups. On voit des bourgeois qui n'oseraient pas venir à une réunion par peur d'un attentat, qui n'y venaient jamais autrefois par peur d'une bagarre ou d'un horion, et qui nous regardaient même avec réprobation parce que nous fournissions des prétextes, d'après eux, aux révolutionnaires, et qui aujourd'hui, dégustent de chez eux, avec une sorte de volupté, le récit des crimes à l'abri desquels ils se croient. Toute la cohue anglophile, américanophile, gaulliste ou giraudiste (et j'en passe, parmi ces chapelles de la dissidence!) se fait mener par le bout du nez par le bolchevisme et ne veut pas s'en apercevoir. Elle irait, si ses étranges amis l'emportaient, à la potence ou au poteau avec nous ou avant nous ; mais si il lui arrive, parce qu'elle n'est guère brave que dans ses lettres anonymes, d'y songer avec un peu d'angoisse, elle pense, à la réflexion, que les gages qu'elle aura donnés lui serviront de prime d'assurance contre le revolver du garde rouge ou la charrette du Comité de Salut public. Pour elles, l'histoire des révolutions ne comporte aucun enseignement.

Le renfort considérable que donne à cette masse non-pensante le vieil esprit démocratique est naturellement considérable. Que de gens qui s'étaient ralliés – avec une sincérité provisoire – à la Révolution Nationale, ne l'ont fait que pour s'embusquer, sous ce nouveau pavillon, dans les places qu'ils détenaient hier. Aujourd'hui, ils se croient assez sûrs pour se démasquer. Ils platronnent ; ils fanfaronnent ; ils menacent. Bénéficiaires d'une longanimité gouvernementale qui s'est apitoyée sur eux et qu'ils ont mendiiée avec une lâcheté dont nous n'avons pas perdu le souvenir, acharnés hier à supplier qu'on n'ôsat pas pour eux de repréailles, ils préparent déjà les leurs. En avons-nous vu de ces parjures, de ces rénégats, de ces donneurs de paroles d'honneur ! En ont-ils signé des lettres, des attestations, des serments ! Ont-ils assez invoqué leur passé, leurs titres, leurs uniformes, leurs fonctions ! Ont-ils assez plaisé les circonstances atténuantes ! Et maintenant, ils rient sous cape et se réjouissent, ayant réussi, pensent ils, à freiner d'abord, puis à mettre en panne définitive cette Révolution Nationale dont ils avaient eu si peur et qui, grâce à leur vigilance, n'est plus aujourd'hui qu'une formule dont on sourit.

Qu'ils marquent donc un point ! Nous le leur concédons, étant beaux joueurs. Nous ne nous étions pas tous laissés prendre : nous savions ce qu'ils avaient fait du six février. Nous connaissons leur expérience de l'embuscade, escopette au poing, sur les routes où on guette le voyageur sans méfiance. Mais la partie n'est pas gagnée. Ils se réjouissent trop tôt. Le mauvais coup peut, grâce à Dieu, échouer encore, et le butin leur échapper.

Il y suffira de quelques volontés déterminées. Les nôtres. Oh ! Nous ne songeons pas, nous, à la guerre civile. Nous ne rêvons pas du camp de concentration, encore moins d'attentats, d'emprisonnement ou d'assassinats. Mais nous voulons que la Révolution se fasse ! Nous savons que beaucoup de ceux qui s'y donnaient avec tant d'espoir et de foi avouent aujourd'hui leur découragement. Nous connaissons toutes les raisons qu'ils ont de se décourager en effet. Ils incriminent le gouvernement, la vérité est que ce gouvernement est tenu en échec par certains de ceux qui sont restés ou même se sont mis à son service avec la volonté arrêtée de le paralyser, de le trahir et de le rendre impopulaire. Chacun de nous vit les yeux fixés sur les problèmes qu'il doit résoudre sur le plan personnel, professionnel ou familial. Nous oublions peut-être un peu la complexité des tâches qui incombent au pouvoir central et ne cessent de compliquer les perpétuelles transformations de la vie nationale dues aux agressions et aux bombardements. Exode et transferts de populations, manque de transports, foyers à reconstituer alors que tout fait défaut... Certes, ces accroissements de misère ne rendent que plus odieux ceux qui, pendant ce temps, s'enrichissent, spéculent et trahissent. Et là-dessus, l'unanimité est faite.

Mais que tous ceux qui s'indignent avec nous ne se découragent pas pour autant : la Révolution Nationale sera fonction de persévérance et de leur tenacité. Notre lassitude, guettée par les ennemis de la patrie, serait le meilleur gage de victoire.

Mais qu'on sache que, si nous n'avons pas d'illusions sur le nombre de saboteurs, sur la responsabilité des affameurs et des trafiquants, sur les exploités de la misère, parfois embusqués dans des organismes capitalistes qui espèrent bien consolider la dictature des trusts, sur les prévarications des uns, sur les trahisons des autres, nous ne considérons pas qu'une sorte de prescription d'impunité leur confère des droits. La crise du caractère est, en France, plus grave que toutes les autres. Ce que nous voulons, c'est rassembler des hommes énergiques et déterminés, de ceux qui, selon le mot du Maréchal, ont pris partie hardiment. Et le

nettoyage se fera, quoiqu'en pense ceux qui se sont installés dans leurs prébendes. On ne pourra pas tolérer longtemps d'apprendre si souvent que des spécialistes du marché noir, coupables d'avoir affamé des populations entières, ont été internés administrativement, puis condamnés à une amende qui représente le cinquantième ou le centième de leurs bénéfices mensuels ; on ne pourra pas longtemps permettre à ces internés de profiter de ce qu'ils rencontrent pour monter de fructueuses opérations ultérieures ; on ne veut plus de fonctionnaires qui discréditent ou qui desservent leurs chefs, qui paralysent les décisions gouvernementales, qui organisent la stérilisation des mesures raisonnables, qui appliquent à la lettre des circulaires dont ils devaient pénétrer l'esprit ; on ne veut plus voir des crimes rester sans sanction, des magistrats juger selon la jurisprudence au lieu de juger selon l'équité ; on ne veut plus d'un formalisme désuet qui encourage les mauvais et décourage les bons ; on ne veut plus de rébellions ouvertes ou larvées contre l'autorité ; l'heure est passée de tolérer l'insolence du mercanti à côté de la détresse sans nom de celui qui n'a plus rien ; à une heure où le salut de la France doit être payé par tous, il n'est pas admissible de voir jouer des protections d'ancien régime pour exempter des fils à papa du travail en Allemagne qu'on réserverait aux ouvriers. En bref, l'indulgence, la longanimité, ont fait leurs preuves. La France fait confiance à ses chefs pour faire maintenant respecter leurs décisions. Là est le salut. Car, ou ces décisions sont mauvaises pour la France et on ne comprendrait pas qu'ils prissent, ou elles sont bonnes et on ne comprendrait pas qu'on ne les imposât point.

Ceux à qui leur conscience leur interdit de les accepter peuvent s'en aller. Mais tous ceux qui touchent l'argent du gouvernement s'engagent par là à lui obéir aveuglément.

La Milice a été créée par le Gouvernement pour être le rassemblement des hommes décidés à ce que les aspirations de la France et les volontés de son gouvernement soient respectées. Elle n'y faillira pas. Elle n'agit pas par l'attentat et le revolver. Mais elle n'est pas non plus disposée à jouer exclusivement les martyrs pour la plus grande satisfaction des communistes et de leurs alliés inconscients.

On m'accusera d'avoir généralisé. Je n'ai rien généralisé et je me moque de ceux qui affectent de se scandaliser alors qu'ils me comprennent parfaitement et qu'ils ne crieront si fort que parce que j'aurais touché juste.

Mais il faut qu'on sache que si on a ironisé hier sur cette Révolution sans révolutionnaires, nous n'entendons pas, nous, être des révolutionnaires sans révolution...

Philippe HENRIOT

Rubrique « **A Chacun sa Vérité** »

### « Feu » le Komintern

Il est superflu de souligner que la suppression du Komintern par le Présidium du Comité Exécutif ne peut être considérée que comme une nouvelle manœuvre des Soviets.

Roosevelt et Churchill devaient calmer l'opinion publique anglo-saxonne, de plus en plus inquiète du renforcement de l'influence du Communisme international.

Les dirigeants du Komintern avaient d'ailleurs compris, que pour unir « bourgeois et ouvriers » des pays en guerre contre l'Axe, il était nécessaire de ne plus invoquer la référence « Communisme ».

Aussi, leur propagande se consacrait-elle à la défense de la « Patrie socialiste » en tant que puissance belligérente.

Il faut donc considérer la suppression du Komintern comme une manœuvre tactique des « Alliés » ayant pour but le renforcement de leur collaboration militaire.

Elle ne change rien dans l'attitude du Communisme. Elle n'empêche pas du tout les partis communistes « nationaux » de continuer leur travail sous la direction de Staline, sans pour cela se prévaloir du Komintern.

### Un Discours

« Le traité de Versailles a été imposé par la force à l'Allemagne : sa signature a été extorquée ; l'une des plus choquantes dispositions de ce traité est celle qui a contraint l'Allemagne à reconnaître sa responsabilité unique, c'est oublier que cette reconnaissance n'a de valeur que tout autant qu'elle est volontairement formulée. Le traité viole, en outre, le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes,

quand il interdit la réunion à l'Allemagne de l'Autriche allemande. »

- Qui a dit cela ?

- Le docteur Goebbels ! Non, mais M. Léon Blum, dans un discours prononcé au Congrès international de Hambourg, en juin 1923.

Rubrique « <b>D'un côté... et de l'autre</b> »
--

### **Avez-vous bonne mémoire**

Qui a dit :

« Les cruels bombardements aériens des populations civiles ont blessé le cœur de tous les hommes civilisés... »

« Je hais la guerre plus que jamais. Nous ne prendrons pas part à des guerres et nous n'enverrons pas notre armée au combat dans un pays étranger ».

« Le but primordial de notre politique est de garder notre pays en dehors de toute guerre. »

« C'est pour la France que mon cœur bat : je prie afin que le peuple de France recouvre bientôt la paix avec la liberté, l'égalité, la fraternité. »

« L'Allemagne et l'Italie se proposent d'envahir et d'occuper l'Afrique du Nord. »

Avez-vous deviné ?

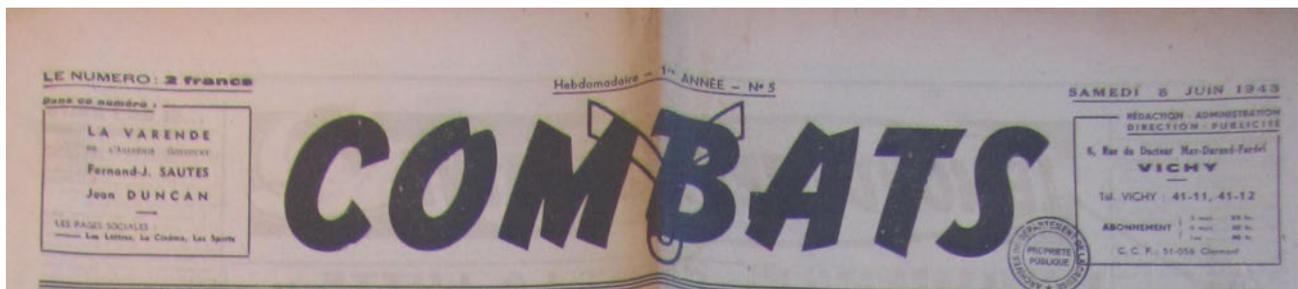
C'est le président Roosevelt.

### **Un beau compliment**

Un homme qui est à la fois un personnage politique important et aussi un homme de cœur et d'esprit, a eu sur le président Laval ce mot aussi juste que profond :

« C'est un homme qui vit plus haut qu'on ne croit et plus haut qu'il ne croit lui-même. »

C'est le même qui avait proposé à la Milice cette devise : « Très peu contre presque tous, pour tous. »



## L'HEROISME FRANCAIS EN TUNISIE

*Sont cités à l'ordre de la Nation*

### **Le Service d'Ordre Légionnaire (S.O.L.), sous les ordres du chef provincial Pierre LACOMME**

« Mobilisé dès le début des opérations par les autorités françaises, a rempli avec le sens le plus élevé de l'honneur et de l'intérêt français les missions de confiance dont il a été chargé.

Appelé à constituer les premiers éléments de la Légion des Volontaires Français en Tunisie, l'a animée de son esprit patriotique et révolutionnaire.

S'est ainsi acquis une place de choix dans les annales de la Milice Française. »

### **La Légion Française des Combattants, sous les ordres du chef provincial Jean SAINT-MARTIN**

« A rempli avec la plus haute conscience de son devoir la mission dévolue par le Chef de l'Etat à la Légion Française des Combattants et des Volontaires de la Révolution Nationale en donnant constamment l'exemple de la loyauté, de la fidélité et de la discipline la plus absolue et en apportant un concours sans réserves aux pouvoirs publics. »

### **Les Chantiers de Jeunesse, sous les ordres du commissaire en chef TARTARIN**

« Au cours des bombardements aériens de janvier à avril 1943, se sont dépensés sans souci du danger pour secourir les victimes.

Se sont ainsi acquis la reconnaissance de la population tunisienne.

Ont fourni au Service du Travail Obligatoire des cadres qui se sont distingués par leurs qualités de chefs et l'élevation de leur esprit civique.

Ont ainsi mérité d'être donnés en exemple à la jeunesse française. »

## C'EST LA LUTTE..., par Pierre CANCE

A peine les Anglo-Saxons ont-ils achevé, grâce à d'abominables trahisons, la conquête de l'Afrique française que déjà ils se proposent de s'en faire le partage. De Gaulle, le valet de sa Gracieuse Majesté et Giraud, rangé sous la bannière étoilée, vont peut-être alors cesser d'opposer leurs fortunes. Devant la splendeur du butin, les querelles des brigands vont s'apaiser.

La conquête est assez vaste pour que les conquérants puissent s'accorder, et, les deux marionnettes représentants symboliques de deux concurrentes ambitions impérialistes, vont interrompre leur jeu ridicule.

Il y aura certes d'autres épisodes de ce conflit. Mais la trêve s'annonce entre deux orages. De Gaulle et Giraud se rencontrent à Alger. Que va t-il sortir de cette entrevue ? Encore un texte vain, découpé en autant de points qu'en aura décidé la fantaisie.

Il n'est qu'un résultat obtenu, certain, indéniable, pratique. Voleurs de territoires par ambition, pillards d'épave par définition, les Anglo-Saxons sont installés partout en Afrique française, de Casablanca à Sfax, de Dakar au lac Tchad, d'Alger à Libreville, partout, à Tananarive comme à Djibouti.

Un résultat brutal : les Français n'ont plus d'Empire.

Et, porteurs des espoirs fantomatiques d'une certaine France attardée dans les sentiments d'une inutile et illusoire revanche, messieurs De Gaulle et Giraud vont joyeusement consacrer cette affreuse déchéance.

Civils et militaires, tous les responsables de la défaite se sont rangés dans le même camp des irréductibles exilés, à l'abri de la misère qu'ils ont provoquée, loin du peuple dont ils ont causé les souffrances.

Il est par contre d'autres chefs pour s'efforcer d'atténuer les malheurs qu'ils partagent et dont cependant la responsabilité ne pèse pas sur leurs épaules.

Ils ne trouvent cependant pas toujours le crédit que mérite leur vaillance et leur ténacité éclairée. La dissidence vient en effet de s'enrichir d'une nouvelle gloire. L'un de ces grands hommes de guerre qui ont si bien su la préparer et la conduire vient de gagner Alger. On peut se demander quelle puissance étrangère il va représenter dans le concert scandaleux des coqs déplumés. On est sûrs en tout cas qu'il ne va pas représenter la France.

Il est encore de ceux qui, privés de tout bon sens, ont commis l'erreur de vouloir la guerre et l'erreur seconde, de ne pas savoir mettre sur pied l'armée capable de la faire. De ceux qui, dépourvus de la moindre imagination, ont conduit la bataille comme à l'époque de leur première épauvette. Aujourd'hui, aussi prétentieux, aussi stupides, ils exaltent leur patriotisme en se prosternant aux pieds de chefs de nations étrangères, en servant des intérêts ennemis. Ils rêvent de nouvelles batailles alors qu'ils n'ont rien pour les entreprendre, ni soldats, ni matériel, ni moral, même pas le génie militaire qu'ils prétendent qu'ils revendiquent si sottement. Vaincus une première fois, dans un entêtement sordide, ils se refusent à le reconnaître et ils préparent pour leur pays de nouvelles défaites.

Pendant que de vieux garçons jouent aussi légèrement avec l'avenir de leur pays, pendant que les radios ennemies célèbrent l'arrivée en terre africaine d'un général rebelle, il est heureusement d'autres Français, pour nous aider à conserver notre fierté, pour maintenir notre résolution, pour partager nos espoirs.

L'amiral Godefroy et ses marins ont résisté pendant trois ans à toutes les pressions. Fidèles, déterminés, réalistement attachés à l'unique vérité dont ils étaient possédés, ils n'ont cédé ni aux prières, ni aux menaces. Les Anglais ne s'en vanteront certes pas, mais il a fallu en arriver à la torture de la faim pour que les marins Français d'Alexandrie amènent leur pavillon. Il n'est pas souvent donné de recevoir pareil exemple de patriotisme éclairé. Réjouissons nous qu'il nous vienne de Français. Il n'est pas souvent donné au monde d'être le témoin d'une telle ignominieuse pression exercée par le fort contre le faible. Constatons une fois de plus que la honte en rejaillit sur l'Angleterre. La France trouve là, dans cette résistance farouche, une de ces victoires qui reconduisent un peuple au véritable sens de son avenir.

Les SOL de Tunisie qui ont été les seuls à conserver leur calme quand l'orage s'est déclenché dans la Régence. Ces hommes qui, sans hésitation, ont tout de suite trouvé la voie de leur devoir, viennent de recueillir la récompense que leur décerne le gouvernement reconnaissant. Et tous nos amis seront heureux de prendre connaissance du texte de citation à l'ordre de la Nation qui vient d'être décernée aux SOL de Tunisie, sous les ordres de son chef Pierre Lacomme, comme nous le donnons en première page.

Au dedans comme au dehors, ce sont les mêmes hommes que l'on retrouve dans l'ardeur du combat. Ce sont les mêmes hommes qui se battent dans l'Empire et la Métropole pour sauver la France en faisant cette révolution qui, seule, peut donner à la France la place qu'elle mérite dans l'Europe de demain.

Nos ennemis, attentistes, gaullistes, communistes, savent bien quel danger nous représentons pour eux.

Ils s'acharnent sur nous.

A Marseille, ils viennent encore de nous frapper. Par derrière, lâchement, ils ont assassiné Bouisson, gravement blessé Laugier. Nous ne nous contentons pas d'ajouter ces noms à la liste de ceux qui les ont précédés dans le martyrologue de nos mouvements. Nous ne nous contentons pas de jurer sur des tombes que nous vengerons tous ceux de nos amis qui seront morts pour notre cause. Nous avons moins la volonté de nous souvenir, moins le désir de nous venger, que la certitude de sortir victorieux de la lutte que nous avons entreprise.

Après Paul De Gassowski, un mois plus tard, Bouisson nous est ravi. Assailli en plein jour, il est tombé avant d'avoir pu se défendre. A Périgueux et dans les mêmes conditions, à peu près le même jour, le milicien Bordes était attaqué. Il réussissait à éviter les coups de son adversaire et l'abattait lui-même de trois balles de revolver dans la tête.

La Milice se battra quand on l'attaquera. Elle n'a pas l'ambition de fournir des martyrs à une cause perdue, mais les vainqueurs d'une bataille qu'il nous faut gagner.

Pierre CANCE

# Du Profit au Bien Commun

par Alfred M. GIAUME

**LA PROPRIÉTÉ EST UN DROIT INVIOLENT ET SACRÉ.** C'est une bien vieille formule que la Révolution a mise à la mode et qui, depuis, est comme la charte de l'ordre bourgeois. Droit inviolable et sacré, la propriété, certes, peut l'être à certains points de vue et il n'y aurait aucun inconvénient majeur à conserver cette définition et d'erreurs dont un siècle et demi d'expérience nous a permis de mesurer le danger.

## L'évolution du droit de propriété

Nous avons vécu jusqu'à ces dernières années sous un régime d'individualisme forcené qui a, non seulement dégradé les institutions et les hommes, mais aussi obscurci les intelligences. La plupart des Français sont, en effet, aujourd'hui, incapables de concevoir que la propriété, s'il est légitime qu'elle serve à l'enrichissement de celui qui la détient, se justifie surtout par la fonction sociale que lui attache le droit naturel.

La propriété tout en conférant à celui qui la possède, le droit d'en tirer sa subsistance et d'en jouir de façon normale fut dépourvue de ce qu'elle avait d'exclusif et de trop matériel ; elle resta la source des droits très précis mais à charge pour ceux-ci de servir le bien commun. En d'autres termes, les droits du propriétaire maintenus et même confirmés, se trouvèrent compensés par des devoirs, devoirs envers le prochain et devoirs envers la société elle-même !

Au cours des ans, cette conception s'altéra peu à peu. Sous l'influence, justement, du droit romain renaissant, on en revint insensiblement à une conception plus brutale voisine de celle qu'adoptèrent finalement les législateurs révolutionnaires. Ces derniers, comme en beaucoup d'autres matières, n'innovèrent pas, mais se bornèrent à exploiter jusque dans leurs conséquences les plus extrêmes, des principes qui depuis longtemps étaient dans l'air, et que d'autres avaient énoncés avant eux !

Ainsi au moment où s'ouvre l'ère libérale, la propriété a retrouvé tous ses attributs de jadis ! Au droit de propriété mesuré, et limité en vue du bien commun se substitue de façon définitive un droit nouveau, absolu, exclusif, étranger à toute considération d'ordre social ou humanitaire et qui n'a plus d'autre fin que la satisfaction de l'individu.

Cette conception nouvelle du droit de propriété allait de pair avec une doctrine plus générale, l'individualisme, qui posa le principe du primat de l'individu et consacra la ruine définitive de l'ordre communautaire !

## La propriété capitaliste et ses conséquences sociales

Nous aurions évité ce rappel historique auquel on pourrait reprocher quelques relents d'exercices d'école, si notre but n'était de montrer ses conséquences pratiques dans l'ordre économique et social, et surtout le profit qu'allait en tirer à son tour le capitalisme.

Le propriétaire d'une entreprise, le chef d'entreprise exerce à l'égard de celle-ci un droit de propriété absolue. L'entreprise est un bien personnel à son seul usage, une source de profit illimité. C'est un moyen d'enrichissement dont les fruits n'appartiennent qu'à lui sans qu'il ait à se soucier des intérêts matériels et moraux de ceux qui, tout en étant ses collaborateurs, ne sont pas propriétaires avec lui de l'entreprise. Sous un tel régime, le bien commun de l'entreprise est une notion sans valeur. Il ne peut davantage y avoir communauté d'entreprise ! Il y a seulement un bien matériel dont son propriétaire peut aller jusqu'à abuser sans avoir à se préoccuper ni du sort réservé à ses ouvriers, ni de l'incidence de sa propre gestion sur les autres entreprises de la profession, ni enfin des exigences, pourtant impératives, des intérêts supérieurs de la communauté nationale. Le chef d'entreprise n'a que des droits. Il n'a

aucun devoir. Il n'exerce aucune fonction d'ordre social. Il n'a de comptes à rendre à personne. Ses droits au profit sont illimités et absolus. Il n'a à les partager avec personne. Lui seul en jouit.

## Le régime nouveau que nous propose la charte

On aperçoit aisément combien un pareil régime est éloigné de celui qui nous est proposé pour l'avenir.

Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire le préambule de la loi du 4 octobre 1941. Les rédacteurs de la charte du travail ont tenu à souligner que la « fonction patronale a pour but essentiel de gérer le bien commun de l'entreprise ». Ces quelques mots n'ont pas été mis là par hasard. Ils sont, à eux seuls, suffisants pour entraîner une véritable révolution pour entraîner à la tête de l'entreprise un chef dont le devoir est de veiller au bien commun, c'est tourner le dos aux conceptions révolutionnaires, le dos aux conceptions romaines. C'est héritage du vieux droit romain. C'est affirmer que le propriétaire d'une entreprise, sans perdre ses droits au profit, a aussi des devoirs et que ces devoirs sont la contre-partie de ses droits. Devoirs envers l'entreprise, elle-même, d'abord, devoirs envers ceux qui la composent, ouvriers et salariés, de toute nature, devoirs envers la profession communautaire plus vaste dont l'entreprise fait partie, et enfin devoirs envers la nation, synthèse de toutes les communautés auxquelles appartient naturellement les hommes.

Mais un tel principe, pour aussi prometteur qu'il apparaisse et quelle que soit sa valeur révolutionnaire, mérite qu'on en tire toutes les conséquences. Ce sont ces conséquences qui feront de l'économie actuelle une économie véritablement révolutionnaire.

La réforme de la structure des entreprises, dont nous avons eu récemment l'occasion de parler, doit s'en inspirer ; l'entreprise devenant une communauté de travail, le chef d'entreprise est responsable de sa gestion devant la nation. Il en est aussi responsable devant les autres membres de sa profession, et devant l'ensemble des collaborateurs qui avec lui constituent l'entreprise.

Le respect du bien commun devient pour lui une obligation impérative à laquelle il est tenu de se soumettre. En la transgressant, il perd ses droits de chef. S'il a mal géré l'entreprise, si son activité n'a pas enrichi la communauté dont il était le chef, s'il a négligé de veiller au bien-être matériel et moral de ses membres, il peut être déchu de sa qualité de chef et privé d'une partie des fruits de sa propriété.

## Du patron capitaliste au chef de l'entreprise communautaire

Les conséquences pratiques d'une telle conception sont illimitées et il n'est pas exagéré de dire que la réforme du droit de propriété est le fondement même de la révolution sociale.

Qu'on ne croie pas d'ailleurs, que ces notions soient de simples constructions de l'esprit ou de vaines spéculations intellectuelles destinées à rester sans application.

Les nations qui ont su faire leur révolution les ont déjà mises en pratique. Un exemple frappant nous est fourni à cet égard par la légion allemande qui a créé la communauté d'entreprise à la tête de laquelle a été placé un chef responsable, un führer, véritable délégué

de la nation, chargé de veiller à ce que dans l'entreprise tous travaillent en commun à la réalisation des biens propres de l'entreprise ainsi qu'au bien commun de la nation.

Dans la nouvelle construction économique allemande, le patron est le représentant de la nation entière dans son entreprise. Si son autorité est incontestée et sans limite, par contre elle ne lui est conférée qu'en vue du bien commun de l'entreprise, considérée non pas dans son existence abstraite mais par rapport à tous ceux qui la composent.

La mise en œuvre de ce principe est de nature à transformer radicalement la nature de l'entreprise et entraîne la disparition de certains des méfaits les plus graves du capitalisme.

## Le rôle social de la communauté d'entreprise

Cette réforme, complétée par celle dont nous avons précédemment parlé et consistant à transformer le salariat en contrat d'association doit achever la première révolution et réintégrer définitivement le prolétariat dans la communauté d'entreprise. Or nous avons déjà dit que le but essentiel de notre révolution, la réintégration du prolétariat dans la communauté nationale, ne peut se faire de façon efficace que si ce dernier est réintégré d'abord dans les communautés plus petites et plus voisines de lui, dont il conçoit mieux le sens et la valeur.

La nation, la plus haut placée des communautés sur la pyramide que compose l'ensemble des communautés auxquelles appartiennent les hommes, par droit de nature, est beaucoup trop lointaine pour que l'on puisse du premier coup espérer y réintégrer le prolétariat.

Déjà, comme en toutes choses, il faut procéder par paliers successifs et éviter de brûler les étapes.

L'œuvre qu'il s'agit d'entreprendre est complexe. Elle est immense aussi. La voie d'abord sous son aspect le plus vaste est un leurre. Redonner au prolétariat le sens de la communauté nationale, depuis longtemps perdu sous l'influence du marxisme, est un but qui sera d'autant plus facilement atteint que l'homme aura retrouvé le sens des communautés inférieures, tout aussi naturelles que la nation elle-même mais qui, parce que plus près de lui, sont davantage capables de retenir son attention.

L'entreprise est pour l'ouvrier celle des communautés qu'il connaît le mieux, celle qui est la plus proche de lui. Sa réforme est donc la première à entreprendre. Elle est la condition essentielle de la reconstruction de tout notre édifice social.

Réintégrer l'ouvrier dans l'entreprise, lui faire acquérir la certitude que la vie de l'entreprise dépend de lui, comme lui-même dépend de la vie de l'entreprise, telle est la première des tâches qui nous est proposée. Elle ne présente aucune difficulté majeure, rien ne nous empêche de nous y employer dès maintenant. Le succès de cette première réforme facilitera la réussite des desseins plus vastes de la Révolution Nationale. Avec le temps, le prolétariat retrouvera de lui-même le sens des autres communautés naturelles dont il avait été artificiellement exclu. Le sentiment national refleurira peu à peu en lui ; il cessera d'être un apstride et ainsi sera consacrée la réconciliation définitive du national et du social.

ALFRED M. GIAUME.

**Lettre du Général Léon Cuffaut (de l'Association des Anciens du Régiment de Chasse « Normandie-Niemen ») aux éditions des Presses de la Cité, 8 août 1986.**

« Monsieur le Directeur des Presses de la Cité

Je viens de lire "Les Volontaires" de Saint-Loup, édité en 1963. Ancien pilote de chasse, j'étais à l'escadrille Normandie G. C. 3 – devenue Niemen – après la Bérézina en 1944, et j'ai participé aux combats de Bobr et de Borissov – dont je suis citoyen d'honneur – où j'ai abattu de nombreux avions allemands.

J'appartenais à la France Libre du général DE GAULLE; et nous avons su après Mojaïsk et la bataille de Smolensk qu'il existait une L.V.F, sans toutefois avoir de détails sur leurs positions. Votre livre m'apprend tout de cette histoire. Et j'en suis personnellement très attristé, car je me souviens, comme chef de Patrouille, avoir mitraillé les troupes en retraite sur le Bobr, le Dniepr, la Bérézina, Minsk, le Niémen. Ce qui ne m'empêche pas d'admirer le courage de ces Français et de saluer aujourd'hui leur sacrifice. "L'histoire ne s'inquiétera pas de savoir qui a commencé, mais ce sont toujours les vainqueurs qui écrivent l'histoire et disent le droit !".

Qu'est devenu Saint-Loup ? Où puis-je le contacter ? Je vous en remercie.

Avec mes dévoués sentiments.

Gal L. Cuffaut.

17 victoires aériennes. »

## Sources d'archives départementales et nationales

### Zone Sud

- ✓ Aquitaine : Dordogne<sup>217</sup> ; Gironde<sup>218</sup> ; Landes<sup>219</sup> ; Lot-et-Garonne<sup>220</sup> ; Pyrénées-Atlantiques<sup>221</sup>
- ✓ Auvergne : Allier<sup>222</sup> ; Cantal<sup>223</sup> ; Haute-Loire<sup>224</sup> ; Puy-de-Dôme<sup>225</sup>
- ✓ Corse : Corse du sud<sup>226</sup>
- ✓ Languedoc-Roussillon : Aude<sup>227</sup> ; Gard<sup>228</sup> ; Hérault<sup>229</sup> ; Lozère<sup>230</sup> ; Pyrénées-Orientales<sup>231</sup>
- ✓ Limousin : Corrèze<sup>232</sup> ; Creuse<sup>233</sup> ; Haute-Vienne<sup>234</sup>
- ✓ Midi-Pyrénées : Aveyron<sup>235</sup> ; Ariège<sup>236</sup> ; Gers<sup>237</sup> ; Haute-Garonne<sup>238</sup> ; Lot<sup>239</sup> ; Hautes-Pyrénées<sup>240</sup> ; Tarn<sup>241</sup> ; Tarn-et-Garonne<sup>242</sup>

217 1 W 806 ; 14 J 8 ; 60 W 182/1 ; 5 W 5/2 ; 1042 W 13 ; 1 W 1856/2 ; 59 W 209 ; 1 W 1760 ; 1 W 1761 ; 14 J 9 ; 4 M 199

218 Fonds René Terrisse : 59 J 144-153 ; 59 J 259 ; 59 J 260 ; 59 J 258 ; 59 J 273 ; 59 J 261-264

219 1314 W 1 ; 1314 W 2 ; 1314 W 4 ; 283 W 83 ; 283 W 43 ; 283 W 49 ; 283 W 50 ; 283 W 60 ; 283 W 386 ; 285 W 48

220 1 W 382 ; 1 W 385 ; 1 W 445 ; 1 W 448 ; 1 W 383 ; 1 W 384 ; 1 W 381

221 34 W 15 ; 87 W 46 ; 1031 W 166 ; 1031 W 167 ; 87 W 44 ; 1031 W 260 ; 77 W 38 ; 71 W 25 ; 71 W 26

222 996 W ; 2028 W 10 ; 26 J 222 ; 26 J 225

223 62 J 31 ; 1 W 66 ; 1 W 93 ; 1 W 354 ; 1 W 359 ; 1982 W 29

224 1115 W 41 ; 996 W 259 ; 173 W 31 ; 173 W 24 ; 173 W 25 ; 173 W 26 ; 173 W 15 ; 173 W 16 ; 562 W 222 ; 562 W 223

225 1296 W 1571 ; 901 W 217 ; 165 W 21 ; 165 W 22 ; 165 W 23 ; 178 W 74 ; 165 W 19 ; 165 W 20 ; 165 W 21 ; 901 W 139 ; 901 W 380 ; 901 W 445 ; 180 W 212 ; 9°4 W 12 ; 253 W 44-49 ; 1533 W 30 ; 900 W 61 ; 900 W 57 ; 901 W 99 ; 1277 W 46 ; 1296 W 1012

226 5 W 32 ; 1 W 23 ; 41 W 15 ; 1 W à 145 W

227 1720 W 18 ; 102 W 96 ; 102 W 137 ; 102 W 141 ; 99 W 65 ; 102 W 104 ; 102 W 105 ; 102 W 107 ; 90 W 26 ; 99 W 64-65 ; 102 W 97 ; 102 W 118 ; 1 M 932 ; 107 W 244 ; 107 W 625 ; 1720 W 3

228 1 W 713 ; 1 W 144 ; 1 W 479

229 1000 W 220 ; 1000 W 327 ; 2147 W 163 ; 999 W 149 ; 999 W 141 ; 999 W 145 ; 18 W 16-2 ; 18 W 100 ; 18 W 17-1 ; 18 W 48

Documents obtenus sur dérogations (dossiers miliciens passés en Cour de justice -Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales ; Aveyron) : 59 W 31 ; 59 W 32 ; 59 W 33 ; 59 W 34 ; 59 W 35 ; 59 W 50 ; 59 W 51 ; 59 W 63 ; 59 W 71 ; 59 W 73

230 3 U/263 ; 3 U 3/264 ; 3 U 3/267 ; 3 U 3/268 ; 3 U 3/271 ; 3 U 3/274 ; 2 W 3111 ; 2 W 3247 ; 7 W 639 ; 7 W 446 ; 7 W 203 ; 7 W 338

231 53 W 120 ; 31 W 220 ; 26 W 39-42 ; 41 W 23 ; 31 W 16 ; 53 W 70

232 550 W 486 ; 550 W 485 ; 1893 W 6 ; 1005 W 3 ; 550 W 482 ; 1893 W 8 ; 1893 W 5

233 21 W 19 ; 38 W 207 ; 290 W 2 ; 92 W 1 ; 105 W 36 ; 290 W 1 ; 21 W 98 ; 21 W 101 ; 38 W 23 ; 290 W 3 ; 290 W 5 ; 976 W 41-44 ; 105 W 34

234 185 W 1 / 103 ; 185 W 1 / 201 ; 184 W 229 ; 184 W 231 ; 184 W 232 ; 184 W 72 ; 184 W 201 ; 184 W 233-235 ; 184 W 262 ; 184 W 263 ; 184 W 264 ; 184 W 4 / 71 ; 186 W 4 / 74 ; 188 W 196 ; 188 W 266 ; 986 W 1133 ; ; 986 W 668 ; ; 1401 W 6 ; 184 W 231 ; 185 W 1-101-104

235 489 W 83 ; 2 W 14-2 ; 14 W 164/4 ; 12 W 3 ; 12 W 6 ; 314 W 17 ; 338 W 87 ; 338 W 91 ; 501 W 176

236 344 W 4 ; 5 W 77 ; 5 W 13 ; 17 W 129 ; 5 W 17

237 1 W 714 ; 1 W 538 ; 1 W 713 ; 1 W 540 ; 1 W 715 ; 1 W 537 ; 1 W 534 ; 1 W 377

238 1896 W 136 ; 1813 W 10 ; 1867 W 162 ; 1867 W 212 ; 1912 W 118 ; 1896 W 137 ; 1912 W 105 ; 1912 W 117 ; 1831 W 122 ; 1912 W 120 ; 1912 W 122 ; 1912 W 121 ; 1912 W 119 ; 2008 W 190 ; 1896 W 111 ; 1896 W 138 ; 2008 W 190 ; 2066 W 1137 ; 2546 W, 1918 W, 2807 W (dossiers Cour de justice et Chambre Civique).

239 1 W 196 ; 1 W 187 ; 1 W 180 ; 1 W 194 ; 1 W 174 ; 1 W 195 ; 1180 W 2

240 1115 W 73 ; 1115 W 74 ; 20 W 29 ; 20 W 46 ; 1115 W 97 ; 23 W 96

241 506 W 234 ; 506 W 235 ; 506 W 335 ; 506 W 336 ; 506 W 231 ; 506 W 237 ; 506 W 232 ; 506 W 239

242 1160 W 61 ; 1182 W 80 ; 1182 W 83 ; 1182 W 87 ; 1226 W 175 ; 78 W 1 ; 42 W 33 ; 37 W 10 ; 1014 W 731-2 ; 1014 W 469

- ✓ PACA : Alpes-Maritimes<sup>243</sup> ; Alpes de Haute-Provence<sup>244</sup> ; Hautes-Alpes<sup>245</sup> ; Bouches du Rhône<sup>246</sup> ; Var<sup>247</sup> ; Vaucluse<sup>248</sup>
- ✓ Rhône-Alpes : Ain<sup>249</sup> ; Ardèche<sup>250</sup> ; Drome<sup>251</sup> ; Isère<sup>252</sup> ; Loire<sup>253</sup> ; Rhône<sup>254</sup> ; Savoie<sup>255</sup> ; Haute-Savoie<sup>256</sup>

### Zone Nord

- ✓ Bourgogne : Côte d'Or<sup>257</sup> ; Nièvre<sup>258</sup> ; Saône-et-Loire<sup>259</sup> ; Yonne<sup>260</sup>
- ✓ Bretagne : Côtes d'Armor<sup>261</sup> ; Finistère<sup>262</sup> ; Ille-et-Vilaine<sup>263</sup> ; Morbihan<sup>264</sup>
- ✓ Centre : Cher<sup>265</sup> ; Eure-et-Loir<sup>266</sup> ; Indre<sup>267</sup> ; Loir-et-Cher<sup>268</sup> ; Loiret<sup>269</sup>
- ✓ Champagne-Ardenne : Aube<sup>270</sup> ; Ardennes<sup>271</sup> ; Haute-Marne<sup>272</sup> ; Marne<sup>273</sup>
- ✓ Franche-Comté : Doubs<sup>274</sup> ; Jura<sup>275</sup> ; Haute-Saône<sup>276</sup> ; Territoire de Belfort<sup>277</sup>
- ✓ Île-de-France : Archives Nationales (Site de Pierrefitte-sur-Seine)<sup>278</sup> ; Archives de la préfecture de

243 0030W 0064 ; 0162W 0018 ; 0166W 0015 ; 0616W 0233 ; 0171W 0028 ; 0616W 0234 ; 0166W 0014 ; 0171W 0083

244 42 W 0082 ; 11 W 0001 ; 11 W 0024 ; 42 W 0019 ; 42 W 0030 ; 11 W 0023 ; 42 W 00107 ; 11 W 0014

245 1121 W 17 ; 1343 W 1144 ; 271 W 7949 ; 263 W 7598/5 ; 1149 W 7-8 ; 367 W 14636/1

246 76 W 115 ; 58 W 15 ; 76 W 14 ; 76 W 171 ; 142 W 122 ; 1 J 371 ; 76 W 69 ; 76 W 172 ; 76 W 173 ; 76 W 174

247 2 W 28 ; 1 W 21 ; 1 W 22 ; 1 W 111

248 1104 W 74 ; 47 W 29 ; 6 W 17 ; 4 W 9479 ; 8 W 4 ; 238 W 20

249 180 W 611 ; 180 W 608 ; 180 W 973 ; 180 W 276 ; 306 W 6 ; 1288 W 12

250 72 W 153 ; 72 W 374 ; 72 W 152 ; 72 W 372 ; 72 W 154 ; 72 W 371 ; 72 W 373

251 2828 W 118 ; 2828 W 117 ; 9 J 2 ; 309 J 1 ; 132 J 92 ; 132 J 93 ; 2286 W 6

252 13 R 831 ; 57 J 8 ; 2797 W 74 ; 2902 W 147

253 2 W 2 ; 2 W 3 ; 2 W 4 ; 2 W 5 ; 2 W 6 ; 2 W 7 ; 2 W 9 ; 2 W 41 ; 2594 W 3 ; 2 W 275 ; 7 W 49 ; 1557 W 4 ; 726 W 4 ; 2607 W 1 ; 1857 W 132 ; 23 J 11 ; 23 J 58

254 396 W 63 ; 394 W 64 ; 394 W 67 ; 182 W 62 ; 182 W 101 ; 182 W 111 ; 182 W 207 ; 283 W 88

255 1362 W 8 ; 1362 W 21 ; 1382 W 224 ; 1382 W 227 ; 132 W 158 ; 961 W 32

256 15 W 6 ; 44 W 8 ; 23 W 14 ; 8 W 18 ; 15 W 38 ; 15 W 5 ; 15 W 4

257 40 M 464 ; 40 M 465 ; 40 M 466 ; 40 M 467 ; 40 M 471 ; 40 M 69 ; 41 M 296 ; 41 M 297 ; 1187 W 48 ; 1187 W 53 ; 1187 W 100 ; 1187 W 130 ; W 20989 ; W 20990 ; W 22545 ; 1188 W 25 ; 1188 W 26 ; 1188 W 27 ; 1188 W 27 ; 1188 W 29 ; 1188 W 31 ; 1188 W 32 ; 40 J 21 ; 40 J 22 ; 40 J 24

258 1067 W 22 ; 137 W 142 ; 999 W 2718 ; 77 W 47 ; 137 W 134 ; 1435 W 9 ; 1067 W 5

259 W 120071 ; W 120141 ; W 120132 ; W 120072 ; W 120074 ; W 120076 ; W 120081 ; W 120083

260 1 W 37 ; 1 W 321 ; 1222 W 21-36 ; 77 W 47 ; 137 W 134 ; 999 W 2718 ; 1435 W 9

261 1043 W 18 ; 1043 W 21 ; 1043 W 26 ; 1043 W 37 ; 1369 W 22 ; 1140 W 15 ; 3Bi 1559

262 1171 W 19 ; 200 W 55 ; 200 W 56 ; 200 W 57 ; 208 J 179 ; 31 W 323

263 43 W 31 ; 2 J 802 ; 516 W 4123 ; 516 W 5046 ; 516 W 1544 ; 516 W 2886 ; 46 W 7 ; 43 W 8 ; 2 J 673

264 1526 W 220 ; 1526 W 222 ; 1526 W 223 ; 1526 W 224 ; 2 W 15783

265 1 W 219 ; 1 W 427 ; 3 W 49 ; 3 W 60 ; 5 W 117 ; 11 J 18 ; 140 J 46 ; 1 W 109 ; 1 W 110 ; 1 W 111 ; 1 W 112 ; 1 W 113 ; 1 W 114 ; 3 W 326 ; 1 W 461 ; 1 W 465 ; 1 W 466 ; 1 W 470

266 14 W 42 ; 1029 W 377 ; 1 W 125 ; 1 W 2410 ; 20 W 206 ; 20 W 217 ; 14 W 13 ; 14 W 17 ; 14 W 28 ; 20 W 209 ; 20 W 215 ; 20 W 294 ; 18 W 103

267 1280 W 6

268 1375 W 23 ; 1375 W 24 ; 1375 W 25 ; 1375 W 26 ; 1375 W 176 ; 1375 W 177 ; 1375 W 5

269 175 W 34057 ; 175 W 34064b ; 175 W 34066 ; 109 W 20818 ; 143 W 26242

270 1214 W 39 ; 1004 W 2 ; SC 4273 ; 1214 W 36-46

271 1 W 26 ; 1 W 87 ; 1 W 88 ; 61 W 164 ; 1294 W 7 ; 1294 W 8 ; 1294 W 9

272 342 W 297 ; 371 W 198

273 M 2989 ; 161 W 124 ; 1388 W 1 ; 1388 W 2 ; 1388 W 3 ; 162 W 160 ; 162 W 161 ; 161 W 145 ; 161 W 130

274 1485 W 21 ; 1485 W 22 ; 1485 W 23 ; 1485 W 24 ; 340 W 158 ; 94 W 41-47 ; 1485 W 66

275 2 J 1725 (microfilm 1 Mi 1512 - « Histoire de la Milice dans le Jura ») ; 1149 W 128 ; 331 W 41 ; 331 W 49 ; 331 W 141 ; 304 W 51 ; 331 W 145 ; 304 W 287 ; 331 W 142-145 ; 331 W 195-198 ; 331 W 158-163

276 27 W 4 ; 214 W 7 ; 214 W 8 ; 1248 W 20 ; 13AV14/CD6 ; 1482 W 35 ; 6 W 5 ; 30 W 12 ; 91 W 27 à 30

277 99 W 394 ; 99 W 395 ; 99 W 371

278 F7 15300 ; F7 15 301 ; F7 15304 ; F7 14951 (recherche de miliciens) ; F7 14956 & F7 14957 (personnel de la LVF) ; F7 14958 (MSR) ; F7 14959 (RNP) ; F7 14960 (PPF) ; F714961 (Milice, Francisme, LFC) ; F7 15545 (LFC générale et SOL) F7 15 546 (administratif, organigrammes) ; F7 15547 (cadres départementaux et cantonaux, listes) ; F7 15279

- police<sup>279</sup> ; Seine-et-Marne<sup>280</sup> ; Yvelines<sup>281</sup>
- ✓ Lorraine : Meurthe-et-Moselle<sup>282</sup> ; Meuse<sup>283</sup> ; Vosges<sup>284</sup>
  - ✓ Nord-Pas-de-Calais : Nord<sup>285</sup> ; Pas-de-Calais<sup>286</sup>
  - ✓ Normandie : Calvados<sup>287</sup> ; Eure<sup>288</sup> ; Manche<sup>289</sup> ; Orne<sup>290</sup> ; Seine-Maritime<sup>291</sup>
  - ✓ Pays de la Loire : Indre-et-Loire<sup>292</sup> ; Loire-Atlantique<sup>293</sup> ; Maine-et-Loire<sup>294</sup> ; Mayenne<sup>295</sup> ; Sarthe<sup>296</sup> ; Vendée<sup>297</sup>
  - ✓ Picardie : Aisne<sup>298</sup> ; Oise<sup>299</sup> ; Somme<sup>300</sup>
  - ✓ Poitou-Charente : Charente<sup>301</sup> ; Charente-Maritime<sup>302</sup> ; Deux-Sèvres<sup>303</sup> ; Vienne<sup>304</sup>

---

et F7 15280 (PPF) ; F715282 (RNP) ; F/1a/3747 (milice doc généraux) ; F7 15302 et F7 15303 (Gestapo française) ; F715305 (Gestapo allemande) ; F715306 (service de renseignements allemand et collaborateurs) ; F7 910564 (art. 10 , Milice, secrétariat general) ; F7 890158 (art. 7-17 , SOL, LFC, RNP, notes , rapports) ; F7 880206 (art. 9-13 , LVF, Milice, enquetes) ; F7 15937 (Bucard) ; F7 15947 (Déat) ; F7 15949 et F7 15950 (Doriot) ; F7 15967 (Henriot)

279 Série BA (cabinet du préfet de police) ; Série GA (RG, rapports sur personnalités et organisations, 1930 à 1995) ; GB 16 (RG 1941 à 1944) ; 220 W 1-20 (situation de Paris, rapports surveillance, 1941-1944) ; JB 1-15 (les Gestapos) ; JB 16-32 (personnalités et partis collabos) ; JB 52 (la Cagoule) ; JB 61-72 (prisonniers évadés, LVF absences et désertions) ; 1 W (cabinet préfet de police) ; 77 W (fonds des RG) ; Z1 (fond jacques Doriot)

280 SC 1412 ; SC 27136 ; SC 51304

281 1385 W 6 ; 1 W 336 ; 300 W 112 ; 300 W 113 ; 300 W 36 ; 1 W 422

282 Cab. 109-110-111

283 209 W 9 ; 2012 W 12 ; 1251 W 1885 ; 1173 W 11 ; 2012 W 10-11 ; 2012 W 13 ; 2012 W 18-19

284 3 W 53 ; 11 W 8 ; 1998 W 80

285 1 W 42 ; 1 W 1287 ; 1 W 12 74 ; 1 W 1288 ; 1 W 1292 ; 1 W 1204 ; 1 W 1275 ; 1 W 1276 ; 1 W 1277 ; 1 W 1280 ; 1 W 1281 ; 1 W 1282 ; 1 W 1284 ; 1 W 1285 ; 1 W 1286

286 M 5101/2 ; 1 W 5714 ; 1 W 25346/9

287 21 W 53 ; 21 W 54

288 1525 W 2 ; 72 W 7 ; 88 W 33-35 ; 88 W 63-64 ; 1515 W 27

289 1580 W 1-18 ; 129 J 43

290 500 J 1050 ; 41 J 108 ; 2 W 12 ; 2 W 75 ; 41 J 210 ; 41 J 211 ; 2 W 5 ; 2 W 16 ; 2 W 23 ; 2 W 33 ; 2 W 41 ; 1 W 21 ; 1 W 41 ; 1 W 110

291 40 W 150 ; 40 W 151 ; 40 W 152 ; 40 W 177 ; 51 W 460 ; 51 W 462

292 Aucun document consulté.

293 1693 W 105 ; 1693 W 106 ; 1693 W 107 ; 1668 W 14 ; 1699 W 19 ; 1623 W 13 ; 1668 W 34, 37, 39, 41

294 75 W 20 ; 18 W 52 ; 75 W 1 ; 75 W 23 ; 75 W 18 ; 77 W 4 ; 77 W 14 ; 181 J 60-67 ; 77 W 48-49 ; 75 W 30 ; 75 W 29 ; 12 W 89 ; 181 J 62-63-64

295 404 W 15 ; 404 W 14 ; 275 W 11 ; 326 W 3 ; 326 W 6 ; 326 W 14

296 16 J 439 ; 200 W 222-225 ; 2000 W 372 ; 2000 W 358 ; 2000 W 416

297 1 W 86 ; 1658 W 1 ; 1658 W 2 ; 1 W 86

298 984 W 11 ; SC 4191 ; 984 w 135 ; 984 W 136 ; 984 W 382 ; 970 W 45 ; SC 11274

299 93 W 11014

300 W 820 ; 26 W 821 ; 26 W 961

301 1 W 53 ; 18 J 33 ; 18 J 32 ; 1 W 86 ; 104 J 2

302 15 W 37 ; 15 W 38 ; 15 J 36 ; 15 J 37 ; 15 J 38 ; 178 W 26 ; 178 W 22

303 158 W 130 ; 1385 W 6 ; 1385 W 7 ; 1385 W 8

304 76 W 173 ; 112 W 21 ; 88 W 31 ; 1695 W 12 ; 1695 W 13 ; 1523 W 10 ; 1523 W 8 ; 1523 W 12